

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020 – 2025

Procès-verbal

de la séance du mardi 11 octobre 2022 à 20h00

Mme Mélina BUNTSCHU,
Présidente

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 11 octobre 2022
20h00 - Salle du Conseil municipal

2020 - 2025
22

PROCÈS-VERBAL

Présents	Mme Mélina BUNTSCHU, Présidente, Mme Vida AHMARI, M. Fabrice AMBERT, M. Claude ANGELOZ, M. Nicolas AUBERT, Mme Sophie BOBILLIER, Mme Gladys Acosta BRANDRUP, M. Cédric BRINER, M. Gilles-Olivier BRON, M. Serge BURNIER, M. Thierry CERUTTI, Mme Anne COMPAGNON KAUFMANN, Mme Sylviane COVER, Mme Clarisse DI ROSA, Mme Céline FORNEY, Mme Anabela FRAGA, Mme Maria GAULIN, M. Wahba GHALY, M. José Manuel GOMES DE ALMEIDA, Mme Diane GRABER, M. Thibaut JOTTERAND, Mme Barbara LANZILAO, M. Yves MAGNIN, M. Pablo MARIN, M. Johan MARTENS, M. Rinor METUSHI, Mme Marie-Rose MILANO, Mme Leila MÜLLER, M. Howard NOBS, M. Daniel NOËL, Mme Thérèse OSMAN WATA, M. Michel RENAUD, M. Christophe RUSSI, Mme Elisabeth SANTI, Mme Eylem TAS POLAT, M. Jean-Pierre TOMBOLA, Conseillers municipaux
Excusée	Mme Ana ROCH, Conseillère municipale
Assistent	M. Gian-Reto AGRAMUNT, Maire, MM. Mathias BUSCHBECK et Martin STAUB, Conseillers administratifs, M. Michel BUERGISSER, Secrétaire général, Mmes Marie-Christine HASSLER-BEZZOLI et Nastassia LECOCQ, secrétaires

Ordre du jour

SÉANCE PUBLIQUE : 20H00	3
1. PRESTATION DE SERMENT DE MMES CLARISSE DI ROSA ET MARIA GAULIN, CONSEILLÈRES MUNICIPALES, RESPECTIVEMENT EN REMPLACEMENT DE MME LUCIA DAHLAB ET DE M. FRANÇOIS AMBROSIO, DÉMISSIONNAIRES	3
2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022	4
3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL	5
4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	7
5. ÉLECTION DU SUPPLÉANT MCG AU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE RESTANT DE L'ANNÉE 2022-2023	9
6. RAPPORTS DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ	10
6.A) MIXITÉ SOCIALE POUR VERNIER, EXTENSION DE LA ZONE VILLA À AÏRE ET DÉBLOCAGE DES PLQ DANS LE CANTON (R 532 – 14.09) (M. MARTENS, RAPPORTEUR)	10
6.B) ÉVITER LE TRANSIT INJUSTIFIÉ DE VÉHICULES AU CHEMIN DES FLORALIES, 1216 COINTRIN (COMMUNE DE VERNIER) (PE 187 – 22.06) (M. TOMBOLA, RAPPORTEUR)	14
6.C) POUR DES BORNES DE RECHARGES ÉLECTROMOBILES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL (M 168 – 22.04) (M. TOMBOLA, RAPPORTEUR)	21
7. RAPPORTS DE LA COMMISSION DU GÉNIE CIVIL ET DES ÉQUIPEMENTS	30
7.A) CRÉDIT BRUT DE CHF 530'000.00 TTC DESTINÉ AU RENOUVELLEMENT ET À LA SÉCURISATION DES PLACES DE JEUX – 3 ^E ÉTAPE (DA 191 – 22.09) (MME SANTI, RAPPORTEURE)	30
7.B) CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 260'000.00 TTC DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DES CHEMINS HENRI-DE-BUREN, CHÂTEAU-BLOC ET DE LA ROUTE DE L'USINE-À-GAZ (DA 193 – 22.09) (M. BRON, RAPPORTEUR)	34
8. RAPPORT DE LA COMMISSION DES SPORTS	37
8.A) POUR UNE CHARTE COMPLÈTE ET DÉTAILLÉE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LES CLUBS SPORTIFS (M 172 A – 22.10) (MME LANZILAO, RAPPORTEURE)	37
9. RAPPORTS DE LA COMMISSION SOCIALE, JEUNESSE ET ENFANCE	44
9.A) COUPES MENSTRUELLES GRATUITES ET EN LIBRE ACCÈS POUR LES JEUNES PERSONNES RÉGLÉES HABITANT LA VILLE DE VERNIER (M 111 – 21.06) (MME ROCH, RAPPORTEURE)	44

9. B)	PROTECTIONS HYGIÉNIQUES GRATUITES EN LIBRE ACCÈS AU SEIN DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE DE VERNIER (M 112 A – 22.10) (MME ROCH, RAPPORTEURE)	51
10.	PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	63
11.	PÉTITIONS	63
11. A)	LA PAIX AU VILLAGE ! (PE 209 – 22.10)	63
12.	PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	65
12. A)	CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE CHF 9'803'758.76 POUR LA COMPTABILISATION D'AMORTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES EN 2022 (DA 203 – 22.10)	65
12. B)	CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 1'060'000.00 TTC DESTINÉ À L'ÉTAPE 1 POUR LA MISE AUX NORMES PMR DES ARRÊTS TPG ET L'INSTALLATION DE NOUVEAUX ABRIBUS AVEC TOITURE VÉGÉTALISÉE (DA 204 – 22.10)	65
12. C)	CRÉDIT DE CHF 859'700.00 TTC POUR LE RENOUVELLEMENT DE DIVERS VÉHICULES (DA 205 – 22.10)	66
13.	PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	67
14.	MOTIONS	67
14. A)	UN RAPPORT ANNUEL SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (MMES COMPAGNON KAUFMANN ET BOBILLIER, M. BRINER) (M 206 – 22.10)	67
14. B)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 034 – 20.10 « RÉDUIRE LES DÉCHETS EN DÉVELOPPANT LE RÉEMPLOI » (M 034 A – 22.10)	71
14. C)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 099 A – 21.06 « UN SENTIER AU BORD DU RHÔNE PRATICABLE » (M 099 B – 22.10)	72
14. D)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 132 – 21.11 « DES PLACES DE SPECTACLE POUR DES ÉLÈVES DU CYCLE DU RENARD » (M 132 A – 22.10)	73
14. E)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 177 A – 22.05 « ÉTEIGNONS LE FEU AU LIGNON » (M 177 B – 22.10)	74
15.	RÉSOLUTIONS	76
15. A)	MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS EXTRAPARLEMENTAIRES DE LA LÉGISLATURE 2020 – 2025 (R 202 – 22.10)	76
16.	INTERPELLATIONS	79
16. A)	QUESTION DE PRIORITÉS (M. MARTENS) (I 207 – 22.10)	79
16. B)	PROCÉDURE ET FRAIS EN CAS D'ENLÈVEMENT DE VÉHICULE (MMES FRAGA ET MÜLLER) (I 208 – 22.10)	81
17.	NOMINATION DES PRÉSIDENT-E-S, VICE-PRÉSIDENT-E-S ET SUPPLÉANT-E-S DES LOCAUX DE VOTE POUR L'ANNÉE 2023	82
18.	QUESTIONS ÉCRITES	83
18. A)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 030 – 20.10 « COÛTS DES DÉCHETS » (QE 030 A – 22.10)	83
18. B)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 199 – 22.09 « OÙ EN EST LA MISE EN ŒUVRE DE I) LA MOTION « POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE » ET II) LE RÉVISION DE LA LEG ? (QE 199 A – 22.10)	84
18. C)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 200 – 22.09 « INCITER NOS ENTREPRISES À DEVENIR DES AMBASSADRICES DE LA SOBRIÉTÉ ÉCOLOGIQUE AFIN D'ACCÉLÉRER NOTRE TRANSFORMATION ÉNERGÉTIQUE » (QE 200 A – 22.10)	87
19.	QUESTIONS ORALES	89

SÉANCE PUBLIQUE : 20H00

La séance publique est ouverte sous la présidence de Mme Mélina BUNTSCHU.

Mme BUNTSCHU, Présidente : Mesdames et Messieurs bonsoir. Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, chères Conseillères municipales, chers Conseillers municipaux, M. le Secrétaire général, Mmes et MM. les membres du public, je vous souhaite la bienvenue. Je salue également la présence de la presse.

Avant de débiter notre séance, j'ai une information à vous communiquer. Les listes relatives à la nomination des Président-e-s, Vice-Président-e-s et Suppléant-e-s des locaux de vote pour l'année 2023, qui seront votées au point 17 de notre ordre du jour, vont passer dans les rangs. Merci aux Conseillères et Conseillers municipaux, avant de les faire passer, de bien vouloir d'ores et déjà signer la liste sur laquelle leur nom figure.

Y a-t-il des excusés ? M. JOTTERAND.

M. JOTTERAND : M. MARIN arrivera avec un petit peu de retard. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci. Y a-t-il d'autres excusés ?

M. RUSSI, vous avez la parole.

M. RUSSI : Ana ROCH sera absente ce soir.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci beaucoup. M. BRON.

M. BRON : merci Mme la Présidente.

M. METUSHI arrivera vers 21h30.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci beaucoup. C'est noté.

Nous allons donc passer au point 1) de l'ordre du jour.

1. PRESTATION DE SERMENT DE MMES CLARISSE DI ROSA ET MARIA GAULIN, CONSEILLÈRES MUNICIPALES, RESPECTIVEMENT EN REMPLACEMENT DE MME LUCIA DAHLAB ET DE M. FRANÇOIS AMBROSIO, DÉMISSIONNAIRES

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons à la prestation de serment de Mmes Clarisse DI ROSA et Maria GAULIN, qui nous rejoignent en tant que Conseillères municipales, respectivement en remplacement de Mme Lucia DAHLAB et de M. François AMBROSIO, démissionnaires.

Je vous demande de vous lever pour cette prestation de serment.

L'assemblée se lève.

Mme BUNTSCHU, Présidente : il est d'usage, avant d'entrer en fonction, que les Conseillères et Conseillers municipaux prêtent serment.

Mmes DI ROSA et GAULIN, à la lecture de la formule du serment, vous voudrez bien lever la main droite et dire « *je le jure* » ou « *je le promets* ».

La Présidente lit la formule du serment, et à l'appel de son nom, Mme DI ROSA lève la main droite et dit : « je le promets », et Mme GAULIN répond également : « je le promets ».

Mme BUNTSCHU, Présidente : Mmes DI ROSA et GAULIN, je vous remercie. Nous prenons acte de votre serment.

Je vous souhaite la bienvenue au sein de cet hémicycle.

L'assemblée applaudit et se rassied.

Mme BUNTSCHU, Présidente : je donne la parole à Mme GAULIN, qui l'a demandée.

Mme GAULIN : merci Mme la Présidente.

Comme certains le savent, je reviens de très loin. Je tenais à remercier ce soir la Ville de Vernier et tous les anciens Conseillers municipaux qui m'ont soutenue lorsque j'ai perdu mon fils, qui a été un deuil très difficile. J'ai reçu beaucoup de messages très touchants et je vous remercie ce soir, parce que cela m'a énormément touchée.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme GAULIN.

Nous passons au point 2) de l'ordre du jour.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022

Mme BUNTSCHU, Présidente : celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de la séance du 6 septembre dernier sont priés de lever la main.

Le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2022 est accepté par 28 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 2 ALTERNATIVE, 2 PLR, 2 UDC, 1 I) et 3 abstentions (1 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 ALTERNATIVE).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous allons passer au point 3) de l'ordre du jour.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons envoyé un courrier de remerciements à Mme Lucia DAHLAB, Conseillère municipale démissionnaire, pour son engagement en faveur de la Commune.

Nous avons reçu la lettre de démission de M. François AMBROSIO, Conseiller municipal, pour le 22 septembre 2022. Nous lui avons également adressé un courrier de remerciements.

M. AUBERT, vous avez la parole.

M. AUBERT : merci Mme la Présidente.

Pourriez-vous lire la lettre de démission de M. AMBROSIO, s'il vous plaît ?

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. ANGELOZ, vous avez la parole pour cette lecture.

M. ANGELOZ, Secrétaire :

*François AMBROSIO
Avenue du Lignon 5
1219 Le Lignon*

Le Lignon, le 19 septembre 2022

*Bureau du Conseil municipal
de Vernier
Rue du Village
1214 Vernier*

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du Conseil municipal de Vernier avec effet au 22 septembre 2022.

En vous remerciant d'avoir pris bonne note de ce qui précède, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

François AMBROSIO

Mme BUNTSCHU, Présidente : c'était efficace, merci.

Nous avons également reçu un courrier de la part de M. Christophe DULEX faisant suite au courrier de condoléances que nous lui avons adressé au moment du décès de son père.

Nous avons reçu une invitation, adressée à toutes et tous, à la cérémonie de remise des prix du Concours cantonal du développement durable le 18 octobre 2022 dès 10h30. Je m'y rendrai.

Nous avons toutes et tous reçu une invitation du Service de la cohésion sociale aux Promotions seniors qui se sont déroulées le 8 octobre 2022. M. MAGNIN s'y est rendu.

Arrivée de M. CERUTTI à 20h05.

Nous avons également toutes et tous reçu une invitation du Service de la culture et de la communication à la réception en l'honneur des personnes nouvellement naturalisées le 6 octobre dernier. M. MAGNIN et moi-même nous y sommes rendus.

Nous avons toutes et tous reçu une invitation du Service de la culture et de la communication à la soirée d'accueil des nouveaux habitants le 12 octobre 2022 à 19h00. Je m'y rendrai.

Nous avons également reçu une invitation des CFF, adressée à toutes et tous, à une rencontre entre les communes genevoises de l'axe Lausanne-Genève et les cadres CFF le 14 octobre prochain entre 11h30 et 13h30. Je m'y rendrai.

Nous avons toutes et tous reçu une invitation à la Journée de l'audace le 15 octobre 2022. Je me suis excusée.

Nous avons reçu une invitation de Local City à la soirée thématique « Pour une communication forte au sein de votre Commune » le 16 novembre 2022 à 17h00. Je me suis excusée.

J'ai reçu une invitation aux portes ouvertes de Givaudan le 20 octobre 2022 à 17h00. M. ANGELOZ représentera le Bureau à ce moment-là.

Nous avons reçu une invitation aux célébrations des 150 ans de la Caisse publique de prêts sur gage. Je m'y rendrai.

Nous avons reçu un courriel du Service des votations et élections (SVV) informant de la demande de lancement de référendum contre la délibération du Conseil municipal du 6 septembre dernier approuvant le règlement du Conseil municipal relatif à l'interdiction d'affichage à des fins commerciales. Cette information a été confirmée par M. Nicolas AUBERT et Luis FRAGA, Coprésidents du Comité référendaire.

Nous avons reçu un nouveau courriel du SVV approuvant le lancement dudit référendum, en précisant que les référendaires ont jusqu'au 24 octobre 2022 pour récolter 1'921 signatures.

Nous avons reçu un courriel de M. BUERGISSER, adressé à toutes et tous, relayant un message du SIACG relatif à la fonte de CMNet.

Nous avons toutes et tous reçu une invitation du Service de la culture et de la communication au vernissage de l'exposition de l'Association des sculpteurs de Genève ce samedi 15 octobre 2022 dès 11h00 dans le parc de la piscine du Lignon. Je m'y rendrai également.

Nous avons reçu une lettre manuscrite de remerciements de Mme Alice ZBINDEN, habitante d'Aïre, pour l'extinction de l'éclairage dans son quartier.

Nous avons reçu une pétition « La paix au Village », de l'Association des parents d'élèves de Vernier-Village, qui sera traitée au point des pétitions de notre ordre du jour.

Nous en avons fini avec les communications du Bureau.

Nous pouvons passer au point 4) de l'ordre du jour.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. le Maire, vous avez la parole.

M. AGRAMUNT, Maire : merci Mme la Présidente.

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

1 Population et chômage¹

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont toujours celles du mois de juin 2022. Elles font état d'une population de 36'620 habitants, soit une augmentation de 252 personnes par rapport au nombre d'habitantes et habitants recensé en mars 2022.

Quant au chômage², la Commune comptait 761 chômeur-euse-s à fin septembre contre 731 à fin août, soit une augmentation de 30 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 416 contre 388 à fin août 2022, soit une augmentation de 28 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'177 contre 1'119 à fin août 2022, soit une augmentation de 58 personnes.

2 Énergie : les premières mesures

Le Conseil administratif a pris un ensemble de mesures d'économie d'énergie et en a informé l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, qui sont les premiers concernés par ces mesures. Période de chauffe raccourcie, température abaissée, interdiction du recours à des chauffages d'appoint, appel aux écogestes, sont notamment les décisions prises à ce stade en coordination avec les autres communes et les préconisations de l'État.

Elles touchent également les usagers des locaux communaux, au premier rang desquels les élèves de nos écoles primaires, qui verront les classes chauffées à 20°, 17° pour les salles de gymnastique. Ces températures ont été admises par le DIP. À noter que, pour les crèches, la température admise par le SASAJE est également de 20°, mais avec une température mesurée ici au sol, ce qui signifie en d'autres termes que la température de la pièce peut être légèrement plus élevée dans son ensemble.

Les amateurs de natation connaîtront également une baisse de température qui est fixée à 26° pour l'eau et 27° pour l'air.

Au terme d'une pesée des intérêts, le Conseil administratif a toutefois décidé de maintenir les illuminations de Noël - certes pour une période plus courte et à l'exception du bâtiment de la Mairie, en raison du fait qu'elles se font avec des éclairages LED peu gourmands en électricité : en ces périodes de crise, il convenait de ne pas broyer plus de noir qu'il n'en convient !

¹ Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

² Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

Le Conseil administratif s'est fixé, à court terme, un objectif d'économie de 5% pour l'électricité et de 10% pour les énergies de chauffage.

Afin d'aller plus loin et de manière pérenne, il va, ces prochaines semaines, examiner la possibilité de prioriser certains investissements destinés à rénover des bâtiments ou installations énergivores. Votre Conseil pourrait ainsi être amené à participer aux actions à prendre pour réduire notre facture énergétique.

Dans l'intervalle, les communes associées à la task force énergie, mise en place par le Conseil d'État, suivront la situation avec attention en attendant que le Conseil fédéral mette en consultation les projets d'ordonnance qui devraient permettre de gérer une situation de crise dont la menace plane toujours.

3 Carte journalière CFF

Il y a deux ans de cela, Swisspass a informé les communes suisses que la carte journalière CFF, vendue par les communes, serait supprimée fin 2023. Au vu des réactions, une consultation a eu lieu. Vernier s'est ralliée à la position de l'ACG pour rejeter les modèles prévus, qui ne constituaient pas une substitution raisonnable.

Une majorité des communes suisse a toutefois opté pour le modèle privilégié par Swisspass, qui permettra d'accéder à un stock de cartes dégriffées réservées aux communes via une application Web dédiée. L'inconvénient principal de cette solution est de reposer sur un contingent dont le nombre est défini par Swisspass. Pour les communes, qui deviendront de fait un relais commercial de Swisspass en la matière, il n'y aura pas de risques financiers ; seules les cartes achetées seront facturées.

La solution technique sera présentée en février 2023.

4 Référendum DA

Votre Présidente l'a annoncé, un référendum a été lancé contre la DA 182 A – 22.09 relative à un règlement de votre Conseil interdisant l'affichage à des fins commerciales.

5 Porteous

L'autorisation de construire (DD 315'840) portant sur la première phase des travaux à Porteous est entrée en force. Le chantier devrait durer jusqu'à juin 2023.

6 Nouveau poste de Police municipale

La localisation du poste de Police municipale à l'avenue Henry-Golay a souvent fait l'objet de remarques, y compris au sein de votre Conseil. C'est notamment en raison du fait qu'il est peu visible et d'une typologie peu pratique.

Avec des effectifs qui s'accroissent, en lien avec le développement de notre Commune, et la volonté de rapatrier le contrôle du stationnement, le poste de Police actuel n'offre plus les capacités nécessaires pour abriter l'ensemble des collaborateurs et accueillir les tiers dans les conditions acceptables. De surcroît, il ne permet pas d'assurer les fonctions qui doivent en principe être intégrées dans un poste, comme l'aménagement de salles d'audition LAVI ou des violons.

Dans un horizon à 10 ans, la Commune ne disposera pas de locaux nouveaux ou rénovés qui pourraient abriter un poste. Dès lors, notre Conseil a chargé ses services de rechercher des lieux qui seraient adaptés pour accueillir ces locaux. Les contraintes liées au programme - qui imposent des locaux au rez-de-chaussée - et à l'emplacement, puisqu'il faut être le plus au centre de la Commune afin de se rendre facilement dans les différents quartiers, n'ont pas facilité les recherches.

Une solution a pu être trouvée dans le quartier de l'Étang, plus précisément dans le bâtiment F, celui qui est parallèle aux voies CFF. C'est sous la forme d'un plateau de 580m² au rez-de-chaussée. Le bâtiment n'étant pas destiné à la vente, cette surface sera louée pour une longue durée (12 ans). Cette temporalité pourra permettre de développer, cas échéant, une solution constructive interne

dans les délais évoqués précédemment. Elle permet aussi la prise en charge d'une bonne partie des coûts d'aménagements par le propriétaire, ce qui rend le loyer acceptable au regard des conditions du marché.

Dans le souci de diminuer les coûts et pour une utilisation rationnelle des locaux, la partie dédiée aux activités judiciaires (salle d'audition et violons), qui répond à des contraintes constructives accrues, pourra être mutualisée avec la Commune de Meyrin, dont les services de Police étaient également à la recherche de locaux judiciaires adaptés.

Nous comptons pouvoir disposer de ces nouveaux locaux en juillet 2023.

Si, pour des raisons assez évidentes, nous réservons les détails de cette solution à la commission de la sécurité, qui a déjà bénéficié d'une préannonce, notre Conseil se réjouit d'avoir pu trouver des locaux en phase avec les besoins de notre Police municipale et qui garantissent une meilleure prise en charge des prestations pour la population.

7 Assemblée ordinaire de l'ACG au Lignon

Vernier a eu l'honneur d'accueillir l'Assemblée générale ordinaire de l'ACG, qui s'est tenue dans la salle du Lignon le 24 septembre dernier en présence également du Président du Conseil d'État, M. Mauro POGGIA, et de deux autres membres du Conseil, soit Mme Fabienne FISCHER et M. Thierry APOTHELOZ.

L'ACG, sous la plume de son Président et de son Directeur, a remercié notre Commune pour la qualité et la convivialité de l'accueil, auxquelles notre fanfare municipale, les vins du coteau de Vernier et nos services ont largement contribué.

M. AGRAMUNT, Maire : Madame la Présidente, j'en ai terminé avec ces communications.

Arrivée de M. NOËL à 20h12.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. le Maire.

Nous passons au point 5) de l'ordre du jour.

5. ÉLECTION DU SUPPLÉANT MCG AU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE RESTANT DE L'ANNÉE 2022-2023

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous allons procéder à l'élection du Supplément MCG au Bureau du Conseil municipal pour le restant de l'année 2022-2023. Y a-t-il des propositions ? M. RENAUD.

M. RENAUD : nous proposons M. Christophe RUSSI.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci.

Y a-t-il des remarques ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous allons passer au vote. Celles et ceux qui acceptent cette proposition sont priés de lever la main.

L'élection de M. Christophe RUSSI comme suppléant MCG au Bureau du Conseil municipal pour le restant de l'année 2022-2023 est acceptée par 33 OUI (10 SOC, 6 VERT.E.S, y compris la Présidente, 3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 3 ALTERNATIVE, 2 PLR, 3 UDC, 1 I) et 1 abstention (1 MCG).

Mme BUNTSCHU, Présidente : félicitations M. RUSSI !

Nous passons au point 6) de l'ordre du jour.

6. RAPPORTS DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ

6.A) MIXITÉ SOCIALE POUR VERNIER, EXTENSION DE LA ZONE VILLA À AÏRE ET DÉBLOCAGE DES PLQ DANS LE CANTON (R 532 – 14.09) (M. MARTENS, RAPPORTEUR)

Rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 30 août 2022

Rapporteur : Johan MARTENS

R 532 – 14.09 MIXITÉ SOCIALE POUR VERNIER, EXTENSION DE LA ZONE VILLA À AÏRE ET DÉBLOCAGE DES PLQ DANS LE CANTON

Le Bureau a demandé de débloquer cette résolution, gelée en attendant l'adoption du plan directeur communal.

Le vote des commissaires n'aura pas de portée car le plan directeur communal a force de loi. Traitée en octobre 2014, la commission avait demandé d'intégrer cette réflexion dans la révision du plan directeur communal. Cette résolution aurait dû être retirée, mais les auteurs ne siégeant plus au Conseil municipal, elle doit être traitée formellement.

Explications de M. Igor MORO, Chef du service de l'aménagement :
La résolution souhaitait une modification du régime de zone de certaines parcelles appartenant au Canton et à la Commune, qui sont en zone de verdure, pour les mettre en zone villa afin de créer une continuité de la zone villa existante à Aïre. Il s'agit des parcelles occupées par le CO du Renard (propriétaire État de Genève) et de 5 parcelles appartenant à la Ville de Vernier.

Le plan directeur cantonal 2030 (ci-après PDCn) prévoit à cet endroit une densification différenciée à dominante habitation de la zone 5. Lors de la révision du plan directeur communal (ci-après PDCom), un atelier avec les habitants de la presqu'île d'Aïre a permis de clarifier les attentes des habitants quant au devenir de ce périmètre, qui ont été inscrites dans le PDCom. Le déplacement du cycle d'orientation (probablement en 2030) va libérer de la place pour un projet dédié au logement. Les parcelles de l'État, couplées avec celles de la Ville de Vernier, pourraient donner lieu à un potentiel d'environ 150 logements.

Le PDCn admet qu'une mutation des terrains occupés par le CO du Renard doit avoir lieu. Une relocalisation des terrains de tennis pourrait même être envisagée à plus long terme.

Le PDCom critique les orientations du PDCn qui identifie ce secteur comme potentiel de densification différenciée. En effet, la Commune s'oppose à cette orientation car, dans un premier temps, la révision du PDCn identifiait aussi les terrains de football de Vernier comme étant un périmètre à densifier. La Commune a aussi demandé que la densification ne soit pas très forte car le niveau de desserte en transports en commun n'est pas bon et l'accès se termine en cul-de-sac. L'identification de ce périmètre dans le PDCn pour y accueillir une densification différenciée correspond au périmètre visé par la résolution et ne couvre plus les terrains de football.

Le PDCom demande de maintenir les terrains de sport tout en les intégrant dans une réflexion sur l'évolution à plus long terme du périmètre. Il est important de maintenir les terrains de tennis existants au sud du CO du Renard ; l'opportunité de les relocaliser dans le secteur d'activités sera étudiée ultérieurement. Selon le plan directeur, la densification sur ces parcelles doit être modérée et permettre la réalisation de logements coopératifs, ainsi que la création d'un espace public central. L'image directrice devra définir les programmes et déterminer l'affectation adéquate. La question des gabarits, ainsi que la transition entre la zone d'activités et la zone résidentielle, doit être prise en compte.

Ce secteur est finalement proche d'une zone 4B plutôt que d'une zone villa, mais s'écarte de la zone de développement. Ainsi, en validant le PDCom, l'État a validé cette perspective et reconnaît une densification modérée et une attention aux gabarits.

Les travaux de révision du PDCom ont traité la demande de la résolution puisque :

- *cette prise en considération s'est faite de manière participative et la volonté de construire du logement à faible densité est prise en compte par le PDCom, qui ne précise pas le régime de zone ;*
- *la limitation des gabarits de construction, de même que la création de coopératives, est précisée dans le PDCom ;*
- *une étude directrice portant sur l'ensemble du périmètre devra être lancée une fois la date du départ du CO Renard connue ; il est en effet inutile de se précipiter car il est important de connaître quelques échéances avant de se lancer dans l'étude ;*
- *l'esprit de la résolution a été traduit dans les principes et mesures du PDCom.*

Pour un commissaire (PLR), cette zone, à l'abri des nuisances sonores, est propice pour accueillir une zone villa qui est intéressante du point de vue fiscal. La résolution demandait d'inscrire cela dans le PDCom.

La résolution avait été gelée suite à la volonté du Conseil d'État de créer des zones réservées pour les zones villa et 4B, mais que les possibilités de déclassement sur la Commune n'étaient pas claires en 2014. Il propose d'approuver la résolution même si ce qu'elle demande figure déjà en grande partie dans le PDCom car, à son avis, il est utile de rappeler au Conseil d'État que cette zone est propice à l'implantation d'une zone 5, évitant donc le déclassement en zone de développement 3.

Il estime qu'il est important que le Conseil municipal de Vernier fasse une déclaration, certes symbolique, mais politiquement forte.

Un commissaire (UDC) est favorable au maintien d'une infrastructure telle qu'un cycle sur le site. Mais s'il doit partir et libérer l'espace, il pencherait en faveur d'une zone villa. La résolution n'a aucune portée normative et il s'agit uniquement d'exprimer une volonté. Ainsi, le Conseil municipal ne prend aucun risque à la soutenir.

Pour des commissaires (SOC), il est au contraire utile de densifier cet endroit et de créer une centralité sur la presqu'île. Ce serait un mauvais signal de demander une zone villa. La zone 4 lui semble être le minimum.

Il est difficile de défendre la zone villa au vu du problème du logement à Genève.

La Présidente (VERT.E.S) s'insurge contre le fait que les zones calmes soient uniquement dévolues à de la zone villa. Il serait plus adéquat d'implanter des habitations dans ce type d'endroit au lieu de créer des PLQ comme celui des Voies CFF, le long de la route de Vernier.

VOTE :

Acceptons-nous la résolution R 532 – 14.09, Mixité sociale pour Vernier, extension de la zone villa à Aire et déblocage des PLQ dans le Canton ?

3 OUI (1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC)

4 NON (3 SOC, 1 MCG)

1 Abst. (1 VERT.E.S)

La résolution R 532 – 14.09 est refusée à la majorité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : pour rappel, ce projet de résolution a été refusé par 4 NON, 3 OUI et 1 abstention en commission.

M. MARTENS, vous étiez rapporteur. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

M. MARTENS : non, Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : y a-t-il des demandes de parole ? M. MAGNIN.

M. MAGNIN : oui, c'est assez étrange de devoir voter sur un sujet pour lequel nous nous sommes déjà écharpés, soit lors d'un Conseil municipal, au moment de l'adoption du plan directeur communal, puisque ce plan directeur communal prévoit ce secteur de notre Commune, c'est-à-dire Aire en particulier.

C'était intéressant de voir quels étaient les signataires de ce projet, puisqu'il y avait les VERT.E.S, l'UDC et le PLR, qui voulaient donc en substance que l'on sauvegarde cette zone villa.

Quelques années plus tard – puisque le plan directeur communal a pris du retard –, certains groupes ont changé leur fusil d'épaule, ce qui est toujours assez curieux.

Pour ma part, même si nous acceptons ce projet, il n'est pas sûr que cela ait une grande importance, il s'agit de montrer notre position à ce plan directeur communal, tel que vous l'avez voulu et sur lequel nous n'étions pas d'accord, avec la surdensification de la zone villa.

Par conséquent, je vous invite à dire OUI à ce projet. Il faudra voir dans quel sens il faut voter pour éviter de dire OUI quand on veut dire NON, et NON quand on veut dire OUI.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. MAGNIN.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? M. NOBS.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

Je crois qu'en matière de construction de logements, notre Commune n'a plus rien à prouver, plus rien à démontrer.

Je crois que, pour nos quartiers extrêmement denses, la zone villa fait office de véritable poumon de verdure et ne doit pas être vue comme un bastion de privilégiés qu'il faut déloger.

Je crois que nous avons tout intérêt, ne serait-ce que d'un point de vue fiscal et pour respirer, que l'on maintienne le plus possible la zone villa dans notre Commune.

À force de bétonner dans notre Canton, sous l'impulsion d'un Conseiller d'État qui se réclame de l'écologie, la situation devient extrêmement tendue, les effectifs scolaires débordent et nous devons toujours ramer après sa politique de surdensification.

C'est pour cela que notre groupe, qui au passage est favorable au maintien du cycle du Renard sur son site actuel, soutiendra bien évidemment ce texte.

Je vous remercie Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. NOBS.

Je donne la parole à Mme COMPAGNON KAUFMANN.

Mme COMPAGNON KAUFMANN : merci Mme la Présidente.

Un compromis a été trouvé dans le cadre du plan directeur communal. C'est donc le plan directeur communal qui fait foi. Par conséquent, cette résolution est sans objet et nous la rejeterons.

Merci Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme COMPAGNON KAUFMANN.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? M. BUSCHBECK.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : je vous remercie Mme la Présidente.

Mesdames, Messieurs, effectivement il faut se souvenir d'où nous partons avec ce projet. Cette résolution est née d'une volonté du Canton de développer une zone de développement 3 dans le secteur.

De l'avis de l'ensemble des groupes alors au Conseil municipal, il y avait un problème à vouloir avoir une densification forte dans un endroit qui est encore un cul-de-sac aujourd'hui. C'est pour cela que cette résolution est née, soit pour demander une densification moindre à l'horizon bien sûr de la disparition du cycle.

J'en profite pour dire que je ne comprends pas très bien la position de l'UDC, qui veut en même temps un développement d'une zone villa et en même temps le maintien du cycle. Vous pouvez être pour le déplacement du cycle pour une zone villa, et donc vous soutenez la résolution, mais vous ne pouvez pas être pour le maintien du cycle et pour le développement d'une zone villa sur l'emplacement du cycle.

Cela étant, cette problématique a été traitée dans le cadre des ateliers organisés au moment de l'étude du plan directeur communal. Ces ateliers, qui ont eu lieu avec la population pour essayer de définir un projet pour ce secteur, ont abouti à une solution qui ressemble à une zone 4B et qui a été plébiscitée par ces groupes de travail. Cela fait un petit peu la synthèse entre la volonté du Canton d'avoir une densification forte dans ce secteur et la résolution qui demandait d'aller dans l'autre sens. C'est dans ce sens-là que le plan directeur communal a été rédigé, puis adopté par le Conseil d'État. Et quoi que vous votiez ce soir, c'est cela qui sera fait pour aller dans le sens des habitants.

Je vous invite donc à refuser cette résolution afin de permettre une densification, mais modérée, de ce secteur. Je vous remercie.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BUSCHBECK.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? M. MAGNIN.

M. MAGNIN : ce que j'adore dans la politique, c'est la manière de pouvoir justifier des changements de position en faisant un double salto arrière vrillé, et pour nous dire aujourd'hui que ce que nous voulions hier n'est pas tout à fait ce que nous voulons demain.

Pas grave. Nous pouvons l'entendre. Vous n'étiez pas là, M. BUSCHBECK, - moi non plus d'ailleurs -, quand ce projet a été déposé. Par conséquent, les choses ont évolué.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. MAGNIN.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous allons passer au vote. M. le Secrétaire, pouvez-vous nous lire le déclare ?

M. ANGELOZ, Secrétaire :

le Conseil municipal de Vernier

déclare :

souhaiter la modification de la zone de verdure sise sur les parcelles cantonales 666, 667, 670, 2674, 2675 et des parcelles communales 684, 685, 686, 687 et 688 pour y installer en continuité de la zone villa existante une zone 5.

M. ANGELOZ, Secrétaire : j'en ai terminé.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. ANGELOZ.

Celles et ceux qui acceptent la résolution R 532 – 14.09 sont priés de lever la main.

La résolution R 532 – 14.09, Mixité sociale pour Vernier, extension de la zone villa à Aïre et déblocage des PLQ dans le Canton, est refusée par 16 NON (10 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S), 14 OUI (3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 2 ALTERNATIVE, 1 PLR, 3 UDC, 1 I) et 3 abstentions (1 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point suivant.

6.B) ÉVITER LE TRANSIT INJUSTIFIÉ DE VÉHICULES AU CHEMIN DES FLORALIES, 1216 COINTRIN (COMMUNE DE VERNIER) (PE 187 – 22.06) (M. TOMBOLA, RAPPORTEUR)

*Rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du
27 septembre 2022*

Rapporteur : Jean-Pierre TOMBOLA

*PE 187 - 22.06 ÉVITER LE TRANSIT INJUSTIFIÉ DE VÉHICULES AU CHEMIN DES FLORALIES, 1216
COINTRIN (COMMUNE DE VERNIER)*

La commission de l'environnement, aménagement du territoire et de la mobilité a auditionné lors de cette séance une délégation des signataires de la pétition (PE 187 - 22.06), en présence de M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, M. MORO, Chef du service de l'aménagement, Mme GUIBERT, Déléguée à la mobilité, qui ont répondu aux questions des commissaires.

Lors de l'audition, une représentante des pétitionnaires a sollicité le soutien de la Ville de Vernier dans leur démarche visant à éviter le trafic dans le chemin des Floralties. Elle a indiqué que le transit automobile est très dense sur ce chemin avec plus de 2'000 véhicules par jour, ceci malgré une accalmie durant les week-ends. Elle explique que le chemin des Floralties est emprunté par de nombreuses personnes se rendant sur leur lieu de travail au Petit-Saconnex et au Collège et école de commerce André-Chavanne. Elle indique que malgré la mise en zone 30 de ce chemin en 2019, cette limitation de vitesse n'est pas respectée. Les places de parking étant souvent du même côté, elles ne jouent pas le rôle de modérateur de vitesse. Elle attire l'attention sur le fait que les GPS indiquent de passer par le chemin des Floralties pour se rendre de Bernex au Petit-Saconnex.

Un membre de la délégation acquiesce. Il ajoute que le chemin des Floralties sert de circuit de voitures et regrette que la pose d'un radar mobile ait été refusée. De son point de vue, la sortie des Avanchets doit être améliorée pour permettre un tourner à gauche sur l'avenue Louis-Casaï. Étant donné que les places de stationnement ont été réduites dans la cité des Avanchets, de nombreux résidents viennent se parquer dans le chemin des Floralties, péjorant ainsi la visibilité des habitants des Floralties qui veulent sortir de chez eux. La délégation des pétitionnaires demande que des mesures soient prises pour éviter ce trafic de transit qui passe principalement à travers la cité des Avanchets. Elle demande le soutien communal afin que le chemin des Floralties devienne plus calme et convivial.

À la suite de cette présentation, les commissaires ont posé plusieurs questions portant notamment sur l'existence d'un gendarme couché, l'exactitude des comptages des véhicules effectués sur ce chemin, les vitesses mesurées ainsi que l'impact de la zone 30 et améliorations constatées depuis 2019.

En réponse à la remarque de la délégation concernant l'indication du chemin par les GPS, M. BUSCHBECK indique que les GPS ne tiennent pas compte des hiérarchies du réseau routier, ce qui est un réel problème par rapport aux mesures prises pour modérer le trafic. Il signale que de nombreux Conseillers municipaux ont relayé les problèmes de circulation qui existent aux Avanchets et que l'étude réalisée auprès des habitants de ce quartier va permettre d'amener quelques éléments de réponse pour cette pétition.

Mme GUIBERT rappelle que les pétitionnaires demandent de préserver les riverains du chemin des Floralties des nuisances liées au trafic de transit par certaines mesures, telles que la pose d'un panneau d'interdiction de tourner à gauche et d'un feu rouge au carrefour de Balxert, voire un aménagement différent du chemin des Floralties. Elle rappelle le contexte actuel et passe en revue les différentes démarches entreprises par la Commune depuis le dépôt d'une pétition demandant la mise en zone 30 du chemin des Floralties en 2019. Elle admet que les mesures prises jusqu'à présent s'avèrent inefficaces pour limiter le trafic de transit. Selon une étude réalisée suite aux problèmes de trafic de transit importants sur l'avenue De-Baptista et des vitesses excessives mettant les piétons en danger, il a été constaté que 90% à 95% du trafic sur le chemin des Floralties provient de l'avenue De-Baptista, surtout aux heures de pointe du matin (144 véhicules sur 190) et du soir (113 véhicules sur 160). Suite à l'analyse de la Commune, neuf options envisagées ont été présentées aux commissaires avec leurs avantages et inconvénients.

Après échange et discussion, l'option suivante a été privilégiée :

- 1. Interdiction du tourner à gauche Casaï/Floralties : il est possible de créer une double ligne blanche sur l'avenue Louis-Casaï ; cette mesure est peu onéreuse, permet de diminuer le transit et respecte la hiérarchie du réseau. En revanche, elle nécessite des contrôles de police pour empêcher les infractions, crée un détour pour les riverains et pour les habitants des Avanchets. Toutefois, cette mesure est recommandée par le Service de l'aménagement et une demande doit être effectuée à l'OCT.*

M. BUSCHBECK signale que le Conseil administratif soutient la pétition et recommande de la lui renvoyer pour prendre les mesures adéquates, à savoir la création d'une double ligne blanche sur l'avenue Louis-Casaï, qui est la moins chère et la plus efficace. Pour lui, 90% à 95% de trafic de transit sur un tel chemin est inenvisageable et devrait rester sur l'autoroute.

Un commissaire regrette que les propositions préconisées par le Service de l'aménagement pénalisent les habitants des Avanchets qui vont être obligés de faire des détours, alors même que ceux-ci subissent déjà un fort trafic de transit sur l'avenue Louis De-Baptista en provenance de la route de Meyrin et l'avenue Louis-Casaï. Il estime que d'autres solutions auraient pu être envisagées.

M. BUSCHBECK précise que les autres mesures proposées ne sont pas efficaces ou irréalisables. À vouloir faciliter l'accessibilité d'entrée et de sortie aux Avanchets, les mesures prises ont créé ce trafic de transit sur l'avenue De-Baptista. Le trafic était moins important avant la création du tourner à gauche sur la route de Meyrin. À son avis, si les automobilistes ne peuvent plus accéder au chemin des Floralies, ceux-ci ne passeront plus par Les Avanchets, ce qui va régler le problème du trafic de transit et ses nuisances dans la cité des Avanchets.

En réponse à la question sur la pertinence ou pas d'installation d'une barrière sur le chemin des Floralies, M. MORO indique qu'en 2019 la possibilité d'installer une barrière sur le chemin des Floralies avait été évaluée par la Ville de Vernier et s'avérait faisable. Il convient néanmoins d'analyser finement la situation, surtout au niveau des manœuvres de rebroussement. Il relève que la Commune souhaite procéder par étape et que la mise en place d'une double ligne blanche peut résoudre la problématique. Cette mesure sera chiffrée pour voir si elle est efficace et, si elle s'avère inefficace, une autre solution sera envisagée.

Les commissaires posent d'autres questions sur comment se rendre au Petit-Saconnex, les critères pris en compte pour décider de la fermeture du chemin des Floralies par une barrière ou envisager une double ligne blanche, et les estimations du Canton de l'impact positif de la future route des Nations sur le trafic de transit pour tous les chemins aux alentours.

Après échange et discussion la Présidente (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX) passe au vote.

VOTE :

Acceptons-nous d'envoyer la pétition PE 187 – 22.06, Éviter le transit injustifié de véhicules au chemin des Floralies, 1216 Cointrin (Commune de Vernier), au Conseil administratif ?

8 OUI (2 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 UDC).

Mme BUNTSCHU, Présidente : la commission a décidé, par 8 OUI, soit à l'unanimité, d'envoyer cette pétition, pour traitement, au Conseil administratif.

M. TOMBOLA, vous étiez rapporteur. Avez-vous des remarques ?

Arrivée de M. MARIN à 20h35

M. TOMBOLA : merci Mme la Présidente.

C'est vrai que ce dossier existe depuis 2019. Il y a eu plusieurs tentatives d'examiner la situation. Je crois que, lors de la dernière législature, le Conseil municipal avait opté pour une solution plus conciliante qui demandait qu'une solution de déplacement pour les riverains et les habitants des Avanchets puisse être trouvée.

Maintenant, après examen de la demande des pétitionnaires et les questions posées par les Conseillers municipaux, ainsi que la présentation des différents scénarios du Conseil administratif qui étaient au nombre de neuf, deux solutions ont été proposées, et l'une d'entre elles a été retenue. Mais dans les deux cas, cette solution n'arrange pas les habitants des Avanchets, parce que les riverains et les habitants des Avanchets seront obligés de faire un détour pour se rendre au Grand-Saconnex ou en direction du Grand-Saconnex.

Cela pose un problème, d'autant plus que la cité a quand même une influence énorme sur le trafic automobile. Il est vrai que d'autres solutions étaient possibles, et celle qui a été privilégiée va au détriment des habitants des Avanchets, qui ne peuvent pas se rendre au Grand-Saconnex, ainsi que des voisins, qui doivent faire le détour à cause d'autres usagers de la route qui n'habitent pas forcément aux Avanchets.

Voilà la remarque que je voulais mentionner par rapport à cette pétition. C'est regrettable.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. TOMBOLA.

Je passe la parole à M. BRON.

M. BRON : merci Mme la Présidente.

Je suis très désappointé parce que les pétitionnaires qui, à mon sens, sont une quarantaine, pas beaucoup plus, n'avaient pas le soutien de l'Association des habitants de Cointrin il y a cinq ans. Je n'ai pas vérifié, mais je n'ai pas l'impression qu'ils aient le soutien de l'association faïtière de la zone.

Notre Conseil avait pris une décision claire et nette, à savoir limiter la vitesse à 30 km/h dans ce chemin des Floralies et refusé toute fermeture – je lis – « tant qu'aucune mesure de compensation n'avait été prise permettant une accessibilité directe de Baptista vers le Grand-Saconnex ».

Nous avons conclu en commission, et cela avait été exposé en séance plénière, que la solution était soit un feu à la sortie des Avanchets pour tourner à gauche vers l'Aéroport, soit un rond-point, mais nous savons qu'un rond-point va être difficile à implanter. De plus, l'avenue Louis-Casaï devant être en travaux pour refaire les canalisations, nous attendrions la position du Canton. Je ne sais pas si nous l'avons eue. Entre-temps il y a eu le COVID et cela a beaucoup ralenti les démarches.

C'est pour cela que je vous propose ce soir de suspendre cette pétition une année, c'est-à-dire que nous la voterons l'année prochaine et pas avant, pour avoir une réponse définitive du Canton sur la possibilité d'avoir un tourner à gauche à la sortie des Avanchets en direction de l'Aéroport.

M. TOMBOLA l'a très bien dit, cela oblige les habitants des Avanchets à faire tout un détour, parce que pour les automobilistes le premier virage amène à l'autoroute, et les autres usagers de la route doivent eux passer par la route de Pré-Bois, qui est souvent saturée. Donc, ce n'est pas une bonne idée.

Je rajouterai un point qui n'avait pas été rappelé lors de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité, c'est la raison pour laquelle la commission avait à l'époque refusé de fermer le chemin des Floralies. Les pétitionnaires voulaient fermer leur chemin pour limiter les risques pour les écoliers. Mais si on reportait tout le trafic du chemin des Floralies sur celui des Coudriers, à ce moment-là on mettrait en danger les écoliers qui se rendent au cycle des Coudriers et à l'école de commerce.

Pour moi, ce n'est pas la bonne solution, raison de plus pour, si ce n'est refuser la pétition puisqu'on l'a déjà traitée une fois, surseoir en tout cas d'une année au traitement final de cette pétition, donc attendre un an avant de l'envoyer concrètement au Conseil administratif.

Je demande l'application de l'article 67, Mme la Présidente, à savoir surseoir un point.

Mme BUNTSCHU, Présidente : d'accord M. BRON. Merci. C'est noté.

M. NOBS, vous avez la parole.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

Juste pour revenir brièvement sur les propositions de M. BRON. Je crois que la commission a travaillé en bonne intelligence. Les pétitionnaires nous ont vraiment exposé les nuisances auxquelles ils étaient confrontés. M. le Conseiller administratif a également proposé des solutions qui vont être mises en place dans un avenir prochain.

Pour ma part, je ne vois pas la nécessité de surseoir à cette pétition.

Merci Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : je donne la parole à M. BRON, qui l'a redemandée.

M. BRON : juste pour répondre à M. NOBS.

Les propositions faites par le Conseil administratif, à savoir un feu rouge sur l'avenue des Coudriers, c'est juste mettre davantage de trafic sur le chemin des écoliers, ce que la commission du génie civil et des équipements avait refusé expressément il y a quatre ans.

Ainsi, soit on sursoit cette pétition pour voir s'il est possible d'avoir un feu rouge à la sortie des Avanchets pour tourner à gauche, soit je vous invite formellement à refuser cette pétition et ne pas favoriser quarante habitants au détriment des quatre mille des Avanchets.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRON.

Je donnerai la parole à M. le Conseiller administratif après Mme COMPAGNON KAUFMANN et M. JOTTERAND.

Mme COMPAGNON KAUFMANN : merci Mme la Présidente.

Le chemin des Floralies n'est pas un chemin de transit. Il n'est pas fait pour cela. Les Avanchets non plus. On nous a bien expliqué qu'avec un coup de peinture on évite le transit, donc les automobilistes qui traversent ces quartiers alors qu'ils n'ont rien à y faire.

On évite ce trafic de transit avec un coup de peinture. Ce n'est pas cela qui va nous coûter cher. C'est une solution simple et bon marché, et qui va dans le bon sens.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme COMPAGNON KAUFMANN.

Je donne la parole à M. JOTTERAND.

M. JOTTERAND : merci Mme la Présidente.

Dans le même sens que Mme COMPAGNON KAUFMANN, je rappelle que ce que demande la pétition est une mesure simple. Il s'agit simplement, en l'acceptant, de l'envoyer au Conseil administratif.

M. BRON parle d'il y a quatre ans. Nous avons vu, au point A) tout à l'heure, avec la presque île d'Aire, que le temps passe en effet et qu'il s'agit simplement d'envoyer cette pétition au Conseil administratif.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. JOTTERAND.

M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : merci Mme la Présidente.

Mesdames, Messieurs, effectivement c'est déjà la deuxième pétition que nous adressent les habitants de cette rue qui subissent un important trafic de transit. En effet, 95% des véhicules qui empruntent cette rue sont du trafic de transit et proviennent pour la plupart de l'autorisation de tourner à gauche sur l'avenue Louis-Casaï en direction du chemin des Floralies.

Pourquoi je connais ce chiffre de 95% ? C'est que nous l'avons étudié dans le cadre des problèmes soulevés par les habitants des Avanchets.

En effet, depuis la fin des travaux de réaménagement du réseau routier des Avanchets, nous avons eu plusieurs remarques en Assemblée générale des locataires des Avanchets pour se plaindre du trafic de transit qui traversait la cité. Nous avons donc fait un certain nombre d'études de circulation pour comprendre pourquoi il y avait davantage de trafic de transit maintenant qu'auparavant sur l'avenue De-Baptista. Il s'est révélé qu'un important trafic de transit s'est mis en place depuis la route de Meyrin, traversant Les Avanchets et rentrant dans le chemin des Floralies pour faire un raccourci et éviter le carrefour du Bouchet.

Aujourd'hui, il est vrai que ce trafic de transit se fait, non seulement au détriment des habitants qui se sont déjà plaints il y a quatre ans, mais aussi au détriment de la sécurité et de la tranquillité du quartier des Avanchets.

La mesure proposée par les pétitionnaires est la même que celle demandée il y a quatre ans, à savoir d'interdire le tourner à gauche depuis l'avenue Louis-Casaï dans le chemin des Floralies. Cela permettrait d'abord de respecter la destination de ce chemin, qui est un chemin de quartier et qui ne doit pas servir au transit, et de permettre de sécuriser la circulation dans le chemin des Floralies et aux Avanchets.

Cette proposition avait déjà été faite il y a quatre ans. Vous aviez déjà dit qu'il suffisait d'installer une zone 30 pour régler le problème, ce qui a été fait, mais cet aménagement n'a pas réglé le problème. Les habitants reviennent avec la même demande et le Conseil administratif vous prie ce soir de respecter la décision de la commission, d'approuver cette pétition et de nous l'envoyer.

Je vous remercie.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BUSCHBECK.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : oui, c'est toujours extrêmement difficile de jongler avec ces flux et il est difficile de se positionner.

Il y a une certitude : c'est qu'à force de vouloir tout boucher, tout sera bouché. C'est peut-être là où il faut être extrêmement attentif. Bien évidemment, nous avons des plaintes de riverains qui voient des véhicules stationner et circuler dans leur chemin, mais il faut malgré tout pouvoir circuler dans nos rues.

C'est tout l'équilibre qu'il convient d'apporter comme solution à nos riverains, à nos habitants qui se plaignent du bruit.

Dans ce cas-là, je pense effectivement que si nous pouvions éviter un trafic de transit trop important - je me demande d'ailleurs comment vous êtes parvenu au chiffre de 95% cité tout à l'heure, parce que cela signifie que vous avez regardé les plaques, ce qui me paraît curieux. Peu importe, je vais vous faire

confiance, M. le Conseiller administratif, mais je ne comprends pas très bien la manière dont vous avez calculé cela.

Mais je pense que si nous pouvons juguler ce trafic de transit, en tout cas dans un premier temps pour voir ce que cela donne, il faut prendre des mesures qui soient proportionnelles et proportionnées.

Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. MAGNIN.

Je donne la parole à M. CERUTTI, puis à M. BUSCHBECK.

M. CERUTTI : merci Mme la Présidente.

Vous savez que le groupe MCG n'est pas favorable à la fermeture de routes. Pourquoi ? Parce que bien naturellement, lorsque vous fermez un accès, les gens se reportent sur d'autres accès. Nous l'avons vu au chemin de Crotte-au-Loup. Nous avons voulu fermer ce chemin, du coup la circulation s'est déviée plus bas. Ce n'est pas Crotte-au-Loup, excusez-moi, c'est la route de Montfleury et le chemin de Mouille-Galand.

Comme le disait M. MAGNIN, en fermant une route, est-ce que nous avons un plan B pour éviter que la circulation qui passe par cette route-là aille ailleurs ? Sinon, on reporte le problème ailleurs.

Je rappelle juste que le Conseil d'État, au niveau cantonal, est sur des options où l'on va complètement bloquer la circulation au centre-ville, au niveau de la gare de Cornavin, et toute la circulation au centre-ville va être déviée sur les périphéries.

Je veux bien que l'on bloque le chemin des Floralies pour faire en sorte que la population qui y vit ait un sentiment de confort, mais n'oubliez pas qu'il y a cette problématique qui va arriver très bientôt. Nous serons peut-être en 2024-2025 et nous devons nous poser les bonnes questions à ce moment-là, parce que tout le trafic du centre-ville est justement prévu de transiter par la grande ceinture.

Le MCG est totalement opposé aux fermetures de chemins. J'attends de voir ce que le Conseil administratif a à proposer, s'il a une solution pour faire en sorte que les gens puissent continuer à circuler normalement et puissent choisir la mobilité qu'ils souhaitent pouvoir utiliser sans avoir de contraintes.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. CERUTTI.

Je donne la parole à M. BUSCHBECK.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : merci Mme la Présidente.

Pour répondre à M. MAGNIN. Je vous confirme que, comme nous avons eu le problème de transit aux Avanchets, nous avons fait un contrôle caméra et nous avons donc eu la confirmation et pu vérifier le lieu de destination des véhicules qui traversaient le chemin des Floralies.

Je remercie M. CERUTTI pour sa remarque, qui est extrêmement pertinente. Effectivement, où doivent passer les véhicules s'ils ne peuvent plus passer au chemin des Floralies ? Aujourd'hui, les véhicules qui passent par le chemin des Floralies sont des gens qui essaient de rejoindre le Petit-Saconnex et le Grand-Saconnex en provenant du sud du Canton. Donc, ces gens-là doivent rester sur l'autoroute, sortir à la sortie d'autoroute « Grand-Saconnex » et ne pas emprunter la traversée des Avanchets et le chemin des Floralies pour se rendre au Petit-Saconnex. C'est effectivement conforme à la loi sur la mobilité cohérente et équilibrée du réseau routier de notre Canton.

Je vous remercie.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BUSCHBECK.

S'il vous plaît, un petit peu de silence dans la salle ! Merci.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : et pour compléter ...

Mme BUNTSCHU, Présidente : oui M. BUSCHBECK.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : nous ne parlons pas d'une fermeture du chemin des Floralies, mais juste d'une interdiction de couper l'avenue Louis-Casaï pour l'emprunter. Ce chemin restera perméable, mais c'est un itinéraire que nous ne pourrons plus emprunter.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BUSCHBECK.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous avons une proposition de décaler le traitement de cette pétition d'une année de la part de M. BRON. Nous allons donc passer au vote de cette proposition.

Celles et ceux qui acceptent la proposition de M. BRON, qui est de repousser le traitement de cette pétition dans une année sont priés de lever la main.

La proposition de M. BRON de déplacer le traitement de cette pétition dans une année est refusée par 25 NON (11 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 ALTERNATIVE, 2 UDC, 1 I), 1 OUI (1 PLR) et 8 abstentions (5 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous allons donc passer au vote de cette pétition. La proposition était de confier le dossier au Conseil administratif.

Celles et ceux qui acceptent cette proposition sont priés de lever la main.

L'envoi au Conseil administratif de la pétition PE 187 – 22.06, Éviter le trafic de transit injustifié de véhicules au chemin des Floralies, 1216 Cointrin (Commune de Vernier), est accepté par 28 OUI (9 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 3 ALTERNATIVE, 2 UDC, 1 I), 1 NON (1 PLR) et 5 abstentions (2 SOCIALISTES, 1 MCG, 1 PLR, 1 UDC).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous pouvons passer au point suivant.

6.C) POUR DES BORNES DE RECHARGES ÉLECTROMOBILES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL (M 168 – 22.04) (M. TOMBOLA, RAPPORTEUR)

*Rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du
27 septembre 2022*

Rapporteur : Jean-Pierre TOMBOLA

M 168 – 22.04 POUR DES BORNES DE RECHARGES ÉLECTROMOBILES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

La commission de l'environnement, aménagement du territoire et de la mobilité a examiné lors de cette séance la motion M 168 – 22.04, en présence de M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, M. MORO, Chef du service de l'aménagement, Mme GUIBERT, Déléguée à la mobilité, qui ont répondu aux questions des commissaires.

La Présidente (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX) annonce que les motionnaires ont demandé un report de ce point à une commission ultérieure, car aucun d'entre eux ne pouvait être présent ce soir. Les commissaires estiment qu'une délégation des motionnaires aurait pu être présente et qu'un report de cet objet risque de perturber le fonctionnement de l'Administration, qui devra trouver une autre date. M. BUSCHBECK confirme qu'en cas d'acceptation du report par la commission, cette motion ne sera pas traitée avant 2023 au vu des nombreux objets à examiner lors des prochaines séances de 2022.

Après échange, la commission décide à l'unanimité de ne pas reporter le traitement de la motion M 168.

Mme GUIBERT rappelle le cadre légal, les objectifs et certaines mesures fixées dans le cadre de la révision sur la loi CO2, qui instaure un Fonds consacré au développement d'infrastructures de recharge dans les immeubles en PPE et locatifs, ainsi que sur les lieux de travail et les parkings accessibles au public. Elle informe que la Confédération prévoit 4 mesures pour favoriser la recharge à domicile dans les immeubles, sur le lieu de travail, sur les lieux touristiques ou points d'intérêt et dans les quartiers. Actuellement, la Confédération a une politique incitative et non restrictive en matière de mobilité électrique. Différents types d'incitations sont mises en place suivant les cantons, notamment des contributions à l'infrastructure de recharge privée et/ou publique.

Elle rappelle la politique cantonale en faveur de la transition écologique dont certaines mesures en faveur de l'électromobilité sont précisées dans différentes stratégies cantonales notamment : Plan climat cantonal 2030, la révision de la stratégie mobilités 2030, stratégie pour la protection de l'air 2030. Le Canton a mis en place des subventions destinées aux particuliers ou milieux immobiliers pour l'installation de bornes de recharge. Par ailleurs, un guide d'installation de bornes a été élaboré et des incitations financières, telles que des exonérations d'impôt sur les véhicules électriques, instauration de la gratuité de la recharge sur les bornes dans les parkings du canton ou de la Fondation des parkings ont été mises en place par le canton de Genève.

Pour la Ville de Vernier, les possibilités de recharge sont une condition impérative à l'acquisition d'un véhicule électrique, ceux-ci sont le plus souvent rechargés sur le lieu d'habitation. Cependant, à Genève, 78% de locataires et les ménages ont du mal à obtenir une installation de bornes sur leur lieu de domicile. Par ailleurs, des obstacles juridiques ou des coûts d'installation très élevés n'encouragent pas les milieux immobiliers à investir. Les incitations cantonales actuelles répondent aux besoins des habitants de logements individuels, mais ne sont pas attractives pour les personnes habitant en logement collectif. L'aménagement de bornes sur le domaine public par des prestataires privés est une forme de privatisation de cet espace, car ceux-ci pourraient faire des bénéfices. Il est précisé que les parkings privés communaux ne suffiront pas à atteindre les objectifs ambitieux du Canton et de la Confédération.

Dès lors, il est essentiel pour la Ville de Vernier d'envisager des solutions de recharge lente à domicile et sur les lieux de travail par le biais d'incitations. La recharge sur les lieux de travail permet d'équilibrer la demande en électricité tout au long de la journée. Il convient également d'envisager le développement de recharge rapide dans les parkings publics. Un état des lieux a été effectuée en collaboration avec les différentes communes genevoises. Des échanges ont eu lieu entre les différentes stratégies communales et il s'avère que la plupart des communes vont dans le même sens que celui évoqué ci-dessus. La Commune a créé un groupe de travail avec des représentants des SIG et du SABRA. Celui-ci doit trouver un modèle économique adéquat pour inciter les propriétaires de logements collectifs à installer des bornes

dans leurs parkings et à faire évoluer les mesures incitatives cantonales. La Commune pourrait également lancer une étude pour établir un plan dans les parkings privés communaux.

Une commissaire (LES VERT.E.S) fait remarquer que les véhicules électriques sont des véhicules privés qui n'ont pas leur place dans une ville. Elle appelle à ne pas inciter les pendulaires à reprendre leurs véhicules pour encombrer les rues. Vu que le Canton met tout en œuvre pour réduire le nombre de places de stationnement sur les lieux de travail, il ne revient pas à la Commune d'installer ce genre de bornes. Elle est d'avis qu'il faut inciter les milieux immobiliers à installer des bornes dans les parkings des immeubles locatifs ou d'en prévoir dans les P+R.

M. BUSCHBECK signale que la promotion des véhicules électriques fait partie des mesures du Plan climat cantonal. Il relève que l'objectif cantonal est de réduire de 40% la circulation automobile et que le Conseil administratif s'y emploie également sur la Commune. Mais 40% du parc automobile restant doit être converti à l'électromobilité. Il signale que la Commune est réticente à devoir installer des bornes électriques sur le domaine public, si tant est que cela soit légal. Il signale qu'il y a une forte inégalité entre les propriétaires de logements individuels et les locataires d'immeubles. Les propriétaires du Lignon et des Avanchets ont déjà approché la Commune pour discuter des éventuelles possibilités de répartir les coûts financiers, raison pour laquelle le groupe de travail est chargé d'étudier un modèle économique permettant un retour sur investissement pour les propriétaires. Actuellement, l'entier du bénéfice va aux prestataires d'énergie. Il estime qu'il est important d'accompagner cette transition.

Un commissaire (SOC) confirme que le plan climat 2030 (2^e génération) prévoit une réduction des émissions de gaz à effet de serre de -60% d'ici 2030 et la neutralité carbone en 2050. Pour atteindre ces objectifs, certaines mesures prises concernent la stratégie multimodale avec les objectifs de réduction de -40% de déplacement en trafic individuel motorisé, et 40% de véhicules électriques. Pour réussir la transition écologique, les véhicules électriques sont une alternative aux véhicules à moteur thermique. Il salue la démarche de la Commune visant à réfléchir sur les solutions adéquates au sein d'un groupe de travail avec les SIG et le SABRA.

En réponse à la question d'une commissaire (LES VERT.E.S) sur l'évaluation de l'utilisation des bornes déjà existantes sur la Commune, Mme GUIBERT répond qu'elle n'a pas encore de chiffres précis. Elle signale que la Ville de Lancy, qui possède des bornes sur ses parkings communaux, n'a pas effectué d'analyse fine sur l'utilisation de celles-ci. Il semble que Lancy réfléchit à supprimer cette mesure.

Un commissaire (UDC) s'étonne que la motion demande à la collectivité de se substituer aux acteurs économiques. Il pense que la bascule vers les véhicules électriques va se poursuivre et que les stations d'essence seront transformées pour vendre de l'électricité. À son avis, la réflexion doit avoir lieu au niveau fédéral, voire cantonal, mais pas au niveau communal. Il estime que le droit du bail doit être réformé au niveau fédéral pour faciliter l'installation de recharges pour les locataires. Il fait remarquer que peu de véhicules électriques circulent dans la Commune. La Présidente (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX) acquiesce. Elle estime qu'il est difficile de se passer de véhicules automobiles individuels.

M. BUSCHBECK indique que le marché devra répondre à ce nouveau besoin. Il signale que la durée de charge la plus efficace, la moins chère et la plus économique, est la charge lente pour les véhicules électriques, soit celle qui est effectuée la nuit, même s'il existe des charges rapides installées sur le domaine public. Il estime que les demandes contenues dans la motion ont été anticipées par le Conseil administratif, qui poursuivra ses objectifs en matière d'électromobilité indépendamment du vote de la commission.

VOTE :

Acceptons-nous la motion M 168 – 22.04, Pour des bornes de recharges électromobiles sur le territoire communal ?

4 NON (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 UDC), 3 OUI (1 SOC, 2 VERT.E.S), 1 Abst. (1 SOC).

La motion est refusée à la majorité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : ce projet de motion a été refusée par 4 NON, 3 OUI et 1 abstention en commission.

M. TOMBOLA, vous étiez rapporteur. Avez-vous des remarques ?

M. TOMBOLA : non Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci. Y a-t-il des demandes de parole ? M. NOBS.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

Ce texte a malheureusement été traité en l'absence des motionnaires. Merci tout de même à eux de nous faire parler d'électricité avant que nous en manquions un jour peut-être à cause de la stratégie énergétique 2050.

Curieusement, nous avons affaire à un texte venant du groupe PLR, qui demande à la collectivité de se substituer aux acteurs économiques pour de la mobilité individuelle.

En commission, nous avons observé que l'utilisation des rares bornes de recharge électromobiles existantes était extrêmement faible. Preuve en est l'expérience lancéenne. Et nous voyons peu de Tesla circuler dans Vernier.

Demain, lorsque l'électromobilité prendra un nouvel essor, les acteurs privés, les acteurs économiques, offriront des stations de recharge. Nous n'aurons plus de stations d'essence, mais nous aurons des stations de recharge électrique.

Finalement, la conclusion des travaux en commission était que le débat était intéressant, mais que la question devait plutôt être traitée à Berne, notamment pour améliorer toutes les questions vis-à-vis du droit du bail pour permettre aux locataires de se brancher sur une borne.

Aussi, nous avons estimé que la question était davantage du ressort de la Confédération qu'à notre échelon communal. C'est pour cela que, pour ma part, j'ai refusé cette motion.

Merci Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. NOBS.

Je donne la parole à M. MARIN.

M. MARIN : merci Mme la Présidente.

Pour rappel, l'Union européenne, et par extension la Suisse, interdiront la vente de nouveaux véhicules thermiques en 2035. C'est à la fois très long et très court. C'est difficile de prévoir l'avenir. C'est difficile de dire quand il y aura plus ou moins de véhicules thermiques, mais cela ne fait pas de mal de s'y préparer ou d'essayer d'imaginer.

À ce titre, on peut supposer qu'il s'agit d'un enjeu public vu qu'il y aura davantage de voitures électriques. Nous avons également vu les effets magnifiques du marché libre sur le prix de l'électricité. Je pense donc que les pouvoirs publics, je ne dirai pas contrôlent, mais au moins se saisissent d'un tel enjeu. Cela n'est pas complètement insensé.

À ce niveau-là, cette motion va dans le bon sens pour moi. Elle demande d'étudier un projet pour appliquer des bornes, de prendre contact avec les acteurs de l'énergie. On ne demande pas de faire quelque chose. On demande uniquement de préparer un projet. On se laisse le temps de réfléchir, de prendre en compte tous les paramètres.

Pour moi, cette motion va dans le bon sens et, personnellement, je l'accepterai. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. MARIN.

Je donne la parole à Mme FRAGA, ensuite à M. BRON et M. GOMES DE ALMEIDA.

Mme FRAGA : merci Mme la Présidente.

Nous avons fait le tour de la question des coûts, de ce que cela rapporterait au niveau communal. Comme cela nous l'a été également expliqué en commission, ce serait très compliqué de mettre des bornes à disposition de tous les citoyens dans nos parkings ou dans nos emplacements communaux.

De plus, nous avons eu le retour de la Ville de Lancy, qui a un système de recharge sur le parking communal, juste à côté de la Mairie, qui doit payer plus cher aux SIG que les entrées engendrées par la consommation des utilisateurs.

Si j'ai bien compris, en une année, il y a eu quarante personnes qui ont chargé leur véhicule sur le parking de Lancy.

C'est pour cela que nous nous sommes dit de laisser cela de côté et de profiter pour inciter le Conseil fédéral à changer la politique des propriétaires d'immeubles de logements locatifs, pour que des bornes de recharge soient prévues dans les nouveaux projets, ou de mener des travaux d'installation dans les immeubles existants avec l'aide de subventions.

En aucun cas c'est à nous de nous substituer à la Confédération pour faciliter la recharge des voitures électriques. C'est un enjeu, mais ce n'est pas à la Commune d'investir dans ce domaine. Nous avons déjà vu que cela avait un coût largement supérieur pour la Ville qui les installe à ses frais, et l'utilisation qui en est faite aujourd'hui par les utilisateurs de ces recharges mobiles, notamment au vu du contrat qu'elle doit passer avec les SIG.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme FRAGA.

Je passe la parole à M. BRON.

M. BRON : merci Mme la Présidente.

Pour le groupe PLR qui a déposé cette motion, c'était clairement une motion, c'est-à-dire que nous demandons au Conseil administratif de faire un rapport et d'étudier un dossier.

Comme cela a été dit par certains, nous n'avons jamais demandé d'installer des bornes directement, mais de voir s'il était possible d'en implanter et s'il y avait des endroits pour les poser.

La Commune cherchant des revenus supplémentaires, cela pourrait être éventuellement une taxe d'usage accru du domaine public. C'est le Conseil administratif qui doit étudier la question et voir si cela s'y prête ou pas.

Les bancs d'en face, vous réclamez très souvent des véhicules électriques ou moins gourmands en pétrole. À ma connaissance, au Centre d'entretien de la Commune, il y a une pompe à essence. En tout cas, c'était le cas il y a quelques années. Peut-être qu'à cet endroit il y aurait la possibilité d'installer une

borne de recharge pour les véhicules électriques communaux et des services communaux, sous-entendu les pompiers et les autres services paracommunaux.

Cette motion demande vraiment d'étudier la question et de revenir avec un rapport, comme cela est demandé au point n°3 de la motion, à savoir de présenter ce qu'il est possible de faire et si des privés seraient preneurs de tels emplacements.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRON.

Je passe la parole à M. GOMES DE ALMEIDA.

M. GOMES DE ALMEIDA : merci Mme la Présidente.

Une étude a été effectuée par la Commission européenne au niveau de la fiabilité des coûts d'entretien pour le parc de véhicules, notamment électriques. Je peux vous donner la référence après, si jamais vous le souhaitez.

Il faut savoir que, pour les véhicules électriques, ceux de la marque TESLA enregistrent la pire notation de cette évaluation qui signale, en conclusion, que même après la première année d'achat, il y a en moyenne entre 2 et 2,5 fois de défaillances.

Si vous voulez remplacer les véhicules thermiques par ceux de la marque TESLA, il faudrait peut-être y repenser à deux fois. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. GOMES DE ALMEIDA.

Je passe la parole à M. TOMBOLA, puis à M. BUSCHBECK.

M. TOMBOLA : merci Mme la Présidente.

En fait, cette motion cadre parfaitement avec les mesures prévues au niveau du plan climat cantonal de deuxième génération, qui vise à terme la diminution du trafic automobile d'au moins 40%. Actuellement, si vous regardez les problèmes de pollution, la voiture électrique tend à être une alternative aux voitures thermiques.

Pour le moment, c'est encore un créneau de niche. Il n'y a pas encore beaucoup de possibilités permettant d'accueillir les voitures électriques car, dans les quartiers ou dans l'espace public, les bornes de recharge ne sont pas encore accessibles à toutes et tous et leur nombre n'est pas suffisant.

Cette motion va dans le bon sens car, dans le futur, il y aura effectivement un transfert modal ou un changement de mode de transport, ou plutôt de consommation, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et il est très important que le Conseil municipal puisse prendre cette demande en considération.

Si nous voulons diminuer la pollution et diminuer ces émissions, cette motion s'inscrit dans cette politique cantonale et fédérale.

Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. TOMBOLA.

Je donne la parole à M. BUSCHBECK.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : merci Mme la Présidente.

Je remercie les auteurs de cette motion, qui permet au Conseil administratif de donner tous les éléments sur la stratégie d'électromobilité qu'il cherche à développer sur le territoire communal.

Notre stratégie s'inscrit dans le plan cantonal, et notamment dans le plan climat qui prévoit une réduction de 60% de nos émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030.

En matière de mobilité, ces 60% de réductions de gaz à effet de serre proviendront d'une diminution de 40% des déplacements et d'une transformation de 40% du parc automobile en véhicules électriques.

Ceci est pour la théorie.

Quand nous avons découvert cette volonté du Conseil d'État, le Conseil administratif a trouvé cela ambitieux, mais il était un peu inquiet, car il y a effectivement plusieurs milliers de véhicules sur le territoire communal. Si nous voulons que 40% des personnes passent aux véhicules électriques d'ici 2030, il faut s'en donner les moyens et, comme indiqué, c'est au niveau fédéral que cela se joue en grande partie.

Il faut effectivement que les utilisateurs de véhicules électriques puissent les recharger, et nous savons que les véhicules électriques n'ont pas exactement la même logique de chargement que les véhicules à essence, puisque vous faites rapidement le plein de votre véhicule à essence, alors que, pour une voiture électrique, la recharge lente est la meilleure, soit celle qui se fait durant la nuit.

Tout cela, je l'ai appris de M. ANGELOZ, quand il s'est acheté une voiture électrique !

Il est vrai que la question se pose de savoir comment nous allons recharger ces milliers de voitures électriques qui devraient être présentes sur le territoire verniolan d'ici une dizaine d'années.

Une partie doit être prise en charge par le domaine public communal. Or, l'essentiel de ces places ne pourront pas se trouver sur le domaine public, elles se trouveront sur le domaine privé.

Comme cela a été dit, ce n'est pas aux pouvoirs publics de se substituer au marché pour répondre à la demande de besoins de chargement.

Parallèlement à cela, nous avons été contactés par les gérances de nos grands ensembles, notamment ceux du Lignon et des Avanchets, qui se posaient la même question que nous, à savoir comment mettre à disposition un certain nombre de places de stationnement pour tous ces véhicules électriques. Chacune de ces gérances dispose de plus de mille places de stationnement souterraines.

Aujourd'hui, la loi prévoit l'installation de bornes de recharge dans les nouveaux immeubles, mais il n'y a aucune contrainte légale pour une telle installation dans les immeubles déjà existants.

Nous avons donc pris contact avec les autorités cantonales pour leur faire remarquer que la Ville de Vernier n'avait pas la même problématique qu'au centre-ville, où une grande partie du stationnement se trouve sur le domaine public, et que le chargement se passera à cet endroit. Nous ne sommes pas non plus dans une même situation en périphérie, avec davantage de logements individuels, où chacun peut s'acheter sa station de recharge.

D'un point de vue social, ce n'est pas très juste non plus. En effet, le prix de l'électricité avec une borne individuelle installée à son domicile est relativement bas, alors qu'en chargeant sur le domaine public, le prix varie entre CHF 0.50 et CHF 0.80/Kwh.

Il faut donc trouver des modèles qui permettent aussi aux milieux plus populaires et aux locataires de recharger leur véhicule. C'est pour cela que nous avons demandé au Conseil d'État de mettre en place un groupe de travail regroupant le Canton, la Ville de Vernier et des représentants de ces grands ensembles pour pouvoir trouver des solutions qui développeraient un modèle économique permettant à ces grands ensembles de mettre en place des bornes de recharge dans leurs garages souterrains.

Tout cela pour vous dire que la motion n'interdit pas cette vision, soit de travailler sur les places en surface, bien au contraire, puisqu'elle demande une stratégie.

Le Conseil administratif vous appelle donc à soutenir cette motion et à la lui envoyer, afin qu'il puisse la mettre en œuvre.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BUSCHBECK.

Je donne la parole à M. MARTENS.

M. MARTENS : merci Mme la Présidente.

Juste quelques petites remarques. D'abord, cette différence entre public et privé. Bien sûr que le privé devrait mettre des bornes chez lui, mais il y a quand même une grande quantité de voitures qui sont dans la rue. Elles aussi doivent pouvoir se recharger en charge lente. Il n'y a pas une pompe à essence par voiture, il n'y aura donc pas une borne électrique par voiture.

Toutes ces problématiques montrent qu'il est absolument urgent d'étudier et de trouver des solutions rapidement face aux enjeux en question.

Visiblement, vous n'aimez pas les TESLA ! Mais sachez qu'il y a énormément de voitures électriques qui circulent, hybrides et électriques, il y en a beaucoup plus que vous ne le pensez. Il n'y a pas que des TESLA. Quasiment toutes les marques fabriquent des voitures électriques. Je vous assure que cela vaut la peine d'observer.

Je voulais également dire à M. BRON que le banc d'en face est parfois favorable à vos propositions. N'ayez pas peur !

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. MARTENS.

Je donne la parole à M. MAGNIN.

M. MAGNIN : je vous remercie.

Je comprends que le banc d'en face soit favorable au PLR qui prône des taxes ! C'est quand même un monde. À Vernier, on marche à l'envers. Il n'y a pas de souci pour cela.

Deux ou trois remarques sur ces projets et l'approche que nous en avons. D'abord constater que si, à Lancy, l'expérience est peu prolifique, il faut quand même se rendre compte qu'il est anormal que ce soient les communes qui aient à souffrir du manque à gagner ou de pertes supplémentaires, alors que ce sont les SIG qui encaissent les bénéfices. Pour ma part, cela m'échappe.

Les SIG ont quasiment le monopole de ces installations. C'est la bonne vieille rengaine : qui consomme paie. Si les SIG veulent vendre leur électricité, qu'ils paient aussi les installations. C'est ma vision.

J'aurais une approche un tout petit peu plus favorable concernant l'aspect privé. Je pense que nous allons être très rapidement surpris par la réaction que vont avoir les constructeurs. Je discutais avec un importateur de motos, qui annonce pour 2023 – l'été voire l'automne – pas mal de nouvelles motos qui seront électriques, avec des systèmes qui permettront de recharger rapidement, voire très rapidement, les véhicules électriques dans les stations-service. Et aujourd'hui, l'une des inquiétudes est bien évidemment de voir que toutes ces stations-service, qui sont des entreprises, soyons clairs, n'auront plus de raison d'exister et risqueront de faire faillite si on leur coupe tous les moyens et le robinet.

D'après ce que j'ai compris, les constructeurs imaginent remplacer les pompes à essence par des recharges électriques rapides, qui vont permettre à tout un chacun de faire un plein, comme pour l'essence, assez rapidement.

Je pense que nous allons être surpris de la rapidité de réaction du privé et des entreprises à ce sujet. Elles ont tout intérêt à nous proposer des solutions, car je crois extrêmement peu aux solutions étatiques en la matière. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. MAGNIN.

Je pense que nous avons gentiment fait le tour de la question. Je vous propose encore les deux dernières prises de parole.

M. GOMES DE ALMEIDA, vous avez la parole.

M. GOMES DE ALMEIDA : merci Mme la Présidente.

Sachez que je ne suis pas contre TESLA. Au contraire, j'adore ce qu'Elon MUSK fait, mais je regarde les chiffres et je regarde surtout le budget.

Je vous donne un exemple : pour un véhicule poids lourd, avec des batteries électriques, il faut savoir que le changement de ces batteries coûte au minimum CHF 300'000.00 pour un poids d'une tonne et demie. Cette tonne et demie devra être ensuite recyclée, car ces batteries sont fabriquées avec des matériaux spécifiques qui posent certains problèmes au niveau du recyclage.

Si vous voulez par exemple des véhicules non-poids lourds, vous avez en ce moment l'option de véhicules totalement solaires, tels que Lightyear One. Ce serait réellement viable. Ce serait peut-être une option à considérer.

En tout cas, en ce moment, les coûts d'entretien pour un véhicule électrique, que ce soit TESLA ou un poids lourd, sont justes faramineux.

Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. GOMES DE ALMEIDA.

M. ANGELOZ, vous avez la parole.

M. ANGELOZ : merci Mme la Présidente.

Je ne serai pas long, car je vais quand même soutenir cette motion, pour la simple et bonne raison que c'est grâce à l'expérience que j'ai vécue. Je suis allé en Valais avec mon véhicule électrique, dont l'autonomie est inférieure à celle d'une TESLA. Sur l'autoroute, à hauteur de l'aire du Grand Saint-Bernard, j'ai voulu recharger mon véhicule. Il y avait de nombreuses bornes pour TESLA, et la seule qui était adaptée à mon véhicule était en panne. Je me suis donc rendu dans un petit village au-dessus de Sion, qui avait sa borne pour les simples citoyens.

Les bornes qui seront à Vernier ne seront pas uniquement destinées aux Verniolans. Elles seront à disposition de personnes de passage, qui seront très contentes de pouvoir recharger leur voiture.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. ANGELOZ.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non.

M. le Secrétaire, je vous propose de lire les invites s'il vous plaît.

M. ANGELOZ, Secrétaire :

le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 à étudier la mise en place de bornes électriques pour différents types de véhicules sur le territoire communal ;
- 2 à prendre contact avec les fournisseurs d'énergie et les acteurs fournissant des bornes électromobiles pour véhicules électriques ;
- 3 à remettre un rapport au Conseil municipal, qui traiterait notamment d'un concept de mobilité électrique pour la Ville de Vernier ainsi qu'un plan programmatique de mise en place de bornes d'électromobilité sur le territoire communal.

M. ANGELOZ, Secrétaire : j'en ai terminé, Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. ANGELOZ.

Celles et ceux qui acceptent la motion M 168 – 22.04 sont priés de lever la main.

La motion M 168 – 22.04, Pour des bornes de recharges électromobiles sur le territoire communal, est acceptée par 21 OUI (10 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 2 ALTERNATIVE, 2 PLR, 1 I), 11 NON (3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 1 ALTERNATIVE) et 2 abstentions (1 SOCIALISTES, 1 MCG).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point 7) de l'ordre du jour.

7. RAPPORTS DE LA COMMISSION DU GÉNIE CIVIL ET DES ÉQUIPEMENTS

7.A) CRÉDIT BRUT DE CHF 530'000.00 TTC DESTINÉ AU RENOUELEMENT ET À LA SÉCURISATION DES PLACES DE JEUX – 3^E ÉTAPE (DA 191 – 22.09) (MME SANTI, RAPPORTEURE)

Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 7 septembre 2022

Rapporteure : Elisabeth SANTI

DA 191 – 22.09 CRÉDIT BRUT DE CHF 530'000.00 TTC DESTINÉ AU RENOUELEMENT ET À LA SÉCURISATION DES PLACES DE JEUX – 3^E ÉTAPE

M. DESTANNES, Technicien en génie civil au service de l'environnement urbain (SEU), présente la DA 191 – 22.09. Il souligne l'importance de l'aménagement d'espaces propices aux activités ludiques dans une ville fortement urbanisée.

Le Conseil municipal de Vernier vote régulièrement des crédits pour l'aménagement, la sécurisation et la mise aux normes des places de jeux pour renouveler, entretenir et sécuriser les plus anciennes, certaines ayant plus de 15 ans.

Les aires de jeux sont désormais conformes aux normes EN – 1176 « Engins de jeux » et EN – 1177 « Revêtements de surfaces ».

La durée de vie d'une place de jeux est d'environ 15 ans et celle des sols amortissants est d'environ 10 ans. Des contrôles annuels sont obligatoires selon la EN 1176 – 7.

Les demandes de crédits destinés au renouvellement et à la sécurisation des places de jeux nous sont soumises en 4 étapes de 2 à 3 ans pour les motifs suivants :

- L'amortissement de telles installations débute la première année d'utilisation.
- Une place de jeux peut être réexaminée 2 ou 3 ans après sa réalisation, pour tenir compte de l'évolution de l'aménagement du territoire ; par exemple la construction de nouvelles habitations à proximité.
- Si les étapes étaient plus longues, il se pourrait que l'amortissement débute alors que certaines installations devraient déjà être revues.

Le 15 mai 2018, le Conseil municipal de Vernier a voté un crédit d'un montant de CHF 200'000.00 TTC pour le renouvellement et la sécurisation des places de jeux – 1^{ère} étape (DA 318 A – 18.05) pour des travaux durant les années 2018 et 2019 (École de Châtelaine).

Le 28 janvier 2020, le Conseil municipale de Vernier a voté un crédit d'un montant de CHF 662'000.00 TTC pour le renouvellement et la sécurisation des places de jeux – 2^e étape (DA 497 – 19.12) pour des travaux durant les années 2020 à 2022 (EVE du Lignon, École des Libellules, École d'Aïre, Parc du Lignon, École de Poussy, Jeux d'eau du parc de Balexert, École du Lignon, Jardin Robinson du Lignon, École Bourquin, École de Vernier-Village).

Pour éviter des coûts conséquents, une rénovation importante est parfois suffisante. Dans ce cas, les panneaux des planchers les plus usagés sont remplacés et seul le renouvellement de la couche amortissante (en EPDM) est réalisé. La durée de vie des installations est ainsi prolongée, tout en garantissant la sécurité. Lorsque la structure est trop usée, le remplacement complet de l'aire de jeux est envisagé. Un nouvel aménagement doit prendre en compte une multitude de paramètres interdépendants, tels que le type de place, le lieu, le public visé, la capacité d'accueil recherchée, l'exposition, la topographie ou l'investissement à disposition pour les travaux. Les matériaux utilisés et les jeux pour ces aménagements devront être bien choisis dès la conception, afin que les frais d'entretien soient aussi modiques que possible et l'aire de jeux durable.

En fonction de ces critères, le SEU prépare un cahier des charges très précis pour chaque emplacement. Des propositions d'aménagements, respectant ces critères, seront alors demandées aux entreprises spécialisées sous forme de soumission concours. Cette manière de procéder a fait ses preuves lors des précédents renouvellements de places de jeux et offre l'avantage de pouvoir présenter plusieurs projets lors de consultations participatives.

Les utilisateurs locaux, à savoir les écoles, les EVE, les associations de quartier, les Services de l'enfance et de la cohésion sociale sont ainsi consultés avant la création de nouvelles places de jeux.

Budget estimatif de la troisième étape :

Lieu	Budget estimatif	Année de construction	Année de Réalisation
EVE Bourquin	CHF 43'000.00	2010	2023
École Avanchets-Jura (grands)	CHF 138'000.00	2010	2023
École Avanchets-Salève	CHF 145'000.00	2013	2023

<i>EVE des Avanchets</i>	CHF	12'000.00	2008	2024
<i>Street workout des Avanchets</i>	CHF	19'000.00	2015	2024
<i>Source bleue</i>	CHF	22'000.00	?	2024
<i>Tennis de Vernier</i>	CHF	30'000.00	2013	2024
<i>Tennis d'Aïre</i>	CHF	70'000.00	2002	2024
<i>Piscine du Lignon</i>	CHF	51'000.00	2011	2024
Total TTC	CHF	530'000.00		

Les coûts connexes liés à la DA 191 – 22.09 sont les suivants :

Nature	Désignation	Coût annuel	
33	<i>Amortissements du patrimoine administratif</i>	CHF	53'000.00
34	<i>Intérêts des engagements financiers à long terme</i>	CHF	10'600.00
Total		CHF	63'600.00

Un commissaire (UDC) souhaite revenir sur les normes EN – 1176 et EN – 1177. Ces normes obligent-elles une inspection périodique ? Il signale que, sur la place de jeux de l'école primaire du Lignon, l'axe central est désaxé et qu'il y a un risque pour les enfants. Il remet en cause la vérification et les contrôles qui sont effectués et souhaite s'assurer que ce problème a été remonté par les techniciens.

M. DESTANNES précise que toutes les places de jeux de la Commune de Vernier sont inspectées quatre fois par an. Il confirme avoir tous les rapports. Les techniciens ont vérifié et tout est conforme

Une commissaire (LES VERT.E.S) demande si les nouveaux jeux installés sont élaborés d'entente avec les utilisateurs locaux. Elle aimerait également savoir ce qu'il en est du projet des jeux d'eau au parc Chauvet-Lullin, à Vernier-Village.

M. DESTANNES confirme que les jeux sont élaborés dans toutes les écoles après avoir demandé l'avis des élèves. Concernant le parc Chauvet-Lullin, une fiche projet est notée au PPI pour des jeux d'eau.

Une commissaire (SOC) est étonnée par la norme d'environ 10 ans de durabilité pour les sols amortissants. Elle cite les jeux au quartier de l'Etang, où les sols se sont très rapidement abîmés.

M. DESTANNES reconnaît une malfaçon dans la mise en œuvre des produits dans ce quartier, le sol a été refait il y a peu de temps. Il précise que la conformité de tous les sols amortissants est testée après 5 ans d'utilisation.

Le Président (SOC) passe au vote de la DA 191 – 22.09, Crédit brut de CHF 530'000.00 TTC destiné au renouvellement et à la sécurisation des places de jeux – 3^e étape, qui est acceptée par 9 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 CENTRE-VERTS'LIBÉRAUX, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR et 1 UDC), soit à l'unanimité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : ce projet de DA a été accepté par 9 OUI, soit à l'unanimité de la commission.

Mme SANTI, vous étiez rapporteure. Avez-vous des remarques ?

Mme SANTI : je n'ai rien à ajouter. Merci Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci.

Y a-t-il des demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous propose de passer au vote. M. ANGELOZ, pouvez-vous nous lire le décide ?

M. ANGELOZ, Secrétaire : merci Mme la Présidente.

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

**CRÉDIT BRUT DE CHF 530'000.00 TTC DESTINÉ AU RENOUVELLEMENT ET À LA SÉCURISATION
DES PLACES DE JEUX – 3E ÉTAPE**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la volonté de la Ville de Vernier de renouveler et sécuriser ses places de jeux ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 7 septembre 2022 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF TTC 530'000.00 destiné à financer les travaux nécessaires au renouvellement et à la sécurisation des places de jeux ;*
- 2 *de comptabiliser la dépense nette de CHF TTC 530'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;*
- 3 *d'amortir la dépense nette de CHF 530'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°34.33 dès la fin des travaux, estimée à 2024.*

M. ANGELOZ, Secrétaire : j'en ai terminé, Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. ANGELOZ.

Celles et ceux qui acceptent la DA 191 – 22.09 sont priés de lever la main.

La délibération administrative DA 191 – 22.09, Crédit brut de CHF 530'000.00 TTC destiné au renouvellement et à la sécurisation des places de jeux – 3^e étape, est acceptée par 34 OUI, soit à l'unanimité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point suivant.

7. B) CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 260'000.00 TTC DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DES CHEMINS HENRI-DE-BUREN, CHÂTEAU-BLOC ET DE LA ROUTE DE L'USINE-À-GAZ (DA 193 – 22.09) (M. BRON, RAPPORTEUR)

Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 7 septembre 2022

Rapporteur : Gilles-Olivier BRON

DA 193 – 22.09 CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 260'000.00 TTC DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DES CHEMINS HENRI-DE-BUREN, CHÂTEAU-BLOCH ET DE LA ROUTE DE L'USINE-À-GAZ

En préambule, le rapporteur renvoie le lecteur à la DA 006 – 20.06 « Crédit de réalisation de CHF 1'650'000.00 destiné à la mise en séparatif du réseau d'assainissement du chemin Henri-De-Buren », et son rapport, votée lors du Conseil municipal du 6 octobre 2020. Cette DA avait pour objet les travaux de modification et de redimensionnement du réseau des collecteurs d'eaux dans le secteur, préalable à tout développement urbanistique de l'ancienne parcelle Actaris. Elle avait fait l'objet d'un rapport d'information complémentaire lors du Conseil municipal du 1^{er} février 2022, dans lequel était expliqué un dépassement de crédit de CHF 150'000.00 lié à la réfection des enrobés du chemin Henri-De-Buren.

M. DUMONT, Ingénieur civil au SEU, fait un rappel historique du projet Actaris, dont le concours architectural a été lancé en 2017 sur les parcelles 489, 495 et 2615 (construction de deux immeubles d'habitation à l'emplacement des jardins familiaux et reconstruction de la MQ des Libellules). Le concours prévoyait aussi un réaménagement des espaces publics attenants, avec la cession au domaine public communal d'une zone pour y créer un espace mixte piétons/cycles. Pour cela, la Ville de Vernier touchera d'ailleurs une subvention du Fonds intercommunal d'équipement (FIE). Seize arbres seront plantés, dont neuf en compensation de ceux abattus lors des travaux sur les collecteurs (cf. DA 006 - 20.06).

Concernant le chemin Henri-De-Buren, il est prévu de le mettre en zone de régime 20 km/h au niveau des nouveaux immeubles et de rendre le sol plus perméable par l'implantation d'espaces de gravier-gazon. Quant à la route de l'Usine-à-Gaz, celle-ci connaîtra une modification de physionomie avec l'implantation d'une piste cyclable bidirectionnelle, afin d'assurer la continuité des aménagements de mobilité douce entre Le Lignon et le pont Butin, la modification de l'assiette de l'arrêt TPG « Usine-à-Gaz » et la mise aux normes des traversées piétonnes. Ceci impliquera quelques acquisitions foncières et la modification de places de stationnement.

Outre les aspects de réaménagement des chaussées précitées, le présent crédit d'étude vise à poursuivre la politique communale de lutte contre les îlots de chaleur et de valorisation des eaux de ruissellement. À ce jour, seuls les principes d'aménagements ont été fixés. Les études doivent porter plus particulièrement sur la matérialité des trottoirs, l'optimisation des infrastructures routières et cyclables et sur l'affinage des coûts de réaménagement de la route de l'Usine-à-Gaz et l'éclairage public du secteur.

Après la présentation de M. DUMONT et les remerciements d'usage, le Président (SOC) passe la parole aux commissaires pour leurs questions et autres remarques.

Un commissaire (UDC) souhaite connaître quels sont les travaux ultérieurs mentionnés par M. DUMONT lors de sa présentation. Réponse lui est faite qu'il s'agit notamment de la connexion au futur passage sous-voies de l'avenue de l'Ain, qui vise à assurer un parcours continu de mobilité douce vers le quartier de la Concorde.

À une autre question dudit commissaire sur la pollution du sol, il est expliqué que les enrobés bitumineux sont anciens et contiennent donc des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) qui ont migré au

cours des années dans les couches plus profondes ; la nappe phréatique n'est pas impactée selon les sondages réalisés. La pollution détectée aux abords du chemin de Château-Bloch serait liée au passé industriel du site. Toutes les protections sont prises pour les ouvriers et les passants. Le bitume à recycler est envoyé dans la décharge appropriée en fonction du taux de pollution détecté.

Un commissaire (PLR), rappelant la difficulté qu'ont les bus articulés des TPG à se croiser sur le tronçon communal de la route de Vernier depuis qu'il a été refait, s'inquiète que le même problème puisse se poser dans le « S » devant la parcelle Actaris (chemin Château-Bloch / route de l'Usine-à-Gaz). M. DUMONT précise que ledit virage a été élargi il y a quelques années déjà lors de la pose de phonoabsorbant et que les TPG n'ont pas montré d'insatisfaction. Quant au « S » créé avec le réaménagement de l'arrêt « Usine-à-Gaz », il sera moins prononcé que sur la route de Vernier, le décalage de l'axe de la route n'étant que d'un mètre ; la piste cyclable ne sera ainsi pas envahie par les personnes qui y attendront le bus.

Un petit débat s'engage ensuite sur la problématique du stationnement dans la zone après une intervention d'une commissaire (LE CENTRE – VERT-LIBÉRAUX)³ à ce sujet. M. DUMONT précise que les actuelles places de parc sont principalement utilisées par les usagers des jardins familiaux, les habitants du quartier – en zone villa – ne s'en servant que peu. Le projet prévoit 4 places de stationnement et 2 pour des livraisons. La zone macaron étant peu utilisée, sa modification en zone 3h est à l'étude, puisque celle-ci serait plus adéquate pour les jardins familiaux. Ladite commissaire relève le manque de places chronique, notamment pour les entreprises venant effectuer des travaux de réparation chez des particuliers. Un commissaire (PLR) appuie la préopinante, s'interrogeant plus particulièrement sur la suppression de zones de stationnement pour les routiers, notamment celle de la ZILI. À ce propos, il raconte avoir aidé, le soir du Conseil municipal de juin, un autocariste allemand qui a cherché en vain une place adaptée à son véhicule de 12 m de long, tournant durant près de 3 heures entre Les Avanchets, Châtelaine et les Libellules⁴. Selon une commissaire (SOC), plus que de places de livraison, c'est de places « visiteurs » dont les habitants ont besoin.

Un commissaire (VERT.E.S) appuie la perméabilisation des sols et le site propre pour les vélos.

VOTE

La DA 193 – 22.09 « Crédit d'étude de CHF 260'000.00 TTC destiné au réaménagement des chemins Henri-De-Buren, Château-Bloch et de la route de l'Usine-à-Gaz » est ACCEPTÉE par 7 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 PLR, 1 ALTERNATIVE), 1 NON (1 UDC), 1 ABSTENTION (1 LE CENTRE – VERT-LIBÉRAUX) ; absence des commissaires MCG lors de la séance.

Mme BUNTSCHU, Présidente : ce projet de DA a été accepté par 7 OUI, 1 NON et 1 abstention en commission.

M. BRON, vous étiez rapporteur. Avez-vous des remarques ? Cela ne semble pas être le cas.

Y a-t-il une demande de parole ? Ce n'est pas le cas.

Nous allons donc passer à la lecture du décide. M. ANGELOZ, vous avez la parole.

M. ANGELOZ, Secrétaire : merci Mme la Présidente.

³ Le groupe « PDC - VERT-LIBÉRAUX » a changé de nom en 2022 pour se nommer « LE CENTRE – VERT-LIBÉRAUX ».

⁴ Son hôtel, situé à l'avenue Louis-Casaï (sur la commune de Meyrin), envoie les cars se parquer dans le parking de l'aéroport, mais ce dernier était alors fermé pour travaux, aux dires du chauffeur.

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 260'000.00 TTC DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DES CHEMINS HENRI-DE-BUREN, CHÂTEAU-BLOCH ET DE LA ROUTE DE L'USINE-À-GAZ

Vu l'article à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 7 septembre 2022 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 260'000.00 TTC destiné au réaménagement des chemins Henri-de-Buren, Château-Bloch et de la route de l'Usine-à-Gaz ;*
- 2 *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 3 *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
- 4 *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*

M. ANGELOZ, Secrétaire : j'en ai terminé, Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. ANGELOZ.

Nous allons passer au vote. Celles et ceux qui acceptent la DA 193 – 22.09 sont priés de lever la main.

La délibération administrative DA 193 – 22.09, Crédit d'étude de CHF 260'000.00 TTC destiné au réaménagement des chemins Henri-de-Buren, Château-Bloch et de la route de l'Usine-à-Gaz, est acceptée par 34 OUI, soit à l'unanimité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point 8) de l'ordre du jour.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION DES SPORTS**8.A) POUR UNE CHARTE COMPLÈTE ET DÉTAILLÉE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LES CLUBS SPORTIFS (M 172 A – 22.10) (MME LANZILAO, RAPPORTEURE)**

Rapport de la commission des sports du 14 septembre 2022

Rapporteuse : LANZILAO Barbara

M 172 – 22.04 POUR UNE CHARTE COMPLÈTE ET DÉTAILLÉE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LES CLUBS SPORTIFS

Mme PILLONEL, Cheffe du service des sports (SPO) de la Ville de Vernier, rappelle que la motion demande d'établir une charte contre les discriminations dans les clubs sportifs. Or, la Commune ne souhaite pas établir une charte seule de son côté, mais elle désire apprendre des personnes qui en ont déjà fait une, qui ont de l'expérience ou qui travaillent dans ce domaine.

La Conseillère municipale (SOC), motionnaire, explique que c'est parce que le sport est un vecteur de valeurs que cette motion propose aux clubs sportifs de s'engager contre les discriminations.

Mme PILLONEL donne la parole à M. DELABORDE, Président de ESV Basket, section féminine. Il explique qu'il y a des discriminations dans le sport collectif. Le club a mis en place une charte depuis une dizaine d'années qui s'adresse aux joueurs, aux parents et aux coaches. Il relève que les discriminations restent très épisodiques et il n'y a eu aucun cas nécessitant une sanction.

La parole est donnée à M. TOFFOLETTO, Responsable de la section féminine et du développement du sport féminin au FC Aïre-Le Lignon. Il note que trouver une charte est facile. C'est son application qui est problématique. Le football féminin est passé de 900 à 1550 filles dans le canton de Genève. Il y a des championnats féminins, dans lesquels il y a malheureusement des débordements verbaux auxquels le club essaie de remédier. La punition n'est pas « tu arrêtes et tu quittes le club », mais plutôt « tu réfléchis et tu reviens dans une semaine ».

M. MONNIER, de l'Hospice général, venu avec ses collègues, Mme SANGIN et Mme SENSANO VARGAS, de l'équipe de Prévention communautaire de POINT JEUNES, a la parole. Il dit avoir travaillé avec le FC City (club des Libellules) autour d'une charte éthique des entraîneurs. Il indique que lui et son équipe ont l'expérience pour travailler sur une charte directement avec les enfants ou personnes concernées. L'idée de la commission éthique était de retrouver ces valeurs et éviter que le FC City soit uniquement un club de compétition. Il y avait une volonté (stoppée par le Covid) de travailler avec les entraîneurs, le public, notamment les parents, concernant la problématique autour des stades.

Mme PILLONEL donne la parole à Mme FAVRE, de l'Association Dialogai (association LGBTIQ+). Mme FAVRE relève que peu de sportifs font leur coming-out. Il y a beaucoup de travail à faire dans le sport en particulier, car c'est un environnement dans lequel les personnes LGBT ne se sentent pas forcément à l'aise. Il y a beaucoup d'insultes et de railleries, sans que cela soit forcément volontaire. D'après elle, environ 10% de la population serait lesbienne, gay ou bisexuelle, 3% transgenre et 1 à 2% intersexe. Or, il n'y a pas forcément cette proportion de personnes représentées dans le sport puisqu'elles n'entrent pas dans les clubs sportifs par peur des préjugés et des discriminations. Pour elle, il faut permettre à tous d'intégrer les équipes et de pouvoir pratiquer un sport. Dans ce but, des campagnes d'affichage ont été réalisées. Mme FAVRE préconise des formations au sein des clubs (aux responsables et aux entraîneurs) pour savoir comment intégrer tout le monde, savoir comment gérer les vestiaires, savoir comment réagir

lorsqu'il y a des insultes, savoir communiquer autour des valeurs au sein d'une charte. Il est important que l'engagement des clubs soit visible. Mme FAVRE donne des formations sur les discriminations des personnes LGBTQ+ dans l'espace public.

Mme PILLONEL donne la parole à M. DE GIULI qui préside l'Association genevoise des sports (AGS), association faîtière fédérant 72 associations sportives à Genève et environ 600 à 650 clubs sportifs. Cela représente environ 120'000 athlètes. Le comité de l'AGS a décidé, avec la Commission accès au sport, la Ville de Genève et l'État de Genève, de nommer un chargé de prévention dans le sport. Cela fait un mois et demi que M. Jérôme BERTHOUD, chargé de prévention dans le sport, a été engagé à mi-temps sous l'égide de l'AGS. Il est à disposition pour tous les problèmes liés à la prévention dans le sport. M. GIULI suggère que l'AGS regarde si une charte au niveau cantonal peut être mise en place

Mme PILLONEL donne la parole à Mme ROMAN, chargée des questions de promotion de l'égalité entre femmes et hommes au Service Agenda 21 - Ville durable de la Ville de Genève. Le service pilote les politiques transversales en matière de développement durable (aspects environnementaux, économiques et sociaux). Dans les aspects sociaux se trouvent les questions de lutte contre les discriminations. Elle mentionne le plan d'action Genre et sports qui est centré sur les questions de lutte contre le sexisme et la promotion de l'égalité. Un certain nombre d'actions de sensibilisation ont été menées pour rendre la thématique visible. Une enquête a été menée en 2016-2017 qui a mis à jour que 30% des femmes ont déclaré avoir été la cible ou témoin de sexisme (dans différentes formes) dans le cadre de leur pratique sportive. Cela a pour conséquence que ces femmes arrêtent leur pratique sportive. Suite à cette enquête, un plan d'action a été adopté à l'échelle de la Ville avec la mise en œuvre, depuis 2018, de ce plan d'action Genre et sports qui agit à différents niveaux avec une série de mesures comme l'encouragement à la pratique, la campagne de prévention Objectif zéro sexisme dans mon sport, la formation des professionnels du sport, des associations, etc.

Mme PILLONEL donne la parole à Mme BONVIN, Cheffe du service des sports de la Ville de Genève. Elle explique l'objectif d'avoir une antenne, avec un chargé de prévention, dans le cadre de la maison du sport qui va voir le jour sur le site du Bois-des-Frères. Pour le moment, il n'y a que M. BERTHOUD, psychologue du sport, spécialiste de ces problématiques, engagé à mi-temps depuis le 1^{er} août 2022. Le Canton et l'AGS visent, à terme, un bureau de prévention du sport auquel n'importe qui pourrait téléphoner. Elle est persuadée qu'il faut agir via l'ACGF.

M. STAUB, Conseiller administratif, précise que la Commune a déjà les moyens de sanctionner, même si elle ne l'a jamais fait. Il souligne que le but n'est pas d'utiliser ces moyens, mais plutôt de dialoguer avec les clubs et de trouver des solutions communes.

La Conseillère municipale (LES VERT.E.S), motionnaire, explique que le but de la motion est de créer un dialogue et un lien avec les clubs sportifs. Elle relève que le sport est un levier pour faire changer une société.

M. DE GIULI rappelle que ce sont essentiellement des bénévoles qui s'occupent du sport. C'est un problème, car les bénévoles travaillent et n'ont pas forcément le temps de suivre des cours de formation continue. Il parle d'un label gratuit qui a été créé à l'AGS ; ce label parle de formation, manifestations, élite et relève. La commune de Plan-les-Ouates exige que les clubs qui reçoivent des subventions aient ce label.

Le Conseiller municipal (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX) précise qu'on ne peut pas changer le titre d'une motion comme souhaité par les motionnaires. De plus, il propose que la motion se contente de soutenir l'action du chargé de prévention.

M. STAUB, Conseiller administratif, précise que, lors du travail avec des acteurs associatifs, il ne faut pas faire à leur place ou imposer, car même si des choses seront réalisées, elles ne seront pas intégrées. Il relève qu'il faudrait travailler avec l'ACG.

Les Conseillères municipales (SOC) et (LES VERT.E.S) proposent de modifier les invites comme suit :

1. à lutter contre les discriminations dans le sport, notamment en concertation avec les clubs ;
 2. à soutenir l'action du chargé de prévention cantonal dans le sport genevois par les moyens adéquats.
- Tous les autres points seraient supprimés.

Les commissaires n'ayant plus de questions, la Présidente (SOC) passe au vote de la motion M 172 – 22.04, Pour une charte complète et détaillée contre les discriminations dans les clubs sportifs, amendée, qui est acceptée par 10 OUI (3 SOC, 2 V, 1 LE CENTRE-VERT'LIBERAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 UDC), soit à l'unanimité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : ce projet de motion a été amendé en commission et a été accepté par 10 OUI, soit à l'unanimité.

Mme LANZILAO, vous étiez rapporteure. Avez-vous des remarques ?

Mme LANZILAO : oui. Je souhaitais surtout remercier Mme PILLONEL, Cheffe du service des sports, pour la bonne organisation de la séance qui a traité cette motion.

Cette commission s'est déroulée dans un climat très agréable et a débouché sur un vote, comme vous l'avez dit, à l'unanimité.

Les intervenants ont été judicieusement choisis et ont apporté un éclairage pertinent sur les discriminations dans les clubs sportifs.

Donc, merci pour cela.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme LANZILAO.

Les motionnaires ont-ils un mot à ajouter ? Mme FORNEY.

Mme FORNEY : merci Mme la Présidente.

C'est pour rappeler que la motion avait pour but de mettre en place, en concertation avec les clubs sportifs verniolans, une charte qui pourrait permettre de lutter contre les discriminations.

En effet, les motionnaires pensent que le sport est un vecteur de valeurs qui trouvent notamment un bon écho chez les jeunes.

Grâce à cette commission – et je rejoins Mme LANZILAO –, qui s'est passée dans un climat serein, nous avons pu constater que nous pouvions réunir plusieurs acteurs du sport afin qu'ils discutent et afin qu'ils nous présentent, non seulement leurs constats éventuels sur des discriminations dans le sport, mais aussi sur les mesures et les moyens qu'ils avaient mis en place pour lutter contre celles-ci.

À travers cette discussion, je pense qu'il est ressorti assez clairement qu'il existait bien des discriminations dans le milieu sportif, puisque ce dernier est souvent un concentré des problèmes de la société qui nous entoure, que le sport peut être utilisé comme un levier pour faire changer cette société, que des moyens sont déjà mis en place au niveau de la Ville ou de plusieurs associations, notamment à travers des chartes sportives dans les clubs de sport, des campagnes de sensibilisation ou encore des labels qui visent à améliorer la situation.

On nous a aussi présenté une mesure toute récente. Il s'agit d'un chargé de prévention qui a été nommé avec le soutien de la Ville et de l'État à 50% depuis le 1^{er} août 2022, et qui aura justement une mission d'écoute, de recommandations et d'éventuelles actions qu'il pourrait prendre. C'est un chargé de prévention et nous avons trouvé assez judicieux de renforcer son action et ses possibilités d'action.

Après tout ce que nous avons entendu en commission, les motionnaires ont décidé d'amender leur motion, car il semblait que la charte ne soit pas forcément l'outil adéquat au niveau communal pour lutter contre les discriminations.

C'est pourquoi nous avons changé les invites afin qu'elles soient plus générales dans une politique de lutte contre les discriminations, et aussi d'un soutien pour l'action de ce chargé de prévention.

Du coup, nous avons trouvé un écho favorable auprès de tous les membres de la commission et cette motion a finalement été votée à l'unanimité.

J'encourage donc tout le monde ce soir à nous rejoindre dans nos conclusions.

Merci Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme FORNEY.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Nous avons M. NOBS, puis Mme GAULIN.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

J'ai assisté avec beaucoup de plaisir, comme d'habitude, aux travaux de la commission.

Nous avons eu l'opportunité d'auditionner des représentants d'associations sportives qui, nous le savons, agissent sur une base bénévole et font un travail remarquable sur notre Commune pour l'intégration, cela a été dit, de nos jeunes.

S'agissant des discriminations à proprement parler, je n'ai pas la même perception que mes préopinants. Les représentants des clubs n'ont pas dit qu'il y avait énormément de discrimination à Vernier. Non, le constat était plutôt positif. Les discriminations, fort heureusement, étaient rares. Je dis rares, mais pas je ne dis pas inexistantes. Il y en a, mais elles ne sont pas aussi fréquentes.

Un représentant de club nous a même exposé que certains clubs de football féminins étaient composés majoritairement, à 3/4, de femmes lesbiennes. Donc, il ne peut pas y avoir de discrimination dans ce cas-là.

Donc, à l'issue des travaux de la commission, les motionnaires ont accepté de supprimer quelques invites malheureuses, notamment celle qui aurait entraîné la mise en place d'une usine à gaz administrative extrêmement lourde, ou l'invite qui prévoyait des clauses punitives à l'égard des clubs.

Finalement, après ces discussions, nous pouvons aussi nous poser la question de savoir s'il est toujours pertinent de voter une motion qui demandait d'établir une charte contre les discriminations, puisque ce ne sera pas le cas et que ces chartes existent déjà dans les clubs. En effet, les actions des clubs ou des associations sportives sont guidées par les chartes respectives de leur association ou de leur fédération.

Néanmoins, pour ma part, dans une optique d'encouragement, de bonne collaboration entre nos clubs et nos autorités, je soutiendrai ce texte.

Merci Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. NOBS.

Je donne la parole à Mme GAULIN.

Mme GAULIN : merci Mme la Présidente.

Je remercie les motionnaires. Je me réjouis des actions et des sanctions à venir.

Ce qui m'énerve, c'est que nous parlons toujours de football féminin. Mais il y a plein d'autres sports où il y a de femmes, et on n'en parle absolument pas. On ramène toujours cela au football féminin, alors que dans d'autres sports, comme les arts martiaux, les femmes subissent aussi des discriminations.

Je remercie encore une fois les motionnaires et je vous invite à accepter cette motion.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme GAULIN.

Je donne la parole à M. MAGNIN, puis à Mme LANZILAO.

M. MAGNIN : je vous remercie Mme la Présidente.

C'est assez curieux de voir la lecture que nous pouvons avoir de ce que nous avons entendu lors de cette commission.

Durant cette commission, j'avais d'ailleurs dit qu'il y avait deux formes de surdit . Il y a celle qui consiste   ne pas entendre et celle qui consiste   ne pas comprendre.

Au fond, ce que les motionnaires nous disaient, c'est qu'il y avait plein de discriminations et qu'il fallait absolument avoir une charte et des sanctions. Malheureusement, ce n'est pas ce qu'ont dit tous les repr sentants des clubs et de l'Association genevoise des sports. Ces derniers ont d'abord relev  que Swiss Olympic a adopt  une charte en 2015 qui lie tous les clubs des f d rations et qui lutte contre la discrimination.

Donc, les textes existent. Ce n'est pas cela qui va faire cesser les discriminations.

Ce qui est surtout ressorti des discussions, c'est que les sanctions sont absolument inutiles. On ne peut pas p naliser les clubs parce que certains supporters ne sont pas tout   fait ad quats, voire pas ad quats du tout, car les clubs se battent contre ces supporters-l .

Les  radiquer d'un seul coup de balai en sucrant les subventions d'un club, c'est juste une pure h r sie et c'est une mauvaise vision de la r alit  des clubs.

Je pense que la solution qui a  t  adopt e est celle que je soulignais lors de l'adoption de la prise en consid ration de ce projet. Un pr pos  a  t  mis en place par l'Association genevoise des sports, laissons-le faire son travail. Nous pourrions regarder et observer ce qu'il se passe, voir les solutions qui seront apport es.

Si d'aventure cela ne devait pas jouer, je pense que les clubs sportifs et les f d rations prendraient les devants, parce que ce n'est pas du tout dans leur avantage que des discriminations aient lieu dans les clubs.

Merci.

Mme BUNTSCHU, Pr sidente : merci M. MAGNIN.

Je passe la parole   Mme LANZILAO, puis   M. CERUTTI.

Mme LANZILAO : merci.

Je n'ai pas non plus entendu la même chose que M. NOBS lors de cette commission des sports. J'ai entendu qu'il y avait des discriminations qui existaient, tant au niveau du genre qu'à d'autres niveaux : du physique, etc.

Je pense qu'il est nécessaire de réfléchir à la façon d'éviter ces discriminations, peut-être justement par des formations, une labellisation ou des informations, comme des flyers.

C'est pour cela que LES VERT.E.S saluent le fait de pouvoir collaborer avec les clubs sportifs et les autres acteurs actifs dans la lutte contre les discriminations.

J'ai trouvé cette motion très constructive et qui va dans la bonne direction pour lutter justement contre tous ces désagréments.

C'est pourquoi LES VERT.E.S vont la soutenir et voter favorablement. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme LANZILAO.

M. CERUTTI, vous avez la parole.

M. CERUTTI : merci Mme la Présidente.

Quand j'ai lu cette motion, je me suis demandé si nous vivions dans la même société.

Je n'ai pas le sentiment aujourd'hui que les activités sportives sont touchées par le sexisme, le dénigrement des uns et des autres, ou alors cela se passe au niveau du très jeune âge. Mais nous avons tous été très jeunes, nous avons tous subi des quolibets, et cela fait partie de l'éducation pour devenir un adulte un jour, pour mieux comprendre les choses.

Je trouve qu'à force de vouloir mettre trop de contraintes, on est juste en train d'insulter nos parents, voire nos grands-parents, qui se sont battus dans les années 1960 pour la liberté d'expression, la liberté d'agir, la liberté de vivre, tout simplement.

Aujourd'hui, nous sommes juste en train de créer une société où nous n'avons plus rien le droit de dire, nous sommes juste là comme des moutons de panurge à écouter celui qui braille le plus fort ou celui qui est le plus réactif sur les réseaux sociaux.

Cela me désole, parce qu'il me semble que Vernier était dotée, en tout cas à une époque, d'un coordinateur sportif. C'était un pacificateur, un négociateur, c'est en tout cas dans ce sens-là que le poste avait été créé.

Il me semble qu'il aurait du travail si les discriminations étaient avérées ou si les clubs avaient remonté des problématiques liées au genre, au sexisme et autre.

M. MAGNIN l'a dit – je n'ai pas assisté à vos travaux de commission –, apparemment les clubs vous ont dit qu'ils ne rencontraient aucun problème, que tout se passait bien. M. MAGNIN l'a dit, il existe déjà une charte, la Charte olympique. Elle est carrée et tous les clubs y souscrivent naturellement.

Ce n'est pas l'intérêt d'un club d'avoir des problèmes de ce genre. Un club veut que cela fonctionne bien. Un club veut que cela tourne.

Si dès lors il se fait montrer du doigt parce qu'il y a du sexisme ou autres réflexions sur des joueurs ou des membres, ce n'est pas bénéfique pour le club, pour son image, pour son statut, etc.

Quant à leur infliger des sanctions... Vous le savez très bien toutes et tous ici, puisque vous êtes des Conseillères et Conseillers municipaux, donc dits de proximité, vous voyez très bien que les clubs sont

en souffrance financière, d'emplacements et j'en passe. Cela devient de plus en plus dur pour un club de pouvoir vivre, de pouvoir apporter des prestations à leurs membres.

De leur mettre encore des sanctions et une épée de Damoclès au-dessus de leur tête, je ne suis pas sûr que ce soit un bon signe à leur donner.

Pour moi, pratiquer du sport, c'est dans un cadre sain, avec un esprit sain, un corps sain et des idées saines. Je ne vois vraiment pas l'utilité de cette charte. C'est juste mettre encore des contraintes envers ces clubs qui n'en ont pas besoin aujourd'hui.

Et c'est un faux problème, puisqu'apparemment il n'y a pas de problème. Voilà.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. CERUTTI.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : merci beaucoup Mme la Présidente.

Je n'ai pas d'origine normande, mais plutôt vendéenne. Même si j'ai quelques connaissances de HEGEL, je ne vais pas faire du HEGEL, mais il y a quand même une synthèse à faire sur ce qui a été dit.

Je crois que des progrès ont été faits sur ces questions. Nous n'allons pas nier non plus ce qu'il s'est passé, ce qui peut se passer dans des vestiaires, notamment au niveau des paroles qui, quand on y réfléchit, sont preuves de discrimination.

Cela ne veut pas dire que rien n'a été fait et que les clubs n'ont pas fourni des efforts importants, et là je rejoins les propos de certains Conseillers municipaux.

Ce que je trouve intéressant, et cela a été relevé par tout le monde, dans cette motion amendée, c'est que l'on demande de poursuivre ces efforts, de les intensifier, de permettre d'aller plus loin et de pouvoir progresser encore.

Je pense l'avoir compris de tout le monde dans cette commission, que les clubs sont encore prêts à faire des efforts et à trouver des solutions. Des reproches ont même été adressés aux associations faïtières auxquelles nous n'allons pas nous substituer, mais la Commune a un rôle à jouer pour encourager et pour relayer ces messages.

Nous n'avons pas beaucoup parlé de la deuxième invite, mais cette deuxième invite sera un signal pour le Conseil administratif afin d'intervenir auprès de l'ACG, l'Association des communes genevoises, pour que celle-ci puisse financer en partie le poste de ce délégué, permettant ainsi d'avoir une action coordonnée au niveau cantonal. C'est important que la Ville de Vernier puisse affirmer que c'est une politique qui doit être aussi menée sur le plan cantonal.

Comme je vous l'ai dit, c'est une espèce de synthèse que je peux faire, même si la synthèse paraît audacieuse sur ce point. Nous sommes partis avec des différences d'interprétation, mais nous pouvons nous réjouir d'avoir pu avancer sur cette question et de pouvoir travailler en bonne intelligence avec les différentes associations et les clubs.

Du point de vue cantonal, et plus précisément via l'ACG, il y a une action à mener afin que la coordination puisse avoir lieu et que nous puissions avoir une cohérence sur cette politique.

Le Conseil administratif vous invite donc à accepter cette motion amendée.

C'est peut-être un vœu pieux, mais j'espère que ce texte sera accepté aussi largement possible, pour donner un signal fort, notamment par rapport à la deuxième invite.

Merci Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. STAUB.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Je demande à M. le Secrétaire de bien vouloir lire les invites.

M. ANGELOZ, Secrétaire : merci Mme la Présidente.

le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 à lutter contre les discriminations dans le sport, notamment en concertation avec les clubs ;
- 2 à soutenir l'action du chargé de prévention cantonal pour le sport genevois par tous les moyens adéquats.

M. ANGELOZ, Secrétaire : j'en ai terminé, Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. ANGELOZ.

Celles et ceux qui acceptent la motion M 172 A – 22.10 sont priés de lever la main.

La motion M 172 A – 22.10, Pour une charte complète et détaillée contre les discriminations dans les clubs sportifs, est acceptée par 31 OUI (11 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 3 ALTERNATIVE, 2 PLR, 3 UDC, 1 I) et 3 abstentions (3 MCG).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point 9) de l'ordre du jour.

9. RAPPORTS DE LA COMMISSION SOCIALE, JEUNESSE ET ENFANCE

9.A) COUPES MENSTRUELLES GRATUITES ET EN LIBRE ACCÈS POUR LES JEUNES PERSONNES RÉGLÉES HABITANT LA VILLE DE VERNIER (M 111 – 21.06) (MME ROCH, RAPPORTEURE)

Rapport de la commission sociale, jeunesse et enfance des 14 décembre 2021 et 28 septembre 2022

Rapporteure : Ana ROCH

M 111 – 21. 06 COUPES MENSTRUELLES GRATUITES ET EN LIBRE ACCÈS POUR LES JEUNES PERSONNES RÉGLÉES HABITANT LA VILLE DE VERNIER

Séance du 14 décembre 2021

M. KETTENACKER, Chef du service de la cohésion sociale, rappelle que les coupes menstruelles sont un moyen de protection durable mais que leur nombre augmente lentement, notamment en raison de leur coût, de la technicité qu'elles requièrent, de l'image qui rebute. Il relève que leur distribution en libre accès pose des problèmes financiers et de gaspillage. De plus, ce type de produit nécessite un accompagnement inexistant s'il est délivré en libre accès dans des lieux publics. Une notice ne suffit pas.

Dès lors, la proposition du Service de la cohésion sociale (SCS) est de s'aligner sur la vision de la Ville de Genève, c'est-à-dire de ne pas mettre en avant un moyen de protection plutôt qu'un autre, mais de valoriser la diversité et de sensibiliser les personnes menstruées à cette diversité-là. Il s'agit donc de miser sur la sensibilisation et d'évaluer l'intérêt d'une distribution gratuite de manière ciblée, dans certains lieux, par exemple via les infirmières scolaires qui peuvent fournir toutes les explications nécessaires aux personnes intéressées et leur remettre une coupe menstruelle gratuite. Cela devrait être discuté avec le DIP.

M. STAUB, Conseiller administratif, suggère d'amender la motion en enlevant la question de l'envoi systématique des coupes menstruelles. En effet, les questions d'accompagnement, de coût et de gaspillage sont importantes. De plus, en cas d'envoi systématique, la responsabilité de la Commune risquerait d'être engagée en cas d'incidents liés à une mauvaise utilisation. L'accompagnement est nécessaire pour ce type de produit, raison pour laquelle le Conseil administratif est réticent face à la demande des motionnaires.

Selon M. STAUB, la liberté de choix est très importante et l'envoi d'un seul type de moyen de protection menstruelle est contraire à cette vision.

Si les motionnaires décident de conserver l'invite concernant la campagne d'information, le SCS sera obligé de présenter un rapport sur les différentes actions que la Commune entend mener. Les Conseillers municipaux pourront alors décider s'il est souhaitable d'aller plus loin.

En sa qualité de motionnaire, la commissaire (VERT.E.S) fait remarquer que la présentation précédente a permis de mettre en lumière les différents moyens de protection réutilisables. Elle se demande s'il serait possible de prévoir un système de subvention à l'achat de produits menstruels réutilisables.

M. STAUB relève que la mise en place d'un système de subvention demande de résoudre quelques questions techniques, telles que d'éviter toute concurrence déloyale. Toutefois, il est possible d'évaluer les coûts et de les présenter en même temps que le rapport sur les actions communales à mener en matière d'information. Il signale qu'il aimerait revenir sur cette question au moment de l'élaboration du budget 2023. Il suggère aux motionnaires de redéposer une motion demandant l'évaluation d'un système de subventionnement à l'achat de produits menstruels réutilisables ou d'amender la motion, ce qui permettrait au Conseil administratif de revenir plus tard avec les éléments budgétaires.

La commissaire (LE CENTRE-VL) aimerait savoir ce que les motionnaires entendent par « jeunes personnes » et pourquoi la motion ne s'adresse qu'à ce public vu que ce type de produit est écologique. Elle estime que ces motions demandent une trop grande prise en charge de l'État et de la commune et vont trop loin dans la sphère privée des femmes. Elle rappelle qu'il existe plusieurs tailles de coupes menstruelles, ce qui va compliquer la distribution. Elle pense qu'un système de subventionnement serait plus facile à mettre à place, même si un modus operandi doit être trouvé. À son avis, les coupes menstruelles sont plutôt destinées à des jeunes femmes qu'à des filles âgées de 12 à 16 ans au vu de leur utilisation complexe.

La commissaire (VERT.E.S) est d'avis que le « jeune âge » doit effectivement être déterminé. Même si les produits réutilisables ont beaucoup d'avantages du fait de la diminution des déchets, ils doivent répondre à une potentielle demande. Une subvention peut être une incitation de bien faire et permettre l'accessibilité

à ces produits dont le prix d'entrée est important. Elle signale être favorable à amender la motion. Il est intéressant d'avoir les chiffres et les retours d'expérience des différentes communes suisses. Elle est bien consciente que cette motion a un côté avant-gardiste en demandant de soutenir les personnes dans leur premier achat de produits menstruels réutilisables. Outre les bienfaits environnementaux d'une telle démarche, cela permet de mettre en lumière la question du tabou des règles. Elle pense que la Commune peut se permettre d'octroyer ce type de subvention d'un montant d'environ CHF 20.00.

Le commissaire (ALTERNATIVE) estime qu'il manque des informations pour que les commissaires puissent se faire une idée en toute connaissance. Dès lors, il suggère de suspendre également cette motion.

La commissaire (LE CENTRE-VL) estime que cette motion telle que rédigée n'a pas de sens, raison pour laquelle elle suggère aux motionnaires de la modifier.

Une commissaire (VERT.E.S) est d'accord avec la suspension, le temps que le Conseil administratif puisse présenter une évaluation des coûts. Elle a bien compris que ce dernier s'engageait à entamer dès à présent la question de la sensibilisation aux produits menstruels réutilisables. Il serait intéressant de prévoir une enveloppe pour soutenir les personnes qui souhaiteraient investir dans les produits menstruels réutilisables.

Une commissaire (SOC) suggère de supprimer l'invite n°1 et de ne garder que la deuxième invite.

M. STAUB propose de ne pas modifier la motion mais de la suspendre. Si d'aventure les commissaires sont d'accord avec le principe d'une subvention pour les produits menstruels réutilisables, un amendement peut être ajouté à l'une des deux motions. Il s'engage à revenir par-devant les commissaires sur la question d'une subvention en même temps que la distribution. Ce sont deux questions pécuniaires très pragmatiques. Des évaluations seront présentées, ce qui permettra aux commissaires de se déterminer sur l'avenir de ces deux projets. Il a pris acte que la distribution universelle avait été abandonnée au profit d'une subvention à l'achat et que la question de l'âge devait être analysée. Différents scénarios seront proposés. En cas d'accord, les coûts pourront être intégrés dans le prochain budget.

Le commissaire (UDC) propose d'envoyer la motion au Conseil administratif pour qu'il établisse une estimation des coûts avant de la représenter en commission.

Une commissaire (MCG) rejoint les propos de la commissaire (LE CENTRE-VL) sur de nombreux aspects. Si elle peut soutenir les personnes précaires qui n'ont pas les moyens de se procurer ce type de produits menstruels et qui évoluent dans un monde difficile, elle pense qu'il n'est pas utile de soutenir les autres publics. Elle pense que toutes les filles ont des protections dans leur sac. Elle signale qu'elle n'apprécie pas le tout gratuit, estimant que ce n'est pas un bon message.

Le commissaire (ALTERNATIVE) estime que les textes des deux motions peuvent être transformés en une motion de commission, si les motionnaires sont d'accord. Les motions d'origine seraient alors retirées. Il pense que cela permettrait d'obtenir un large consensus en séance plénière.

Un commissaire (SOC) est d'accord avec la méthode de motion de commission, qui doit toutefois être appliquée après avoir obtenu les informations du Conseil administratif à la suite de la suspension.

VOTE :

Acceptons-nous la suspension de la motion M 111 – 21.06 Coupes menstruelles gratuites et en libre accès pour les jeunes personnes réglées habitant la Ville de Vernier ?

11 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE,
1 PLR, 1 UDC)

La suspension est acceptée à l'unanimité.

Séance du 28 septembre 2022

En préambule, M. STAUB signale que la présentation va porter sur les deux motions, même si celles-ci devront faire l'objet de votes séparés. Il rappelle que lors de la séance du 14 décembre 2021, Mme ROMAN, Chargée de projets égalité à la Ville de Genève, était venue présenter l'étude en cours au niveau des protections menstruelles. Il avait été convenu que des informations complémentaires seraient données ultérieurement quant aux résultats de cette étude. Malheureusement, à ce jour, il n'y a aucune information complémentaire de la Ville de Genève.

Pour ne pas attendre éternellement, la Commune présentera des propositions sur les deux motions.

La Commune souhaite mettre l'accent sur la question de la précarité menstruelle avec une sensibilisation du public adulte en trouvant des actions utiles et pratiques sur le terrain pour y remédier. Ainsi, M. KETTENACKER présente les deux propositions suivantes :

1. Tester l'installation de 3 distributeurs courant 2023 dans 3 maisons de quartier pilotes, soit celles des Avanchets, des Libellules et de l'Étang qui touchent des publics défavorisés au niveau socioéconomique et issus de la migration. Les coûts de ces expériences pilotes seraient pris sur les budgets courants et un bilan serait réalisé au bout de 6 mois pour voir si ce dispositif peut être étendu aux autres maisons de quartier.

Selon l'estimation de la Ville de Genève, l'installation d'un distributeur et l'achat de la fourniture est de CHF 500.00/poste/an, soit un montant total pour ce projet pilote de CHF 1'500.00.

2. Informer grâce au bouche-à-oreille, moyen le plus efficace. Le personnel professionnel des maisons de quartier est le relai le plus pertinent pour faire passer l'information. En coordination avec la Ville de Genève et les autres communes intéressées, des formations pour les professionnels seraient instaurées pour savoir comment aborder la question avec des groupes de femmes adultes et comment transmettre les bonnes informations avec les bons supports.

M. STAUB relève que ces propositions demandent des modifications au niveau des motions, surtout celle concernant les coupes menstruelles. Il faudrait ainsi se concentrer sur la fin de la deuxième invite quitte à ajouter un élément concernant la formation des professionnels.

La motionnaire (LES VERT.E.S) remercie le SCS pour le travail fourni. Même si les propositions ne sont pas à la hauteur de ses attentes, elle les trouve néanmoins intéressantes. Elle reconnaît que ces motions étaient audacieuses. Toutefois, les étudiantes accueillent avec soulagement le fait d'avoir à disposition du matériel menstruel dans les lieux publics. À son avis, le projet de tester l'installation de distributeurs dans trois maisons de quartier est une bonne idée. Cela va permettre de mesurer le besoin concret.

M. STAUB se dit également impatient de recevoir les résultats du projet de la Ville de Genève, mais comme ils tardent à venir, la Commune a décidé de lancer son propre projet test de distributeurs de matériel menstruel sur trois établissements. Cela permettra de récolter des données sans devoir encore attendre de nombreux mois celles de la Ville de Genève. Il tient à préciser qu'il est rare que la Ville de Vernier attribue un budget complet à un projet pilote. Concernant les coupes menstruelles, il relève que la Commune souhaite commencer par informer et sensibiliser la population, notamment au niveau de l'impact écologique.

Selon le commissaire (UDC), les considérants inscrits dans les motions basculent dans l'infantilisation et dans des axiomes, notamment en parlant de la population verniolane qui se trouverait dans la plus extrême précarité menstruelle. De plus, les invites sont floues. En effet, en parlant de mise à disposition gratuite, il y a un aspect urgence et un aspect donation qu'il est difficile à cerner. Il craint que les personnes n'emmenent tout le stock chez elles. Pour la motionnaire (LES VERT.E.S), la question de l'immédiateté et de la donation est identique avec le papier de toilette, de même que le vol de stock. Elle estime que cela

répond à un réel besoin et à une volonté de vouloir prendre en compte les besoins spécifiques touchant directement la moitié de la population.

M. STAUB relève que la Commune souhaitait attendre les retours de la Ville de Genève, notamment pour connaître le niveau des vols. Le projet pilote va permettre de vérifier ce type de données. Il estime qu'en acceptant ce projet pilote de distributeurs, le Conseil municipal ne prend pas un grand risque et donne un signe positif en direction de la précarité menstruelle.

La commissaire (LE CENTRE-VL) n'est pas opposée aux distributeurs de matériel menstruel au sein de l'espace public. Toutefois, le projet pilote semble correspondre davantage à une donation au vu de l'implantation des distributeurs dans les maisons de quartier choisies. Aussi, elle estime que cette donation devrait alors être étendue à toutes les femmes. Pour elle, la partie donation pour une sphère de population précarisée lui pose problème, car le projet n'est dès lors pas destiné à toute la population. Elle suggère d'implanter des distributeurs dans les salles des fêtes, à la Mairie. Elle signale que le DIP fait déjà le nécessaire pour le jeune public. Concernant les coupes menstruelles, elle pense qu'il est préférable de sensibiliser et d'informer avant de subventionner l'achat de ce matériel. De plus, elle ne voit pas à quelle population féminine cette subvention s'adresse.

Pour répondre à une commissaire (MCG), M. STAUB explique que la durée du projet pilote est d'une année avec un bilan intermédiaire au bout de 6 mois. Même si le bilan est négatif, le projet ira à son terme. De plus, il est évolutif et des mesures correctives seront prises, telles qu'un changement de lieu. En revanche, si le projet ne fonctionne pas, il sera abandonné. Pour répondre aux craintes des commissaires (PLR et LES VERT.E.S), M. KETTENACKER explique que les distributeurs seront placés dans les toilettes des maisons de quartier et qu'une signalétique spécifique sera apposée.

Comme la motion a été prise en compte, le retrait ne pourra être annoncé qu'en séance plénière par les motionnaires et la commission doit quand même se prononcer sur la motion M 111 – 21.06.

Comme suggéré par la motionnaire, le Conseil administratif propose d'ajouter à la motion M 112 – 21.06 la nouvelle invite suivante :

- entreprendre une campagne de communication et de sensibilisation sur les protections menstruelles, en particulier sur l'utilisation des coupes menstruelles.*

La commission doit donc se prononcer sur la motion M 111 – 21.06 telle quelle, sur l'amendement pour la motion M 112 – 21.06, et sur la motion M 112 – 21.06 amendée.

VOTE :

Acceptons-nous la motion M 111 – 21.06 Coupes menstruelles gratuites et en libre accès pour les jeunes personnes réglées habitant la Ville de Vernier ?

8 NON (3 SOC, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 PLR, 1 UDC).
2 OUI (2 LES VERT.E.S)

La motion M 111 – 21.06 est refusée à la majorité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : ce projet de motion a été refusé par 8 NON et 2 OUI en commission.

En préambule, je donne la parole à Mme BOBILLIER.

M. BOBILLIER : merci Mme la Présidente.

Malgré une ferme volonté d'encourager les Verniolanes et Verniolans à faire usage d'une option renouvelable et sans déchet des protections menstruelles, malgré la reconnaissance que l'utilisation de la coupe menstruelle est un moyen durable, respectueux de l'environnement, qui s'inscrit dans les enjeux climatiques à venir, et au vu de l'amendement proposé pour la motion M 112 qui sera discutée au point suivant et qui privilégie une version consensuelle, je retire cette motion M 111 – 21.06 au nom des motionnaires.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme BOBILLIER.

Nous prenons note du retrait de cette motion.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : nous en avons discuté au Bureau mais, au fond, lorsque le Conseil municipal prend en considération un projet, ce dernier devient celui du Conseil municipal, indépendamment de ses auteurs. Par conséquent c'est au Conseil municipal de voter.

À mon avis, le retrait n'a pas de sens. Il faut que le Conseil municipal se débarrasse du projet, en l'acceptant ou pas. On ne peut pas simplement dire qu'un des motionnaires le retire.

À mon sens, nous sommes obligés de le voter.

Mme BUNTSCHU, Présidente : c'est noté.

Y a-t-il des demandes de parole ? M. BRON.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : quand deux membres du Bureau ne sont pas d'accord l'un avec l'autre, c'est le troisième qui intervient !

Mme la Présidente, nous devons voter le retrait, puisque ceci est prévu par notre règlement. Donc, refuser cette motion. Ce n'est pas un refus, car nous n'aimons pas cette motion, mais nous la refusons car elle n'a plus d'objet, vu qu'elle a été retirée par ses auteurs.

C'est ce qui avait été plus ou moins expliqué au Bureau.

Mme BUNTSCHU, Présidente : si j'entends bien ce que dit M. MAGNIN, nous ne pouvons pas accepter le retrait d'une motion, alors que vous, M. BRON, vous proposez de voter le retrait.

Là, nous sommes quand même dans deux cas de figure très différents !

M. BRON : non. Nous devons dire NON à la motion, ce qui équivaut à un retrait.

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. GOMES DE ALMEIDA, vous avez la parole.

M. GOMES DE ALMEIDA : je n'avais pas exactement compris le principe de cette motion. Ma collègue a parlé d'urgence climatique et, du coup, il n'y a pas d'urgence, si j'ai bien compris.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci pour le hors-sujet !

M. MARIN, vous avez la parole.

M. MARIN : merci Mme la Présidente.

Nous allons couper court à tout cela. Article 68 de notre règlement : « *le proposant, ou la proposante en l'occurrence, peut en tout temps et avec l'accord du Conseil municipal retirer sa proposition de l'ordre du jour* ».

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci, M. MARIN.

Cela équivaut donc à faire tout de même un vote sur le retrait ? D'accord.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : ce qui fait que la synthèse était juste sur le vote du retrait, car il y a quand même une symbolique différente pour les motionnaires, parce que cela leur permet de ne pas voter forcément contre et d'aller dans le sens de leur retrait.

Selon mon expérience, qui n'est pas aussi longue que celle de M. MAGNIN, j'ai vu toutes les pratiques par rapport à cela.

Je trouverais juste intéressant que cette pratique, qui semble être conforme au règlement, soit appliquée de manière systématique, parce que j'ai vu des retraits sans vote, des votes finaux sans retrait.

Si la pratique est de dire que l'on vote sur le retrait, comme l'ont souligné MM. MARIN et MAGNIN, ce qui permet aux motionnaires de ne pas voter contre s'ils sont favorables au retrait, il faut que le Bureau, dans sa grande sagesse, puisse faire appliquer cela de manière systématique.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. STAUB.

Effectivement, au Bureau nous avons eu écho qu'il y avait eu plusieurs façons de faire. Ce qui est proposé ce soir me semble absolument juste et nous allons donc voter sur le retrait de cette motion.

C'est conforme au règlement, M. GOMES DE ALMEIDA. Je ne vais pas demander à M. MARIN de relire le règlement.

M. CERUTTI, vous avez une remarque ?

M. CERUTTI : dans la continuité de ce qui vient d'être dit, je pense que, non seulement le Bureau devrait revoir le règlement, mais la commission des règlements devrait peut-être siéger pour en discuter.

Je crois que le plus simple, lorsqu'un groupe ne veut plus que son texte soit traité, c'est qu'il le retire tout simplement, comme cela se fait au Grand Conseil où, en début de séance, on retire des textes. Il n'y a pas besoin de voter le retrait.

J'entends bien que le règlement dit le contraire, alors il faut changer le règlement pour faciliter aussi les choses, afin que notre fonctionnement soit beaucoup plus dynamique de ce qu'il est maintenant.

Mme BUNTSCHU, Présidente : avec ce qui vient d'être dit, je pense effectivement que cela doit être revu.

Celles et ceux qui acceptent le retrait de la motion M 111 – 21.06 sont priés de lever la main.

Le retrait de la motion M 111 – 21.06, Coupes menstruelles gratuites et en libre accès pour les jeunes personnes réglées habitant la Ville de Vernier, par ses auteurs est accepté par 34 OUI, soit à l'unanimité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point suivant.

Arrivée de M. METUSHI à 21h40.

9.B) PROTECTIONS HYGIÉNIQUES GRATUITES EN LIBRE ACCÈS AU SEIN DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE DE VERNIER (M 112 A – 22.10) (MME ROCH, RAPPORTEURE)

Rapport de la commission sociale, jeunesse et enfance des 14 décembre 2021 et 28 septembre 2022

Rapporteure : Ana ROCH

M 112 – 21.06 PROTECTIONS HYGIÉNIQUES GRATUITES EN LIBRE ACCÈS AU SEIN DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE DE VERNIER

Séance du 14 décembre 2021

M. KETTENACKER, Chef du service de la cohésion sociale, présente Mmes ROMAN et FAGGIONI, collaboratrices de la Ville de Genève. Il avoue que la Ville de Genève a davantage d'expertise sur les questions d'égalité. Mme ROMAN va présenter une expérience récemment initiée à Genève et le premier bilan établi. Elle va également parler de manière générale des réflexions sur les questions de distribution de moyens de protection. Cela va permettre aux commissaires de pouvoir poser des questions sur la distribution gratuite mais aussi sur les enjeux associés. Elle présente Mme FAGGIONI, stagiaire en master sur les questions d'égalité, et qui travaille sur le projet « précarité menstruelle » développé en Ville de Genève en 2021 en réponse à une motion déposée en Ville de Genève. Quelques éléments de diagnostic effectué au printemps 2021 pour développer le projet pilote mis en place à l'automne vont être présentés, ainsi que les premiers résultats de ce dernier. D'autres projets et perspectives envisagés seront également abordés.

Elle donne quelques éléments sur la précarité menstruelle :

Il n'y a pas de réelles données chiffrées sur la précarité menstruelle en Suisse ; les chiffres viennent plutôt d'Angleterre ; les chiffres proviennent aussi d'enquêtes menées par les médias ou de retours de terrain ; **Les protections menstruelles ne font pas partie des produits essentiels et de première nécessité**, contrairement à la litière pour chats, par exemple ; elles sont taxées à hauteur de 7,7% ; un projet de révision de loi est en cours au niveau fédéral ; Le coût des règles dans la vie d'une personne menstruée s'élève à environ CHF 4'500.00 selon la RTS. La Ville de Genève a mené un travail de diagnostic auprès d'associations féminines genevoises pour essayer d'identifier les publics à risque de précarité menstruelle. Il s'agit des jeunes, des personnes précaires sans domicile fixe, les personnes migrantes ou celles qui sont particulièrement vulnérables. Cette précarité doit aussi être analysée sous l'angle du tabou des règles et les questions d'accessibilité et d'information peuvent ainsi concerner une plus large population. Selon Mme ROMAN, il y aurait en Ville de Genève environ 65'000 femmes entre 10 et 55 ans directement concernées par cette thématique. Pour Mme ROMAN, il faut parler de « personnes menstruées » au lieu de « femmes », car certaines personnes non identifiées comme femmes peuvent avoir leurs menstruations et certaines femmes n'ont pas encore ou plus leurs règles.

Certains enjeux ont été déterminés afin de réfléchir à la manière de développer le dispositif :

L'accessibilité : la précarité touche spécifiquement certains publics ; il est important de prendre en compte les spécificités de ces publics, de définir les publics cibles et d'adapter les solutions à ces publics. La

sensibilisation et l'éducation : il existe un tabou autour des menstruations et de la connaissance du corps ; il y a un enjeu autour de la déconstruction des stéréotypes de genres ; il est important de pouvoir accéder à l'information, de sensibiliser et d'éduquer non seulement les personnes menstruées, mais aussi l'entourage, les professionnels et la société. **L'autonomie** : il est important d'avoir le libre choix au niveau des produits utilisés et de les connaître ; il ne faut pas imposer un seul produit menstruel. **La santé et l'environnement** : certains produits peuvent avoir un impact sur la santé des femmes ; les produits réutilisables peuvent limiter l'impact environnemental mais il ne faut pas remettre la responsabilité de la crise environnementale sur les épaules des femmes. **L'inclusion** : les personnes menstruées ne sont pas toutes des femmes ; cela pose un enjeu pour trouver l'emplacement adéquat d'un dispositif de distribution de produits menstruels en libre accès ou d'aménagements. **Le langage** : la Ville de Genève a fait le choix d'utiliser les termes « personnes menstruées » plutôt que « femmes » pour avoir une meilleure inclusion ou de parler de « produits menstruels » plutôt que « produits hygiéniques », puisque la question des règles n'est pas forcément une question d'hygiène.

Mme ROMAN fait remarquer que de nombreuses initiatives se développent, soit associatives, soit institutionnelles, le Canton de Genève réfléchit à un projet au niveau du Département de l'instruction publique ; une brochure a été publiée par le Canton de Genève « Mes règles, mon choix » au sujet des produits réutilisables.

La Ville de Genève a décidé de travailler sur plusieurs axes :

Précarité menstruelle : développement d'un projet pilote de distributeurs sur le territoire de la Ville pour répondre aux besoins les plus urgents des populations à risque de précarité menstruelle ; **Soutien à l'achat des produits réutilisables** : projet à venir en fonction du vote du prochain budget ; **Sensibilisation et éducation** : comment développer des actions pour casser le tabou des règles et sensibiliser le grand public et les professionnels sur ces enjeux-là ; **Action politique sur le cadre normatif** : trouver un discours adéquat de portée nationale pour effectuer des changements tels que la révision de la loi sur la TVA.

Mme ROMAN explique que la Ville de Genève a installé 50 distributeurs dans 30 lieux municipaux sur le territoire de la Ville, dont 6 maisons de quartier, 2 espaces de quartier, 5 lieux liés à la grande précarité, 1 centre sportif, 2 musées, 2 bibliothèques et des lieux gérés par des associations féministes et LGBTIQ+. Mme FAGGIONI, qui travaille sur l'évaluation du dispositif dans le cadre de son stage, signale que le questionnaire envoyé aux lieux partenaires visait à évaluer.

Une commissaire (SOC) relève que la motion déposée vise essentiellement les écoles. Elle souhaite savoir si cela a été envisagé par la Ville de Genève. Mme ROMAN explique que le Département de l'instruction n'a pas souhaité que ce dispositif soit intégré dans les écoles à ce stade. Une commissaire (SOC) précise que la motion ne visait pas uniquement les écoles mais tous les bâtiments publics de la Commune.

Selon la commissaire (PDC-VL), il vaut mieux engager le combat pour faire baisser la TVA des produits menstruels que de les distribuer gratuitement dans les lieux publics. Mme ROMAN estime qu'il y a effectivement des enjeux à traiter au niveau national. Toutefois, ces débats-là sont de compétence nationale, et en tant que commune ou ville l'impact est limité. Elle espère que la révision de la loi sur la TVA va aboutir. Elle ajoute que ce projet n'a reçu aucune critique négative.

Une commissaire (PLR) aimerait savoir de quelle manière sont informées les femmes en grande précarité de la présence des distributeurs. Mme ROMAN explique que ces produits sont installés dans les lieux où se rendent les personnes en grande précarité et que les associations transmettent l'information concernant l'existence de ce dispositif.

Une commissaire (LES VERT.E.S) aimerait savoir si la Ville de Genève a un retour de la Ville de Renens concernant son partenariat avec le magasin RANUTE. Elle aimerait également savoir si l'information concernant l'utilisation des produits réutilisables est faite par le magasin. Mme ROMAN répond qu'elle n'a pas de retour concernant l'initiative de la Ville de Renens.

M. KETTENACKER fait remarquer qu'il y a une prise de conscience collective sur le sujet, que de nombreuses communes ont déposé des motions du même type que celles évoquées ce soir et qu'elles ont souvent décidé de mutualiser les réflexions et les solutions techniques. Ces communes se sont d'ailleurs greffées à l'appel d'offres lancé par la Ville de Genève au sujet des distributeurs. Pour la motion M 112 – 21.06, il suggère d'attendre le bilan final de la Ville de Genève prévu dans une année. Comme cette question devra être tranchée par les Conseillers municipaux, le Service de la cohésion sociale présentera en commission sociale, jeunesse et enfance un projet avec ces deux alternatives, le chiffrera et intégrera les coûts inhérents au budget 2023.

Un commissaire (SOC) est d'accord avec la proposition de M. STAUB, Conseiller administratif. Il pense qu'il est intéressant d'attendre la fin du processus initié par la Ville de Genève pour pouvoir en tirer des conclusions valables.

Un commissaire (ALTERNATIVE) se dit content d'entendre les propos du commissaire (SOC) et de M. STAUB. Il trouve effectivement que d'attendre les résultats de la Ville de Genève est une bonne solution,

VOTE :

Acceptons-nous la suspension de la motion M 112 – 21.06, Protections hygiéniques gratuites en libre accès au sein des espaces publics de la Ville de Vernier ?

11 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC)

La suspension est acceptée à l'unanimité.

Séance du 28 septembre 2022

En préambule, M. STAUB signale que la présentation va porter sur les deux motions, même si celles-ci devront faire l'objet de votes séparés. Il rappelle que lors de la séance du 14 décembre 2021, Mme ROMAN, Chargée de projets égalité à la Ville de Genève, était venue présenter l'étude en cours au niveau des protections menstruelles. Il avait été convenu que des informations complémentaires seraient données ultérieurement quant aux résultats de cette étude. Malheureusement, à ce jour, il n'y a aucune information complémentaire de la Ville de Genève.

Pour ne pas attendre éternellement, la Commune présentera des propositions sur les deux motions.

La Commune souhaite mettre l'accent sur la question de la précarité menstruelle avec une sensibilisation du public adulte en trouvant des actions utiles et pratiques sur le terrain pour y remédier. Ainsi, M. KETTENACKER présente les deux propositions suivantes :

1. Tester l'installation de 3 distributeurs courant 2023 dans 3 maisons de quartier pilotes, soit celles des Avanchets, des Libellules et de l'Étang qui touchent des publics défavorisés au niveau socioéconomique et issus de la migration. Les coûts de ces expériences pilotes seraient pris sur les budgets courants et un bilan serait réalisé au bout de 6 mois pour voir si ce dispositif peut être étendu aux autres maisons de quartier.

Selon l'estimation de la Ville de Genève, l'installation d'un distributeur et l'achat de la fourniture est de CHF 500.00/poste/an, soit un montant total pour ce projet pilote de CHF 1'500.00.

2. Informer grâce au bouche-à-oreille, moyen le plus efficace. Le personnel professionnel des maisons de quartier est le relai le plus pertinent pour faire passer l'information. En coordination avec la Ville de Genève et les autres communes intéressées, des formations pour les professionnels seraient instaurées pour savoir comment aborder la question avec des groupes de femmes adultes et comment transmettre les bonnes informations avec les bons supports.

M. STAUB relève que ces propositions demandent des modifications au niveau des motions, surtout celle concernant les coupes menstruelles. Il faudrait ainsi se concentrer sur la fin de la deuxième invite quitte à ajouter un élément concernant la formation des professionnels.

La motionnaire (LES VERT.E.S) remercie le SCS pour le travail fourni. Même si les propositions ne sont pas à la hauteur de ses attentes, elle les trouve néanmoins intéressantes. Elle reconnaît que ces motions étaient audacieuses. Toutefois, les étudiantes accueillent avec soulagement le fait d'avoir à disposition du matériel menstruel dans les lieux publics. À son avis, le projet de tester l'installation de distributeurs dans trois maisons de quartier est une bonne idée. Cela va permettre de mesurer le besoin concret.

M. STAUB se dit également impatient de recevoir les résultats du projet de la Ville de Genève, mais comme ils tardent à venir, la Commune a décidé de lancer son propre projet test de distributeurs de matériel menstruel sur trois établissements. Cela permettra de récolter des données sans devoir encore attendre de nombreux mois celles de la Ville de Genève. Il tient à préciser qu'il est rare que la Ville de Vernier attribue un budget complet à un projet pilote. Concernant les coupes menstruelles, il relève que la Commune souhaite commencer par informer et sensibiliser la population, notamment au niveau de l'impact écologique.

Selon le commissaire (UDC), les considérants inscrits dans les motions basculent dans l'infantilisation et dans des axiomes, notamment en parlant de la population verniolane qui se trouverait dans la plus extrême précarité menstruelle. De plus, les invites sont floues. En effet, en parlant de mise à disposition gratuite, il y a un aspect urgence et un aspect donation qu'il est difficile à cerner. Il craint que les personnes n'emmenent tout le stock chez elles. Pour la motionnaire (LES VERT.E.S), la question de l'immédiateté et de la donation est identique avec le papier de toilette, de même que le vol de stock. Elle estime que cela répond à un réel besoin et à une volonté de vouloir prendre en compte les besoins spécifiques touchant directement la moitié de la population.

M. STAUB relève que la Commune souhaitait attendre les retours de la Ville de Genève, notamment pour connaître le niveau des vols. Le projet pilote va permettre de vérifier ce type de données. Il estime qu'en acceptant ce projet pilote de distributeurs, le Conseil municipal ne prend pas un grand risque et donne un signe positif en direction de la précarité menstruelle.

La commissaire (LE CENTRE-VL) n'est pas opposée aux distributeurs de matériel menstruel au sein de l'espace public. Toutefois, le projet pilote semble correspondre davantage à une donation au vu de l'implantation des distributeurs dans les maisons de quartier choisies. Aussi, elle estime que cette donation devrait alors être étendue à toutes les femmes. Pour elle, la partie donation pour une sphère de population précarisée lui pose problème, car le projet n'est dès lors pas destiné à toute la population. Elle suggère d'implanter des distributeurs dans les salles des fêtes, à la Mairie. Elle signale que le DIP fait déjà le nécessaire pour le jeune public. Concernant les coupes menstruelles, elle pense qu'il est préférable de sensibiliser et d'informer avant de subventionner l'achat de ce matériel. De plus, elle ne voit pas à quelle population féminine cette subvention s'adresse.

Pour répondre à une commissaire (MCG), M. STAUB explique que la durée du projet pilote est d'une année avec un bilan intermédiaire au bout de 6 mois. Même si le bilan est négatif, le projet ira à son terme. De plus, il est évolutif et des mesures correctives seront prises, telles qu'un changement de lieu. En revanche, si le projet ne fonctionne pas, il sera abandonné. Pour répondre aux craintes des commissaires (PLR et LES VERT.E.S), M. KETTENACKER explique que les distributeurs seront placés dans les toilettes des maisons de quartier et qu'une signalétique spécifique sera apposée.

Comme la motion a été prise en compte, le retrait ne pourra être annoncé qu'en séance plénière par les motionnaires et la commission doit quand même se prononcer sur la motion M 111 – 21.06.

Comme suggéré par la motionnaire, le Conseil administratif propose d'ajouter à la motion M 112 – 21.06 la nouvelle invite suivante :

- *entreprendre une campagne de communication et de sensibilisation sur les protections menstruelles, en particulier sur l'utilisation des coupes menstruelles.*

La commission doit donc se prononcer sur la motion M 111 – 21.06 telle quelle, sur l'amendement pour la motion M 112 – 21.06, et sur la motion M 112 – 21.06 amendée.

VOTE :

Acceptons-nous l'amendement suivant à la motion M 112 – 21.06 :

3. *à entreprendre une campagne de communication et de sensibilisation sur les protections menstruelles, en particulier sur l'utilisation des coupes menstruelles ?*

9 OUI (3 SOC, 2 LES VERT.E.S, 1 LE CENTRE-LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 PLR)
1 Abst. (1 UDC).

L'amendement est accepté à la majorité.

Acceptons-nous la motion M 112 – 21.06 amendée ?

9 OUI (3 SOC, 2 LES VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 PLR)
1 NON (1 UDC).

La motion M 112 – 21.06, amendée, est acceptée à la majorité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : ce projet de motion, amendé, a été accepté par 9 OUI et 1 NON en commission.

Mme ROCH était rapporteure, mais elle n'est pas là. Je vais donc commencer le tour de parole.

Mme BOBILLIER, vous avez la parole.

Mme BOBILLIER : merci Mme la Présidente.

Maintenant que nous connaissons la procédure à suivre pour un retrait, je me réjouis de parler de cette motion. Comme vous le savez, elle vise à inviter le Conseil administratif à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de rendre les protections périodiques librement et gratuitement accessibles dans nos bâtiments communaux pour leurs utilisatrices.

Aujourd'hui, grâce à l'amendement proposé, cette motion vise également à entreprendre une campagne de communication et de sensibilisation sur les protections menstruelles, en particulier sur l'utilisation des coupes menstruelles, qui s'inscrit dans la campagne zéro déchet.

Le but est que notre population verniolane puisse accéder aux produits d'hygiène de base, aux produits de première nécessité les plus élémentaires, au même titre que le papier de toilette, le savon, l'essuie-mains dans les WC communaux, et plus récemment, comme nous l'avons vu, du gel hydroalcoolique, des masques à l'entrée de ce même bâtiment.

Cette motion vise surtout à redresser les nombreuses inégalités liées à la santé menstruelle, à savoir notamment de diminuer la charge mentale des personnes réglées, mais également de lutter contre la précarité menstruelle et ses conséquences importantes sur la santé.

Elle vise aussi à contrer la taxe rose qui nuit à notre économie, et encore et surtout de lever le tabou au sujet d'une thématique qui touche la moitié de la population verniolane dans sa vie.

C'est pour toutes ces raisons que je vous invite à accepter cette motion amendée.

Je vous remercie.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme BOBILLIER.

Je donne la parole à M. NOBS.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

Le premier texte concernant les coupes menstruelles vient d'être retiré.

Je me demande si le texte suivant ne doit pas l'être également, parce que c'est un texte – il faut le dire – qui est mal ciblé. Il n'apporte aucune vraie solution.

Si l'objectif de la motion est de lutter contre la précarité menstruelle, la solution qui consiste à dire aux femmes précarisées de venir chercher des protections périodiques dans les toilettes des bâtiments de la Commune n'est pas adéquate, n'est pas ciblée. Elle ne cible pas comme il se doit ses bénéficiaires, dans les deux sens.

Les personnes réellement précarisées peuvent passer à côté de cette offre ou de cette action – je ne sais pas comment il faut l'appeler –, et les personnes aisées ou non précarisées pourraient venir s'y approvisionner également.

Ensuite, il faut ajouter que les revenus respectifs de tout un chacun permettent d'acheter des biens de première nécessité. Ceux qui parmi nous ne disposeraient pas de revenus disposent quand même de revenus de substitution, et ces revenus de substitution, comme le forfait mensuel pour l'entretien destiné aux bénéficiaires de l'aide sociale financière, englobent les soins personnels. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Conférence suisse des institutions d'action sociale.

Finalement, puisque la motion M 112 est un quasi copier-coller de la motion M 2582 qui est passée au Grand Conseil, cela me permet de reprendre les propos d'une femme, en l'occurrence ceux de Mme la Députée Véronique KÄMPFEN, qui était rapporteure de majorité sur la motion cantonale. Elle s'exprimait ainsi : « *Avoir ses règles n'est pas un fardeau. Avoir ses règles n'implique pas une stigmatisation et ce n'est pas une charge mentale. Laisser entendre que les femmes ont besoin d'aide pour gérer leurs règles est infantilisant et paternaliste. C'est cela qui est stigmatisant et pas le fait d'avoir ses règles. Avoir ses règles est un processus naturel. Les femmes le prennent en compte et s'organisent en conséquence, de manière responsable. Une intervention étatique n'est pas nécessaire pour que les femmes sachent régler leur flux menstruel.* » Fin de la citation.

Merci Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. NOBS.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? M. BRON, puis Mme FRAGA.

M. BRON : merci Mme la Présidente.

Comme j'avais eu l'occasion de le dire lors de la séance plénière qui avait pris en compte les deux objets, la motion M 111 et la motion M 112, autant je n'étais pas favorable à la M 111, autant j'étais favorable à la M 112.

Donc, pour ce motif, je ne suis pas sûr qu'au niveau hygiène, les coupes menstruelles ne soient pas une mauvaise idée, sous-entendu créatrices d'infections si elles ne sont pas bien placées, pas adaptées.

Je me vois mal, comme autorités politiques, faire la promotion d'un « outil » qui, mal utilisé, peut être dangereux, notamment pour les jeunes femmes.

Je vous propose un amendement, à savoir de supprimer la puce n°3 et de revenir à la motion M 112, telle qu'elle a été déposée et qui me convenait très bien.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRON.

Mme FRAGA, je suis absolument désolée, je vous ai oubliée avant. Vous avez la parole.

Mme FRAGA : merci Mme la Présidente. Vous êtes tout excusée.

Je ne suis pas du tout opposée à l'idée. En revanche, la connotation de la première invite me gêne. Gratuite, cela veut dire pour tout le monde. En libre accès dans l'espace public, cela veut dire accessible à toutes femmes dans l'espace public.

Comme espace public, je n'entends pas dans des centres fermés. Je n'entends pas dans des centres ou des maisons de quartier, comme cela a été proposé dans le projet pilote présenté en commission.

Je m'excuse, M. NOBS, il ne s'agit pas d'infantilisation. Je pense même presque à dire que nous sommes des incultes ou qu'une grande partie de la population féminine de Vernier n'est malheureusement pas très cultivée au niveau de ses menstruations.

Je suis entièrement d'accord avec les propos de notre Députée au Grand Conseil.

Vous parlez de charge mentale, excusez-moi Mesdames, mais je ne la vois pas. Cela fait près de trente ans que je subis la même chose. C'est un fait, nous sommes des femmes, mais de charge mentale, je n'en ressens pas.

Bien sûr que nous devons être prévenantes, car toute femme menstruée doit quand même savoir qu'elle n'a pas accès à ce genre de protection dans l'espace public. Nous sommes en 2022 et non plus en 1950.

Encore une fois, ce qui me dérange beaucoup, c'est la partie donation pour la population précarisée. Mesdames, Messieurs, nous avons nos règles une fois par mois. Une pochette biodégradable coûte CHF 4.20. C'est à peine plus cher qu'un café, et normalement, nous pouvons nous le permettre.

En ce qui concerne les coupes menstruelles, comme je l'ai dit en commission, il faut absolument une information approfondie concernant leur utilisation. Un article expliquant à toutes les femmes verniolanes comment utiliser ces coupes pourrait être publié dans l'ActuVernier.

Sachez qu'il existe plusieurs dimensions dans ces coupes et qu'il faut se rendre chez un gynécologue pour connaître sa dimension. Ce n'est pas la Mairie qui va décider quelle taille acheter !

Trouvons donc une solution efficace, mais pas ce genre de motion qui, à mon sens, est complètement inefficace.

Sûrement qu'elle va passer, vu la majorité qui se dessine, ou pas. Nous verrons bien, mais trouvons un vrai sens pour sensibiliser et informer la population. Pas n'importe quoi et pas n'importe comment, en

traitant nos Verniolanes de personnes mal formées ou incultes et qui n'auraient pas accès à certaines choses primaires.

Mme BUNTSCHU, Présidente : oui, j'ai bien noté les demandes de parole de M. STAUB, ensuite Mme OSMAN WATA, M. BRINER et Mme BOBILLIER.

Je commence donc par M. STAUB.

M. STAUB, Conseiller administratif : je suis un tout petit peu surpris.

Je me rappelle des travaux de la commission, où un compromis a été trouvé avec l'engagement des motionnaires de retirer la motion M 111, ce qu'ils ont fait.

Maintenant, nous nous retrouvons à refaire le débat dans un sens contraire de ce qui a été dit en commission et dans un sens contraire de ce qu'ont été les engagements du Conseil administratif quant à l'application de la motion M 112.

Je vous rappelle de manière claire ce qu'a dit le Conseil administratif. Premièrement, le DIP a pris en charge la distribution gratuite de produits menstruels à l'école secondaire. Dans les écoles primaires, cette distribution sera faite par l'infirmier ou l'infirmière scolaire. Ces mesures-là répondent en partie aux demandes de la motion et je crois que personne ne remet cela en cause.

Deuxièmement, le Conseil administratif s'est engagé dans un processus de test. J'entends un certain nombre d'affirmations qui sont contraires à ce qui a été dit pendant les séances de commission par les experts.

Nous allons mettre en place, dans une ou deux maisons de quartier, des dispositifs de distribution gratuite de protections hygiéniques dans les toilettes des femmes pour voir si cela répond à un besoin et à quel prix se chiffre ce besoin.

Cette prise de position du Conseil administratif et la motion amendée ont ensuite été soutenues par 9 OUI et 1 NON.

Aujourd'hui, faire un retour en arrière en plénière, je trouve cela dommage, parce qu'ici on montrait la maturité de notre Conseil municipal et de nos débats qui permettent d'arriver à des synthèses.

Le Conseil administratif reviendra en commission dans six mois, après l'installation de ces distributeurs, pour présenter un premier bilan de ce projet, puis auprès du Conseil municipal. D'ici là, je vous rappelle que nous disposerons des données d'une étude beaucoup plus complète de la Ville de Genève. Tout cela vous permettra de décider définitivement.

Je trouve dommage que les présumés de chacune et de chacun, dans un sens ou dans un autre, s'opposent sur un projet pragmatique pour tester ce qui a été accepté en commission.

Donc, ce compromis de commission, dans lequel les motionnaires ont respecté leur parole en demandant le retrait de l'un de leur texte – qui a été voté à l'unanimité –, venait aussi avec cette motion amendée qui a été acceptée à une large majorité.

Je vous demande ici de vous arrêter sur ce qui a été promis par le Conseil administratif, qui va dans le sens de la motion, mais qui fera l'objet d'un retour, c'est-à-dire un projet pilote dans deux maisons de quartier. À ce moment-là, si ce projet devait être prolongé au-delà de l'année prochaine, il s'agira de disposer des éventuels budgets supplémentaires, et il siéra alors à votre Conseil de vous déterminer sur le bien-fondé de ce projet.

L'ajout de la troisième invite, M. BRON, concerne l'information, et cela répond à ce qui est demandé par certains. Le Conseil administratif s'engage à informer. Je vous rappelle que depuis le début le Conseil administratif est plutôt défavorable à la distribution de coupes menstruelles en privilégiant la voie de l'information nécessaire.

Si nous informons, nous le faisons par tous les moyens. Je pense que l'information n'est pas une infantilisation, autrement on n'informerait sur rien. On ne fait pas de journaux communaux, on n'informe jamais et puis les gens savent !

Je crois que c'est aussi le rôle d'une commune de proximité de pouvoir donner des informations objectives, basées sur des expertises, pour que chacune et chacun puisse prendre ses responsabilités. Je crois qu'ici ce n'est pas de l'infantilisation, mais de la responsabilisation, et de la confiance donnée aux Verniolanes dans ce cas-là.

Le Conseil administratif va donc dans le sens d'une approche pratique. Il s'agit ici de mettre en place une volonté de pouvoir informer et de pouvoir aller dans le sens de la question des protections hygiéniques.

Quand on dit qu'il faut davantage cibler, je me rappelle que le parti de M. NOBS avait soutenu l'augmentation des allocations familiales. Je ne crois pas que les allocations familiales soient ciblées. Il s'agit donc aussi ici d'une politique sociale qui n'est pas ciblée et qui fait confiance aux gens.

Je crois que la responsabilité de chacun est au cœur du programme de certains partis.

De cibler, nous coûterait en réalité beaucoup plus cher.

Je vous invite donc vraiment à accepter cette motion M 112, amendée, d'aller dans le sens de l'approche qui a prévalu en commission, qui était de qualité, et le Conseil administratif s'engage à revenir vers vous avec des conclusions objectives, des chiffres. À ce moment-là, il siérait à votre Conseil municipal de décider si nous continuons cette expérience en l'étendant ou si nous la stoppons.

Merci beaucoup Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. STAUB.

Je rappelle qu'un amendement a été déposé et que nous aurons à le voter.

Je passe la parole à Mme OSMAN WATA.

Mme OSMAN WATA : merci Mme la Présidente.

Je remercie M. STAUB pour son intervention, et ce que je veux dire va un petit peu dans le même sens.

Je n'étais pas en commission mais, en lisant les documents, j'ai compris qu'on se prononçait sur l'opportunité d'un projet pilote qui allait ensuite être évalué, et pas sur le type de protection hygiénique qu'il est opportun d'offrir à telle ou telle personne, ou de décider ce qui convient le mieux aux femmes ou aux jeunes filles aujourd'hui.

Donc, je proposais juste que l'on recentre le débat, non pas sur les coupes menstruelles ou les tampons ou la charge mentale que cela représente pour les personnes ou je ne sais quoi encore, mais simplement sur le projet tel que présenté.

Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci beaucoup Mme OSMAN WATA.

Je donne la parole à M. BRINER.

M. BRINER : oui, bonjour.

Je trouve que le sujet que nous traitons est finalement assez simple, il est peu cher et j'ai l'impression, au vu de nombreux éléments, que c'est une question de praticité.

Je suis un peu étonné, même très étonné d'entendre ici que des femmes n'ont pas eu de soucis de règles, qu'elles ne se sont jamais retrouvées dans des situations embarrassantes et qu'elles n'ont jamais dû trouver une solution à leur problématique.

Mme FRAGA, lorsque je vous entends parler de l'utilisation de la coupe menstruelle, je constate un manque sérieux d'informations. Je trouve donc que cette motion va dans le bon sens.

Si on reprend votre argumentation en général, quand on parle de prix, de responsabilité, je propose que nous y allions à fond et que nous retirions le papier de toilette.

Comme je le disais, je trouve ce sujet simple, peu cher, pratique. Nous pourrions cas échéant le réajuster si nous voyons que cela ne joue pas. Donc, je ne vois pas où est le débat.

Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRINER.

Mme FRAGA, j'avais bien noté votre demande de parole, en revanche ce sera Mme BOBILLIER avant vous.

Mme BOBILLIER, vous avez la parole.

Mme BOBILLIER : merci Mme la Présidente.

Finalement, je crois que tout a été dit, donc je ne vais pas revenir là-dessus.

Je pense qu'aujourd'hui le Conseil administratif a fait des propositions, qui sont tout à fait raisonnables et qui vont dans le sens de répondre à des besoins concrets. C'est pour cette raison qu'il faut suivre cette proposition et voter favorablement cette motion.

Je vous remercie.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme BOBILLIER.

Je vous rappelle que le débat a déjà eu lieu en commission. Donc, on va essayer de faire court. J'ai noté encore trois demandes de parole. Après cela, je vous propose de passer au vote de l'amendement proposé par M. BRON.

Je donne la parole à M. BRON.

M. BRON : oui, ainsi nous allons gagner du temps. J'ai entendu les remarques du Conseil administratif. Pour moi, il était important que l'on ne pousse pas la coupe par rapport aux serviettes hygiéniques et autres protections périodiques.

J'entends que ce n'était pas le but du Conseil administratif, ni même à la rigueur de la commission.

Donc, Mme la Présidente, je retire mon amendement, mais j'attire juste l'attention du Conseil administratif qu'il faudra être objectif quand nous parlerons des coupes.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRON.

Nous prenons note que l'amendement que vous venez de proposer a été retiré.

Je donne la parole à Mme BRANDRUP.

Mme BRANDRUP : merci Mme la Présidente.

Je remercie beaucoup les motionnaires. Je suis vraiment choquée par les personnes qui s'opposent à cette motion. Effectivement, ce sont des hommes ... pas tous ; désolée pour les autres.

Nous avons des jeunes filles qui commencent à avoir leurs règles dès dix ans et celles-ci durent de trois à sept jours.

Cette dépense pour des serviettes hygiéniques est très élevée, notamment pour les familles monoparentales et les familles avec de bas revenus. Cela, je l'ai vécu.

Je trouve vraiment formidable que des distributeurs soient installés dans certaines maisons de quartier. C'est donc assez ciblé.

Je me disais que si un jour les hommes pouvaient ressentir la douleur qu'ont les filles quand elles ont leurs règles ... désolée de dire cela, mais je l'ai vécu.

Les serviettes hygiéniques coûtent entre CHF 6.00 et CHF 7.00.

J'ai vu des jeunes filles qui avaient leurs règles durant 7 jours, donc imaginez combien cela peut coûter ; je suis désolée de devoir le préciser.

Il y a même des jeunes filles ou des femmes qui utilisent des serviettes hygiéniques tout le temps. Un seul paquet n'est donc pas suffisant, il en faut trois ou quatre.

S'il vous plaît, Messieurs, si au moins un jour vous pouviez juste avoir les douleurs des règles des femmes, ce serait super. Il n'y a pas seulement les douleurs, en plus de cela il faut se changer.

Donc, il faut soutenir cette motion, au bénéfice des jeunes filles et de tous les parents qui ne peuvent pas assumer l'achat de serviettes hygiéniques.

Je sais combien de jeunes filles utilisent du papier de toilette quand cela déborde carrément.

Je vous remercie donc de soutenir cette motion qui me tient à cœur.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme BRANDRUP.

Je donne la parole à M. GOMES DE ALMEIDA.

M. GOMES DE ALMEIDA : merci Mme la Présidente.

Juste une question par rapport au prix. Une unité de coupe menstruelle coûte CHF 15.00. Est-ce correct ?

Mme BUNTSCHU, Présidente : continuez, mais nous n'allons pas faire un débat sur ce qui est mieux, la coupe ou le tampon.

M. GOMES DE ALMEIDA : j'essaie juste de comprendre ...

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci, mais nous allons rester sur la motion, s'il vous plaît.

Je vous propose que nous passions au vote. Je pense que le débat a eu lieu en commission et également ce soir.

Nous allons passer à la lecture des invites. Je passe la parole à M. ANGELOZ...

Oui, Mme FRAGA.

Mme FRAGA : j'avais demandé la parole tout à l'heure, mais vous ne me l'avez pas passée.

Mme BUNTSCHU, Présidente : pardon, je suis désolée. Allez-y !

Mme FRAGA : décidément, vous m'en voulez ce soir !

M. STAUB a bien précisé que nous avons eu cette discussion en commission. Je ne suis pas en train de demander de refuser la motion, mais il y a quand même quelques termes qui me hérissent le poil.

Il y a des mots et des perceptions qui me dérangent énormément quand ils sont utilisés, tels que charge mentale, précarité. Disons donc clairement ce que c'est, ce que nous voulons et ce que nous offrons. Je n'ai jamais dit qu'il fallait refuser la motion, que ce n'était pas une bonne idée.

Je trouve que certains termes ne sont pas corrects. En commission, j'avais déjà posé ces questions et émis certains doutes à ce sujet, et fait part de mes appréhensions par rapport à certaines propositions d'amendement.

Voilà, nous pouvons passer au vote.

Mme BUNTSCHU, Présidente : je suis désolée, mais maintenant nous allons arrêter les prises de parole !

M. RENAUD, rapidement, s'il vous plaît.

M. RENAUD : cela va être très rapide.

J'ai eu trois filles et je n'ai jamais constaté que l'achat de serviettes hygiéniques me coûtait les yeux de la tête. J'ai eu la garde de mes deux premières filles et je peux dire que je sais ce que c'est, malgré que je sois un homme !

Mme BUNTSCHU, Présidente : maintenant, je vous propose de clore le débat. Nous allons passer à la lecture des invites.

M. ANGELOZ, vous avez la parole.

M. ANGELOZ, Secrétaire : merci Mme la Présidente.

le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour que des protections périodiques (tampons et/ou serviettes hygiéniques) gratuites soient librement accessibles dans toutes les toilettes des bâtiments de la Commune et des établissements publics ;
- 2 à entreprendre une campagne de communication visant, d'une part, à faire connaître au plus grand nombre le dispositif déployé et les lieux où cette mise à disposition est assurée (à l'aide notamment d'outils visuels : plans, pictogrammes, etc.) et, d'autre part, à sensibiliser les acteurs privés à la question de l'accessibilité aux protections périodiques ;
- 3 à entreprendre une campagne de communication et de sensibilisation sur les protections menstruelles, en particulier sur l'utilisation des coupes menstruelles.

M. ANGELOZ, Secrétaire : j'en ai terminé, Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. ANGELOZ.

Celles et ceux qui acceptent la motion M 112 A – 22.10 sont priés de lever la main.

La motion M 112 A – 22.10, Protections hygiéniques gratuites en libre accès au sein des espaces publics de la Ville de Vernier, est acceptée par 30 OUI (11 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 5 MCG, 2 ALTERNATIVE, 3 PLR), 2 NON (2 UDC) et 3 abstentions (1 ALTERNATIVE, 1 UDC, 1 I).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point 10) de l'ordre du jour.

10. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme BUNTSCHU, Présidente : il n'y a pas de délibération du Conseil municipal.

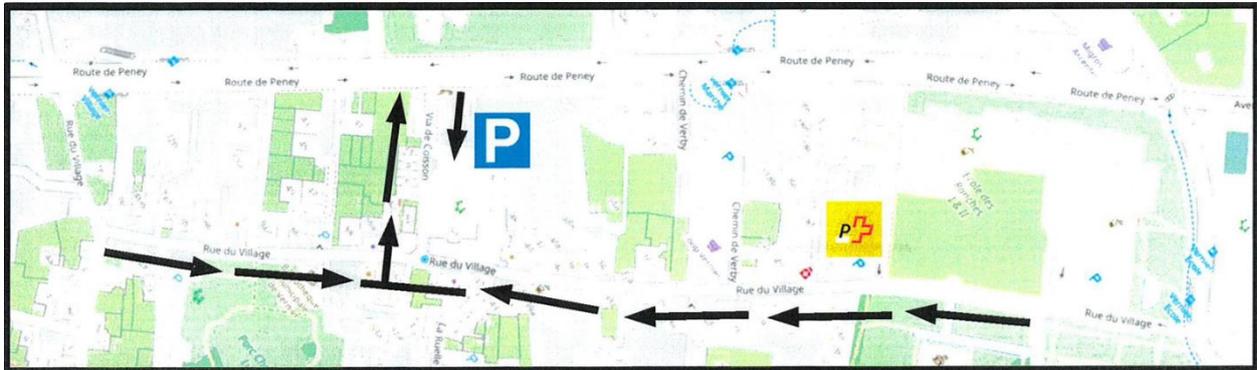
Nous passons donc au point 11) de l'ordre du jour.

11. PÉTITIONS

11.A) LA PAIX AU VILLAGE ! (PE 209 – 22.10)

LA PAIX AU VILLAGE !

Nous, usagers de la rue du Village du vieux Vernier, voulons que cette rue ne soit plus utilisée pour le transit de véhicules motorisés. Ainsi, nous demandons un réarrangement de la circulation comme ci-dessous, excepté pour les vélos.



Prénom NOM	Date de naissance	Adresse Rue, no, code postal, ville	Signature
------------	-------------------	--	-----------

Pétition munie de 420 signatures

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une nouvelle pétition qui s'intitule « La paix au Village », la PE 209 – 22.10.

Je vous propose de l'envoyer en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Y a-t-il des demandes de parole ? M. BRON.

Départ de M. CERUTTI à 22h00.

M. BRON : merci Mme la Présidente.

D'habitude, nous avons le nombre de signataires de la pétition. Si nous pouvions nous transmettre l'information, ne serait-ce qu'à la commission, volontiers.

Mme BUNTSCHU, Présidente : le nombre de signatures sera transmis en commission.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote de la prise en considération et de l'envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la pétition PE 209 – 22.10 et son envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité sont priés de lever la main.

La prise en considération de la pétition PE 209 – 22.10, La paix au Village !, est acceptée par 33 OUI (11 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 2 ALTERNATIVE, 3 PLR, 3 UDC, 1 I) et 1 NON (1 ALTERNATIVE).

Cette pétition est envoyée en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous pouvons passer au point 12) de l'ordre du jour.

Départ de Mme AHMARI à 22h02.

12. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

12.A) CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE CHF 9'803'758.76 POUR LA COMPTABILISATION D'AMORTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES EN 2022 (DA 203 – 22.10)

Mme BUNTSCHU, Présidente : le Bureau vous suggère un envoi de cette DA en commission des finances et de l'administration.

J'ouvre un premier tour de parole. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous propose de voter ensemble la prise en considération et l'envoi de cette DA en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

Celles et ceux qui acceptent cette proposition sont priés de lever la main.

La prise en considération de la délibération administrative DA 203 – 22.10, Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 9'803'758.76 pour la comptabilisation d'amortissements complémentaires en 2022, est acceptée par 33 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DA est envoyée en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point suivant.

12.B) CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 1'060'000.00 TTC DESTINÉ À L'ÉTAPE 1 POUR LA MISE AUX NORMES PMR DES ARRÊTS TPG ET L'INSTALLATION DE NOUVEAUX ABRIBUS AVEC TOITURE VÉGÉTALISÉE (DA 204 – 22.10)

Mme BUNTSCHU, Présidente : le Bureau suggère un envoi de cette DA en commission du génie civil et des équipements.

J'ouvre un tour de parole. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous propose de voter ensemble la prise en considération et l'envoi en commission du génie civil et des équipements.

Celles et ceux qui acceptent cette proposition sont priés de lever la main.

La prise en considération de la délibération administrative DA 204 – 22.10, Crédit de réalisation de CHF 1'060'000.00 TTC destiné à l'étape 1 pour la mise aux normes PMR des arrêts TPG et l'installation de nouveaux abribus avec toiture végétalisée, est acceptée par 33 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DA est envoyée en commission du génie civil et des équipements.

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous pouvons passer au point suivant.

12.C) CRÉDIT DE CHF 859'700.00 TTC POUR LE RENOUVELLEMENT DE DIVERS VÉHICULES (DA 205 – 22.10)

Mme BUNTSCHU, Présidente : le Bureau vous propose un envoi de cette DA en commission du génie civil et des équipements.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : oui, très rapidement.

Je trouve un tout petit peu dommage que l'on ait fait un amalgame sur tous les projets, non pas que je les connaisse et que je vais critiquer l'un ou l'autre, mais je pense que c'est délicat.

Il faudra que la commission s'interroge sur l'opportunité ou non, parce que c'est à voir, de pouvoir regrouper comme cela des crédits sur des véhicules.

L'ancienne habitude était plutôt de pouvoir voter sur chacun des véhicules, avec une vue complète de celui-ci.

Maintenant, à vous de voir...

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. MAGNIN.

Je passe la parole à M. STAUB.

M. STAUB, Conseiller administratif : évidemment, ce sera la pleine liberté de la commission.

Juste un aspect technique qui sera aussi repris en commission, comme cela a été dit.

Il est préférable d'avoir un certain volume pour proposer des crédits d'investissements, qui sont plus justes du point de vue comptable que de faire des petits crédits, qui seraient des crédits de fonctionnement et qui ne sont pas forcément optimums au niveau comptable.

C'est la raison pour laquelle nous avons tendance à regrouper nos propositions d'achats pour avoir une somme cohérente, avec évidemment un lien entre eux puisque, vous l'avez vu, ce sont des véhicules électriques.

Nous répondrons bien évidemment à toutes vos questions et vous aurez tout loisir de décider si vous ne voulez pas de certains véhicules.

Le regroupement était nécessaire pour ne pas avoir des dépenses en dessous de ce qui peut être fait en investissement au lieu d'être fait en fonctionnement, ce qui n'est pas très correct.

Mettre en fonctionnement sur une année est un peu bizarre, c'est pourquoi nous avons regroupé les projets.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. STAUB.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous propose de voter ensemble la prise en considération ainsi que l'envoi en commission du génie civil et des équipements.

Celles et ceux qui acceptent cette proposition sont priés de lever la main.

La prise en considération de la délibération administrative DA 205 – 22.10, Crédit de CHF 859'700.00 TTC pour le renouvellement de divers véhicules, est acceptée par 33 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DA est envoyée en commission du génie civil et des équipements.

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point 13) de l'ordre du jour.

13. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme BUNTSCHU, Présidente : il n'y a pas de proposition du Conseil administratif.

Nous pouvons passer au point 14) de l'ordre du jour.

14. MOTIONS

14.A) UN RAPPORT ANNUEL SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (MMES COMPAGNON KAUFMANN ET BOBILLIER, M. BRINER) (M 206 – 22.10)

UN RAPPORT ANNUEL SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

Le plan climat cantonal 2030 2^e génération a été adopté par le Conseil d'État en 2021. Il vise une diminution de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et la neutralité carbone avant 2050. La neutralité carbone en 2050 correspond à des émissions dix fois moins élevées qu'aujourd'hui.

Ce plan climat comprend des objectifs ambitieux qui ne peuvent être atteints que grâce à l'implication concrète de tous les acteurs et actrices du territoire (collectivités publiques, partenaires du secteur privé, population).

Le plan climat cantonal vise à préserver la population et l'environnement :

- de la multiplication des vagues de chaleur et d'autres événements climatiques extrêmes,
- de l'impact des changements climatiques sur les milieux naturels et la biodiversité,
- de la dégradation des ressources naturelles,
- des problèmes de santé liés à la propagation d'agent pathogènes,
- des impacts négatifs sur l'agriculture et la production alimentaire,
- de dégâts importants sur les infrastructures,
- de bouleversements sociaux planétaires issus de ces impacts.

La Ville de Vernier est active depuis plusieurs années sur ces questions, notamment sur les aspects énergétiques et les transports. Il n'en demeure pas moins que de nombreuses mesures devront être prises et que des aménagements devront encore être réalisés pour atteindre les objectifs climatiques.

Dans ce contexte, il apparaît indispensable de se doter d'un outil nous permettant de mesurer le chemin parcouru et les efforts à prévoir pour atteindre objectifs climatiques.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- à rédiger chaque année un rapport qui comportera les volets suivants : énergie, mobilité, biens de consommation, aménagement du territoire, espaces naturels et biodiversité ;
- ce rapport informera sur les mesures nouvellement adoptées et sur les aménagements nouvellement réalisés, ainsi que sur les consommations en énergies ;
- ce rapport annuel sera accessible au public, au Conseil municipal et aux médias.

Mme BUNTSCHU, Présidente : le Bureau suggère un envoi de cette motion en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Je passe la parole aux motionnaires. Mme COMPAGNON KAUFMANN.

Mme COMPAGNON KAUFMANN : merci Mme la Présidente.

Notre but est de donner un outil pour que Vernier puisse voir si elle mène une politique vers la neutralité carbone avant 2050, puisque le plan climat cantonal a été adopté en 2021. Donc, nous nous devons de respecter ledit plan.

Les objectifs de ce plan climat sont ambitieux. En tant que commune, nous avons de grandes compétences dans ces domaines. Nous avons aussi de grandes responsabilités.

En tant que commune, nous sommes propriétaires de nombreux bâtiments, surtout à Vernier, et nous pouvons assainir ces derniers et diversifier les sources d'énergie.

C'est l'occasion de faire de nouveaux projets.

Notre idée est d'avoir un nouvel outil, mais de ne pas charger davantage l'administration avec de la paperasse, de pouvoir voir vraiment où nous en sommes, ce qui a été fait, ce qu'il reste à faire.

Nous serions d'accord avec un envoi en commission mais plutôt en commission des bâtiments car ce sont plutôt les bâtiments qui sont concernés puisqu'il s'agit de les assainir.

Voilà notre proposition. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme COMPAGNON KAUFMANN.

Je donne la parole à M. MAGNIN.

M. MAGNIN : je m'en voudrais de venir au secours du Conseil administratif, mais ce que vous êtes en train de lui demander est un effort parfaitement inutile puisqu'il nous appartient, en tant que Conseillers municipaux, d'examiner ce qui est fait par le Conseil administratif.

Il lui appartient de faire la publicité de ce qu'il fait.

Je vois mal que nous lui demandions de faire son propre mea culpa sur ce qu'il n'aurait pas fait de cette manière-là.

Vous avez tout de suite vu la faille de votre projet, puisque vous l'avez souligné. Nous allons faire de la paperasse. Je me demande bien qui va lire ce rapport et à quoi va servir ce que vous appelez un outil qui, pour moi, n'en sera pas un.

C'est notre travail de Conseillers municipaux d'examiner tout cela, de voir et de proposer.

Je crois qu'il ne faut pas se reposer sur un rapport que finalement bien peu de personnes pourront lire.

S'agissant de l'information au public, vous savez que notre Conseil municipal est public, et par conséquent, tout ce qui est dit peut être consulté, bien évidemment, par les personnes qui seront intéressées.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. MAGNIN.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? M. BUSCHBECK et ensuite M. BRON et M. BRINER.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : je vous remercie.

Je vous propose plutôt d'envoyer ce projet de motion en commission des bâtiments et de l'énergie, puisque le développement durable est rattaché au Service des bâtiments.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BUSCHBECK.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : oui, j'avais les mêmes interrogations que M. MAGNIN.

En quoi ce rapport ne fait-il pas « doublon » avec le compte rendu administratif et financier (CRAF) établi par la Commune ? C'était pour cela que le Bureau proposait d'envoyer pour étude ce projet de motion en commission, celle des bâtiments, de l'environnement ou des finances, peu importe.

À mon avis, un envoi en commission est important.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRON.

M. BRINER, vous avez la parole.

M. BRINER : alors bonjour, comme toujours !

En fait, ce qui est principalement demandé, c'est d'avoir un plan sur un long terme. Il s'agit d'un long travail. On veut atteindre le zéro émissions net pour 2050. On doit réduire de 5% normalement nos émissions de gaz à effet de serre.

L'idée est donc d'avoir un plan. Et quand il y a un plan – pour ceux qui aiment bien faire l'armée – il y a : commander, contrôler et corriger.

Peut-être que vous, M. MAGNIN, êtes intéressé à aller chercher ces documents, ces informations, cela, je l'entends, mais ce n'est pas mon avis. Je n'ai pas envie de devoir m'interroger, relancer et faire cela x fois.

Pour moi, c'est un sujet extrêmement important. De disposer d'un document synthétique sur ce qui a été fait me semble essentiel.

Comme vous pouvez l'imaginer, je suis en faveur de cette motion et je vous invite à l'envoyer en commission des bâtiments et de l'énergie.

Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRINER.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous allons donc passer à la prise en considération. Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la motion M 206 – 22.10 sont priés de lever la main.

La prise en considération de la motion M 206 – 22.10, Un rapport annuel sur la transition écologique, est acceptée par 25 OUI (11 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 4 MCG, 1 ALTERNATIVE, 3 PLR), 7 NON (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 ALTERNATIVE, 3 UDC, 1 I) et 1 abstention (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au vote de l'envoi en commission. Je vais déjà proposer celle des bâtiments et de l'énergie.

Celles et ceux qui acceptent cette proposition sont priés de lever la main.

L'envoi en commission des bâtiments et de l'énergie de la motion M 206 – 22.10, Un rapport annuel sur la transition écologique, est accepté par 25 OUI (11 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 1 ALTERNATIVE, 2 PLR), 1 NON (1 ALTERNATIVE) et 7 abstentions (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 PLR, 3 UDC, 1 I).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point suivant.

14.B) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 034 – 20.10 « RÉDUIRE LES DÉCHETS EN DÉVELOPPANT LE RÉEMPLOI » (M 034 A – 22.10)

Réponse du Conseil administratif à la motion M 034 – 20.10

déposée par Mmes Anne COMPAGNON KAUFMANN, Sophie BOBILLIER, Mélina BUNTSCHU, Barbara LANZILAO et Esther SCHAUFELBERGER, et MM. Cédric BRINER et Loïc LADOR, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

RÉDUIRE LES DÉCHETS EN DÉVELOPPANT LE RÉEMPLOI

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

En interne, l'administration de la Ville de Vernier met d'ores et déjà l'accent sur le réemploi en respectant les normes étatiques sur le recyclage (GESDEC) et sur les qualités constructives énergétiques et environnementales.

Ainsi, le Service des bâtiments (SBA) a mis en place certaines actions en faveur du réemploi, telles que la réutilisation de matériaux par des associations avant la démolition d'un bâtiment, la mise à disposition de locaux pour des associations de seconde main, ou encore la récupération de mobilier administratif pour équiper les bureaux communaux. Pour ce dernier point, notons néanmoins quelques limites : la réutilisation de certains mobiliers usagés peut créer des problèmes ergonomiques (comme la réutilisation de chaises de bureau, par exemple), dont les conséquences sur la santé des collaborateurs peuvent se révéler plus néfastes que les bienfaits du réemploi.

Le Service de l'environnement urbain (SEU) et le Service de la culture et de la communication (SCC) sont en charge de l'information à la population à ce sujet. Par le biais du calendrier sur la levée des déchets ou lors d'appels téléphoniques, les citoyens verniolans sont invités à prioritairement contacter des associations pour le débarras de leurs encombrants, avant de les déposer pour élimination. Le Centre social protestant (CSP), la Communauté d'Emmaüs, Caritas ou l'Armée du Salut pratiquent le ramassage à domicile des objets en bon état. Là encore, notons quelques limites : ces associations se finançant notamment par la revente de ces objets, seuls ceux en presque parfait état sont repris. Le SEU a souvent le retour de citoyens surpris par le peu d'objets récupérés par ces associations.

D'autre part, le journal communal ActuVernier se fait régulièrement l'écho de divers lieux de troc, de vente d'objets de seconde main ou de lieu de réparation. Relevons entre autres La Boutik, magasin de seconde main à Vernier-Village, Boutique 2000 dépôt-vente au Lignon, le Repair Café (FRC), qui met à disposition du savoir-faire et de l'outillage pour que les propriétaires d'objets défectueux apprennent à les réparer, ou encore Troc-T-Trucs, un espace d'échange d'objets sans argent aux Avanchets. Le journal informe également quant à d'autres lieux dédiés au réemploi existant à Vernier, comme les armoires à légumes, les boîtes d'échange, boîtes à lire ou encore les armoires à troc. Toutes ces informations se retrouvent également sur le site internet de la Commune.

Depuis début septembre, au Lignon, le ramassage des encombrants, appareils électriques et électroniques, des déchets spéciaux et du bois est organisé un samedi sur deux dans le parking de l'école. Cette unité de temps et de lieu permet aux habitants, non seulement de déposer leurs objets, mais aussi d'y chiner quelques articles de seconde main en bon état.

En outre, la Ville de Vernier s'est récemment associée aux projets « Réparer plutôt que jeter » (ge-repare) et « ge-reutilise », qui s'inscrivent dans une perspective de consommation durable des objets et d'économie circulaire. Elle y rejoint les initiateurs des projets, la Ville de Genève et la Fédération romande des consommateurs (FRC), ainsi que les communes de Carouge, Bernex, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Onex et Plan-les-Ouates, déjà participantes.

Le projet « Réparer plutôt que jeter » (ge-repare) encourage la population à prolonger l'utilisation d'objets du quotidien en les faisant réparer auprès de réparatrices et réparateurs locaux. Le projet « ge-reutilise » incite la population à réutiliser des objets existants en acquérant des objets de deuxième main ou en louant des objets. À cette fin, il est mis à disposition du public des sites web spécifiques (www.ge-repare.ch) (www.ge-reutilise.ch), avec un répertoire d'adresses de commerces, artisans, entreprises et organisations actives dans la réparation et basées sur le territoire des communes partenaires, ainsi que dans l'échange d'objets de seconde main (vente avec ou sans achat/récupération, troc) ou dans la location d'objets. Ce répertoire est régulièrement revu et enrichi, et les adresses vérifiées et mises à jour. Des actions de sensibilisation sont menées auprès de la population pour encourager la réparation. À cette fin, divers supports de communication (visuels, affiches, papillons, etc.) sont réalisés. L'organisation par la FRC de « cafés-réparation » (repair café) sur le territoire de la Commune fait partie des actions de sensibilisation à la réparation, complémentaire à la promotion des commerces, artisans et entreprises de réparation. D'autres actions sont menées auprès de la population pour encourager la deuxième main et la location d'objets toujours soutenues par des campagnes de communication.

À l'avenir, d'autres lieux ou associations dévolus au réemploi devront être mis en valeur. Les plateformes de vente en ligne de seconde main, qui enregistrent une explosion des ventes, la réparation de vélos à domicile (par exemple bykarl.ch) ou La MACO (Manufacture Collaborative), écrin pour diverses associations, comme La Manivelle, coopérative de prêt d'outils et de matériels, Le Grand Atelier espace de bricolage tout équipé, Sipy spécialisé dans le troc d'habits, Fab Lab On'fait espace ouvert autour de l'artisanat numérique ou Matériuum, une association dont les objectifs sont la prolongation de la vie des matériaux grâce à la réutilisation et le réemploi.

Enfin, d'autres idées sont actuellement en cours de germination, telles que l'organisation d'une bourse intercommunale aux équipements, aux véhicules ou aux outils, ou l'organisation de vide-greniers.

La motion M 034 – 20.10 est ainsi close.

*Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la motion M 034 – 20.10, Réduire les déchets en développant le réemploi.

14.C) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 099 A – 21.06 « UN SENTIER AU BORD DU RHÔNE PRATICABLE » (M 099 B – 22.10)

Réponse du Conseil administratif à la motion M 099 A – 21.06

déposée par MM. Claude ANGELOZ et François AMBROSIO, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

UN SENTIER AU BORD DU RHÔNE PRATICABLE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

À la suite de la commission du génie civil et des équipements du 26 mai 2021, le Service de l'environnement urbain (SEU) a procédé, au cours de l'été 2021, à la réfection de 18 portions du sentier. Sur 16 d'entre elles, des drains ont été posés afin d'évacuer au plus vite les surplus d'eau. Ensuite, 10m³ de copeaux, pour une valeur de CHF 400.00, ont été dispersés sur ces 18 endroits. Pour ce travail, deux employés ont été déployés durant une semaine.

En décembre 2021, 50m³ de copeaux, d'une valeur de CHF 2'000.00, ont été rajoutés par trois employés communaux durant deux semaines. Depuis, nous n'avons eu aucune réclamation de la part de citoyens verniolans par rapport à ce cheminement.

Néanmoins, un contrôle de l'état du chemin est prévu pour le courant du mois d'octobre 2022. Celui-ci permettra d'avoir des informations probantes quant à la pertinence de prolonger l'entretien de cette manière.

La motion M 099 A – 21.06 est ainsi close.

*Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons également reçu une réponse du Conseil administratif à la motion M 099 A – 21.06, Un sentier au bord du Rhône praticable.

14.D) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 132 – 21.11 « DES PLACES DE SPECTACLE POUR DES ÉLÈVES DU CYCLE DU RENARD » (M 132 A – 22.10)

Réponse du Conseil administratif à la motion M 132 – 21.11

déposée par Mesdames Lucia DAHLAB, Anne COMPAGNON KAUFMANN, Mélina BUNTSCHU, Esther SCHAUFELBERGER et Barbara LANZILAO, Conseillères municipales

relative à l'objet suivant :

DES PLACES DE SPECTACLE POUR DES ÉLÈVES DU CYCLE DU RENARD

Depuis de nombreuses années, la Ville de Vernier, par le biais du Service de la culture et de la communication (SCC) et de sa politique culturelle, tend à faciliter l'accès de la population à la culture en promouvant une offre culturelle dense et variée et en rendant la culture accessible au plus grand nombre.

Dans cette perspective, la Ville de Vernier offre ainsi chaque saison une vingtaine de représentations scolaires destinées aux élèves de 1P à 8P et est en contact avec les référents École et culture des degrés supérieurs, dont les élèves 9P à 11P, afin de promouvoir l'offre culturelle auprès des directions et enseignants.

En réponse à la motion M 132 – 21.11 « Des places de spectacle pour les élèves du cycle », le dispositif suivant a été mis en œuvre :

- 1 présentation de l'offre culturelle aux référents École et culture du CO du Renard et CO des Coudriers lors de la commission culturelle du 2 février 2022 ;*
- 2 mise en place de billets gratuits pour les élèves, professeurs et accompagnants sur les spectacles de la saison adaptés aux âges des élèves pour le CO Renard et le CO des Coudriers ;*
- 3 envoi d'un courrier aux référents École et culture afin de leur rappeler cette facilité offerte par la Ville de Vernier ainsi que le relai auprès des directions et enseignants des établissements.*

La motion M 132 - 21.11 est ainsi close.

Gian-Reto AGRAMUNT
Maire

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la motion M 132 – 21.11, Des places de spectacles pour les élèves du cycle du Renard.

14.E) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 177 A – 22.05 « ÉTEIGNONS LE FEU AU LIGNON » (M 177 B – 22.10)

Réponse du Conseil administratif à la motion M 177 A – 22.05

déposée par

M. Nicolas AUBERT, Mmes Sylviane COVER, Anabela FRAGA, Leila MULLER et Ana ROCH, MM. François AMBROSIO, Serge BURNIER, Thierry CERUTTI, Yves MAGNIN, Howard NOBS, Daniel NOËL, Michel RENAUD et Christophe RUSSI, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

ÉTEIGNONS LE FEU AU LIGNON

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

En date du 17 mai 2022, le Conseil municipal de Vernier, par 29 OUI, soit à l'unanimité,

a invité le Conseil administratif à :

- 1 *mettre en place une séance d'information à l'intention des habitant-e-s du Lignon pour faire un point de situation et répondre à leurs questions légitimes ;*
- 2 *améliorer la coordination sécuritaire entre les autorités publiques et les sociétés privées de surveillance ;*
- 3 *encourager les habitant-e-s à signaler les comportements suspects à la Police ; table de la sécurité – rencontre police habitant*
- 4 *inciter les propriétaires et les régies à sécuriser leurs immeubles, notamment en installant des caméras sur les points sensibles (caves, locaux poubelles, parking souterrain des tours), en fermant les locaux poubelles, en rénovant les caves ou encore en calfeutrant les anciens dévaloirs.*

Depuis le début d'année 2022, la Police municipale a :

- 1 *Mis en place la première table de la sécurité, dont la première réunion s'est tenue le 20 juin 2022 au Lignon. La rencontre a réuni l'ensemble des acteurs professionnels de la sécurité et du social, mais également les acteurs civils du quartier, dont notamment l'Association des locataires du Lignon, le Comité central du Lignon (CCL), la direction de l'école, les clubs sportifs, des commerçants et des habitants. Elle continuera dans l'avenir à se tenir de manière régulière, dans le but d'entretenir le lien privilégié avec la population locale et de pouvoir être réactif aux nouvelles problématiques rencontrées. De plus, une séance d'information sur la sécurité et la mise en place de la nouvelle déchetterie du samedi, réalisée le 23 août 2022, ont permis de réunir à nouveau des professionnels et la population locale.*
- 2 *Coordonné les actions sécuritaires du quartier entre le CCL, sa société de sécurité privée mandatée et la Police municipale, par le biais du Chef de service. Cette organisation tripartite a permis de régler plusieurs cas de véhicules gênants. Par ailleurs et sur demande de nos services, la Police de proximité cantonale a intensifié ses actions dans le quartier, mis en place des surveillances discrètes et renforcé les patrouilles mixtes avec la Police municipale.*
- 3 *Encouragé les appels aux différents services de Police cantonale et municipale ainsi qu'aux correspondant de nuits lors des rencontres, et notamment lors de :*
 - *la table de sécurité du Lignon du 22 juin 2022 ;*
 - *la rencontre Police-habitants du 5 mai 2022 ;*
 - *la séance sécurité et déchetterie du samedi le 23 août 2022 ;*
 - *la journée de rencontre avec les métiers de la sécurité du 16 juillet 2022 ;*
 - *la mise en place du poste de police mobile tous les jeudis durant les mois de juillet et août.*

Il sied de préciser que des informations ont circulé sur les réseaux sociaux et dans le journal communal « ActuVernier ». Par ailleurs, durant les différentes rencontres précitées et dans différents points d'accueil de l'administration, près de 500 flyers ont été distribués, et 200 autres ont été mis à disposition du public.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ? VOUS SOUHAITEZ ÉCHANGER ?

VENEZ RENCONTRER VOTRE POLICE DE PROXIMITÉ

NOUS NOUS DÉPLAÇONS DANS VOTRE QUARTIER

CHÂTELAINE
Jeudi 17 mars 2022 16h-18h
Centre de Quartier
Av. de Châteline 84, 1219 Châteline

GORDON-BENNETT
Jeudi 11 avril 2022 16h-18h
Salle de Quartier Gordon-Bennett
Rue de la coupe Gordon-Bennett 3A,
1219 Le Lignon

AIRE-LE LIGNON
Jeudi 5 mai 2022 16h-18h
Centre de Quartier de Lignon
Place du Lignon 32, 1219 Le Lignon

VERNIER-VILLAGE
Jeudi 2 juin 2022 16h-18h
La MACAV, Rue du Village 52, 1214 Vernier

LES AVANCHETS
Vendredi 9 septembre 16h-18h
Centre de Quartier des Avanchets
Rue du Grand-Bey 21, 1220 Les Avanchets

LES LIBELLULES
Mardi 25 octobre 2022 16h-18h
Centre de quartier des Libellules
Avenue des Libellules 10, 1219 Châteline

L'ÉTANG
Mardi 22 novembre 2022 16h-18h
Centre de Quartier de l'Étang
Allée des Ménaphars 6, 1219 Châteline

BAL EXERT
Vendredi 9 décembre 16h-18h
Centre de Quartier de Balveart
Chemin de Maisonneuve 49, 1219 Châteline

CONTACT

SUR PLACE
Avenue Henri-Golay 26-26 bis
1219 Châteline
Lun-ven / 8h-16h

PAR TÉLÉPHONE
022 306 06 55
Lun-ven / 7h-23h
Sam / 13h-23h
Dimanche et jours fériés contactez
la police cantonale au 117.

PAR MAIL
police-municipale@vernier.ch

MISSIONS

- Sécurité routière
- Lutte contre le bruit
- Contrôle de l'affichage et de l'usage accru du domaine public
- Maintien de la tranquillité publique
- Surveillance des chiens
- Proximité avec les établissements publics

INFOS

www.vernier.ch/policemunicipale
Pour toute information liée au recrutement consultez
le site: devenez.ge.ch

VERNIER | Police municipale | 022 306 06 55 – police-municipale@vernier.ch | www.vernier.ch
Une Ville pas Commune | Ville de Vernier

- 4 Envoyé des courriers aux différents propriétaires et société de gérance pour les encourager à sécuriser les locaux à conteneur et calfeutrer les dévaloirs. Depuis ces missives, seules 5 allées sont encore munies d'anciennes portes d'accès et 17 portes sont encore en cours de mutation.

La motion M 177 A – 22.05 est ainsi close.

Martin STAUB
Conseiller administratif

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la motion M 177 A – 22.05, Éteignons le feu au Lignon.

Nous passons au point 15) de l'ordre du jour.

15. RÉSOLUTIONS

15.A) MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS EXTRAPARLEMENTAIRES DE LA LÉGISLATURE 2020 – 2025 (R 202 – 22.10)

MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS EXTRAPARLEMENTAIRES DE LA LÉGISLATURE 2020 - 2025

*Vu les articles 13 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier ;
vu l'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
vu l'article 8, du règlement des contrats de quartier du 26 novembre 2013 ;
vu la résolution R 002 – 20.06, Désignation des membres des commissions et représentations
extraparlimentaires de la législature 2020 - 2025, du 2 juin 2020 ;
vu la démission de M. François AMBROSIO du Comité de pilotage du Contrat de quartier d'Aire - Le Lignon;
vu le regroupement du Comité de pilotage du contrat de quartier de Châtelaine-Balexert avec celui des
Libellules - Gordon-Bennett ;
vu le regroupement du Comité de pilotage du contrat de quartier des Avanchets avec celui de l'Étang ;
sur proposition des partis politiques représentés au Conseil municipal pour la législature 2020 – 2025 ;
le Conseil municipal*

déclare :

pour le restant de la législature 2020-2025, les membres des comités de pilotage ci-après sont :

- a) *Mme Vida AHMARI, comme représentante du groupe de l'ALTERNATIVE VERNIER au sein du
Comité de pilotage du Contrat de quartier d'Aire - Le Lignon ;*
- b) *Comité de pilotage du contrat de quartier de Châtelaine - Balexert / Libellules - Gordon-Bennett :*
 - *LES SOCIALISTES : M. Rexhai XHELADINI*
 - *LES VERT.E.S : Mme Anne COMPAGNON KAUFMANN*
 - *LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX : M. Granit METUSHI*
 - *MCG : Mme Karima Sandia BOINA*
 - *ALTERNATIVE VERNIER : M. Yves GRANDGUILLAUME*
 - *PLR : Mme Monique MATTENBERGER*
 - *UDC : Mme Hélène PIGUET MARTENET*
- c) *Comité de pilotage du contrat de quartier Avanchets - l'Étang :*
 - *LES SOCIALISTES : M. Nicola D'AMICO*
 - *LES VERT.E.S : M. Mark BJERTNES*
 - *LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX : Mme Leila MÜLLER*
 - *MCG : M. Daniele SLAVIERO*
 - *ALTERNATIVE VERNIER : Mme Coralie MAZOLO-MIKUNZI*
 - *PLR : Mme Daniela CLEMENTE*
 - *UDC : M. José Manuel GOMES DE ALMEIDA.*

Mme BUNTSCHU, Présidente : quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au vote de la prise en considération de la résolution R 202 – 22.10.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main.

La prise en considération de la résolution R 202 – 22.10, Modification dans la désignation des membres des commissions et représentations extraparlimentaires de la législature 2020 - 2025, est acceptée par 33 OUI, soit à l'unanimité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. ANGELOZ, pouvez-vous lire le décide ?

M. ANGELOZ, Secrétaire :

le Conseil municipal

déclare :

pour le restant de la législature 2020-2025, les membres des comités de pilotage ci-après sont :

- a) *Mme Vida AHMARI, comme représentante du groupe de l'ALTERNATIVE VERNIER au sein du Comité de pilotage du Contrat de quartier d'Aire - Le Lignon ;*
- b) *Comité de pilotage du contrat de quartier de Châtelaine - Balexert / Libellules - Gordon-Bennett :*
 - *LES SOCIALISTES : M. Rexhai XHELADINI*
 - *LES VERT.E.S : Mme Anne COMPAGNON KAUFMANN*
 - *LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX : M. Granit METUSHI*
 - *MCG : Mme Karima Sandia BOINA*
 - *ALTERNATIVE VERNIER : M. Yves GRANDGUILLAUME*
 - *PLR : Mme Monique MATTENBERGER*
 - *UDC : Mme Hélène PIGUET MARTENET*
- c) *Comité de pilotage du contrat de quartier Avanchets - l'Étang :*
 - *LES SOCIALISTES : M. Nicola D'AMICO*
 - *LES VERT.E.S : M. Mark BJERTNES*
 - *LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX : Mme Leila MÜLLER*
 - *MCG : M. Daniele SLAVIERO*
 - *ALTERNATIVE VERNIER : Mme Coralie MAZOLO-MIKUNZI*
 - *PLR : Mme Daniela CLEMENTE*
 - *UDC : M. José Manuel GOMES DE ALMEIDA.*

M. ANGELOZ, Secrétaire : j'en ai terminé, Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. ANGELOZ.

Je vous propose de passer au vote. Celles et ceux qui acceptent la résolution R 202 – 22.10 sont priés de lever la main.

La résolution R 202 – 22.10, Modification dans la désignation des membres des commissions et représentations extraparlimentaires de la législature 2020 - 2025, est acceptée par 33 OUI, soit à l'unanimité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point 16) de l'ordre du jour.

16. INTERPELLATIONS

16.A) QUESTION DE PRIORITÉS (M. MARTENS) (I 207 – 22.10)

QUESTION DE PRIORITÉS

Lors des multiples chantiers réalisés sur les voies publiques, une priorité systémique est accordée pour entraver le moins possible la circulation automobile et celle des transports publics. C'est louable. Toutefois, une des conséquences est que les trottoirs et les pistes cyclables font les frais de ce choix, car trop souvent, en plus du chantier proprement dit, les dépôts de chantier, bennes, déchargements et livraisons, se font sur les parcours de mobilité douce.

Notre commune s'investit beaucoup dans le transfert modal et la mobilité douce. Il est donc regrettable de renoncer à cette politique pour y déposer des bennes, tas de sables ou autres.

Pour remédier à cela, que peut-on attendre du Conseil administratif pour que livraisons et chantiers prennent mieux en compte la circulation des piétons et des cycles ?

Cela d'autant plus que cette mobilité est peu énergivore, ce qui est une de nos préoccupations prioritaires actuelles.

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. MARTENS, vous avez la parole.

M. MARTENS : tout est dans l'interpellation. Simplement, je constate que chaque fois qu'il y a un chantier, chaque fois qu'il y a une livraison, les piétons et les voies cyclables disparaissent.

J'aimerais savoir ce que nous pouvons faire par rapport à une organisation de la circulation, qui aujourd'hui privilégie, à tort ou à raison, l'automobile par-dessus tout. Est-ce que nous pouvons quand même maintenir la mobilité douce, même quand il y a un chantier ?

Je sais que ce n'est pas facile. Je sais que c'est presque une question provocatrice, dans la mesure où je connais la réponse !

Mais je m'interroge quand même, surtout dans cette période où notre Commune, comme d'autres, font tout ce qu'elles peuvent pour privilégier le transfert modal, en prévoyant des alternatives à l'automobile. Nous parlons également de tous les problèmes énergétiques.

Est-ce que nous pourrions, avec tout cela, maintenir ces axes, même quand on a besoin de poser un tas de gravier ou une benne ? C'est la question que j'aimerais poser au Conseil administratif. Que pouvons-nous faire pour maintenir cela ?

Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. MARTENS.

Je donne la parole à M. BUSCHBECK.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : je vous remercie Mme la Présidente.

Merci M. le Conseiller municipal pour votre interpellation. Effectivement, il y a quelque chose d'extrêmement frustrant à promouvoir la mobilité douce, à voter des crédits pour réaliser des

aménagements afin d'améliorer la mobilité douce des piétons et des cyclistes, et ensuite de ne pas pouvoir en profiter puisque ces voies sont occupées par des installations de chantier ou autres.

Je pense que vous faites référence à la route de Peney, où nous avons actuellement ce problème.

Ces chantiers sont de compétence cantonale, et c'est un des grands problèmes que nous rencontrons. Nous n'avons donc pas beaucoup de loisir pour choisir où se placent ces installations. De ne pas pouvoir installer les chantiers où on veut est donc une contrainte forte.

Je voudrais être optimiste, mais je dois vous dire que les chantiers vont plutôt se multiplier sur le territoire communal et sur les axes cantonaux puisque, vous le savez, il va y avoir le BHNS, mais aussi la requalification de la moyenne ceinture. La volonté de requalifier ces axes pour en faire de véritables avenues urbaines, et plus seulement des grandes pénétrantes pour les voitures, a été affichée par le Conseil administratif, mais aussi par le Conseil municipal par diverses motions et résolutions qui nous ont été envoyées. Mais cela implique une phase de travaux qui est souvent longue et pénible.

C'est un élément que nous avons révélé au dernier Conseil municipal. Les choix sont effectués selon un certain ordre. On fait en sorte que les transports publics et les piétons puissent circuler, ce qui est une bonne chose. Il y a ensuite les automobilistes, soit les TIM [transports individuels motorisés]. Il est vrai que les vélos sont les derniers sur la liste. S'il reste de la place, on leur trouve un itinéraire.

Ceci a effectivement un effet pervers, car moins vous faites d'itinéraires de substitution pour les vélos, moins vous aurez de cyclistes, et cela justifie le choix de ne pas utiliser ce moyen de transport.

Il est vrai que nous aimerions faire évoluer ces pratiques. Malheureusement, la Ville de Vernier est assez peu concernée, car cela dépend de la hiérarchie du réseau routier, et c'est surtout en Ville de Genève que nous avons des zones 1 et 2 qui permettent de prioriser la mobilité douce.

Nous espérons qu'avec le nouveau réseau nous aurons davantage de zones 1 et 2, ce qui nous permettra de justifier la priorité donnée à la mobilité douce, également lors de ces phases de travaux.

J'espère avoir répondu à votre interpellation, mais je reste bien entendu à votre disposition.

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. MARTENS, vous avez la parole.

M. MARTENS : merci M. BUSCHBECK.

Je voulais juste ajouter que je considérais également les livraisons. Je vois que, depuis quelques jours, devant ARCenter, toute la rue a été refaite pour une piste cyclable. Je vous mets ma main à couper que la piste cyclable, qui démarre devant ARCenter, va être occupée en permanence par des livraisons, et cela va poser problème.

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : il s'agit plus d'une question de police. Nous allons faire attention à cette question. Nous participons à la campagne émanant du Canton pour libérer les places de livraison, parce qu'il y a eu une sorte de tolérance à Genève pendant plusieurs années, et cela empêche les professionnels de pouvoir y accéder.

Parallèlement, nous participons à cette politique de tolérance zéro là-dessus, pour que les professionnels qui ont des livraisons à effectuer puissent disposer des places dédiées, qui ne soient pas occupées par des personnes non autorisées.

Sur la question de la piste cyclable devant ARCenter, nous allons intervenir, car c'est dangereux pour tout le monde. En effet, pour éviter l'obstacle situé sur la piste cyclable, les cyclistes vont rouler, soit sur la route, soit sur le trottoir, ce qui mettra en danger les piétons.

J'ai entendu la remarque. Nous allons être attentifs à mettre en place une action ciblée à cet endroit quand la piste cyclable sera complètement ouverte.

Dans un premier temps, nous ferons des actions de prévention. Si cela ne suffit pas, nous passerons à la répression.

Cela complète la réponse de mon collègue.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. STAUB.

Pouvons-nous considérer cette interpellation comme close ? C'est le cas. Merci.

Nous allons passer à l'interpellation suivante.

16.B) PROCÉDURE ET FRAIS EN CAS D'ENLÈVEMENT DE VÉHICULE (MMES FRAGA ET MÜLLER) (I 208 – 22.10)

PROCÉDURE ET FRAIS EN CAS D'ENLÈVEMENT DE VÉHICULES

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Il y a peu, trois jeunes conducteurs qui suivait un entraînement ont vu leurs véhicules, mal garés un vendredi soir, qui allaient être enlevés suite à l'intervention de la police municipale.

Les motifs de cette intervention ne prêtent pas le flanc à la critique, tout comme d'ailleurs la compréhension de la police municipale envers ces jeunes sportifs.

Cependant, une ou deux dépanneuses ayant été dépêchées sur place, chacun de ces conducteurs a dû immédiatement déboursier CHF 413.- par personne à la société privée de dépannage, pour « déplacement », sous peine de voir son véhicule emmené. Ce fut le cas pour l'un d'eux qui n'a pas pu trouver de suite l'argent nécessaire. Il paiera le lendemain CHF 493.00 à cette société privée. Cette dernière a donc perçu au total CHF 1'319.00.

Les tarifs pratiqués ne semblent pas s'inscrire dans les tarifs officiels des dépannages publiés en annexe du règlement sur les émoluments et frais des services de police (F1 05.15). Il en va de même de la pratique consistant à cumuler les frais de trois conducteurs, alors qu'une, voire deux, dépanneuses ont été dépêchées.

S'il ne s'agit pas de traiter d'un cas particulier, il est tout de même intéressant de connaître et comprendre les modalités pratiquées par notre police municipale, respectivement s'assurer qu'elles soient bien en adéquation avec le cadre juridique.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à

exposer les modalités pratiquées par notre service de police municipale avec des sociétés privées de dépannage lors de l'enlèvement de véhicules, notamment :

- *s'il est autorisé à interdire à un conducteur/détenteur de reprendre son véhicule qui n'est pas encore chargé sur la dépanneuse, tant qu'il n'a pas payé les frais de celle-ci ;*
- *comment sont établis et pratiqués les tarifs du dépanneur, ainsi que les raisons pour lesquelles les tarifs officiels des dépannages publiés en annexe du règlement sur les émoluments et frais des services de police (F1 05.15) ne semblent pas être appliqués.*

Mme BUNTSCHU, Présidente : je donne la parole à l'une des deux signataires de cette interpellation ? Mme FRAGA.

Mme FRAGA : merci Mme la Présidente.

Je pense que l'interpellation est assez complète. Nous attendons une réponse du Conseil administratif.

Mme BUNTSCHU, Présidente : c'est parfait.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : je répondrai complètement plus tard, car nous sommes en train de regarder ce qu'il en est.

Je veux juste donner une information claire. La politique de fixation des prix, comme vous le mentionnez, n'est pas de notre compétence. Le choix des personnes qui viennent enlever les véhicules n'est pas de notre compétence. Et les tarifs ne sont pas de notre compétence.

Néanmoins, je vous répondrai plus complètement lors du prochain Conseil municipal. Même si nous ne sommes pas maîtres des décisions prises, nous allons essayer de nous informer à ce sujet.

Vous pouvez compléter, Mme FRAGA, mais, si je puis me permettre, cela vous enlèvera un tour de parole.

Mme BUNTSCHU, Présidente : c'est tout bon pour le point des interpellations.

Nous pouvons donc passer au point suivant de l'ordre du jour.

17. NOMINATION DES PRÉSIDENT-E-S, VICE-PRÉSIDENT-E-S ET SUPPLÉANT-E-S DES LOCAUX DE VOTE POUR L'ANNÉE 2023

Mme BUNTSCHU, Présidente : les listes relatives à la nomination des Président-e-s, Vice-Président-e-s et Suppléant-e-s des locaux de vote pour l'année 2023 sont passées dans les rangs. Nous allons donc pouvoir passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent ces listes sont priés de lever la main.

Les listes relatives à la nomination des Président-e-s, Vice-Président-e-s et Suppléant-e-s des locaux de vote pour l'année 2023 sont acceptées par 33 OUI, soit à l'unanimité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point 18) de l'ordre du jour.

18. QUESTIONS ÉCRITES

18.A) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 030 – 20.10 « COÛTS DES DÉCHETS » (QE 030 A – 22.109)

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 030 – 20.10

déposée par Madame Anne COMPAGNON KAUFMANN, Conseillère municipale

relative à l'objet suivant :

COÛTS DES DÉCHETS

QUESTION

Quel est le coût annuel du traitement et du transport des déchets ménagers pour la Ville de Vernier, y compris recyclage ? Quelle est la part des déchets encombrants dans ces coûts ?

Quelle est la part du budget communal dévolue aux déchets et au recyclage, en comparaison avec d'autres communes genevoises ?

RÉPONSE

Sur la base des chiffres de l'année 2021, le coût annuel du traitement et du transport des déchets ménagers et des déchets recyclables se monte à CHF 4'211'544.00.

Les frais liés au traitement des déchets encombrants se montent quant à eux à CHF 161'907.00 soit 5,6% du compte relatif à la gestion des déchets.

Le budget dévolu aux déchets et au recyclage représente 3,5% du budget global communal.

Nous ne sommes malheureusement pas en possession des données budgétaires des autres communes genevoises.

Veillez trouver ci-après des informations sur les autres déchets les plus importants :

Déchet	COÛT DU TRANSPORT EN 2021	COÛT DU TRAITEMENT EN 2021	RECETTES EN 2021	REMARQUES
Ordures ménagères	705'865.00 CHF	2'090'150.00 CHF	105'446.00 CHF	418 tonnes
Déchets encombrants	71'136.00 CHF	167'907.00 CHF		
Déchets de cuisine et jardin mélangés	235'509.00 CHF	390'705.00 CHF		
Verre en vrac	94'730.00 CHF	14'649.00 CHF	53'924.00 CHF	Décompte
Papier / Carton	303'042.00 CHF		117'360.00 CHF	
Bouteilles en PET	93'754.00 CHF		20'954.00 CHF	
Aluminium Fer-blanc (boîtes)			2'647.00 CHF	
Textiles	12'889.00 CHF			
Ferraille	83'879.00 CHF		5'982.00 CHF	
Bois trié	77'678.00 CHF	143'558.00 CHF		
Capsules de café			4'576.00 CHF	

La question écrite QE 030 – 20.10 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 030 A – 22.10, Coûts des déchets.

18.B) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 199 – 22.09 « OÙ EN EST LA MISE EN ŒUVRE DE I) LA MOTION « POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE » ET II) LA RÉVISION DE LA LEG ? (QE 199 A – 22.10)

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 199 – 22.09

déposée par Madame Thérèse OSMAN WATA, Conseillère municipale

relative à l'objet suivant :

OÙ EN EST LA MISE EN ŒUVRE DE I) LA MOTION « POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE » ET II) LA RÉVISION DE LA LEG ?

QUESTION

La motion M 436 « Pour l'égalité réelle au sein de l'administration communale » a été acceptée le 1^{er} octobre 2019. Elle demandait à l'administration municipale de procéder à une consultation visant à déterminer si l'égalité des chances et de traitement est établie au sein de l'administration, ainsi que d'informer le Conseil municipal des résultats de cette étude et des éventuelles mesures supplémentaires qu'elle entendait prendre.

La loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) a été révisée et est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Elle a notamment été complétée par l'obligation, pour les organismes employant 100 personnes ou plus, de procéder à l'analyse de l'égalité des salaires.

Cette obligation touche donc également l'administration municipale de Vernier.

Les délais de mise en œuvre de cette obligation légale sont les suivants⁵ :

- Au plus tard le 30 juin 2021 : avoir réalisé l'analyse de l'égalité salariale
- Au plus tard le 30 juin 2022 : avoir fait vérifier l'analyse de l'égalité salariale par un organe indépendant
- D'ici le 30 juin 2023 : avoir informé les employé.e.s et autres parties prenantes (soit dans le contexte: le Conseil municipal) du résultat de cette analyse.

Questions :

- 1 La consultation prévue par la motion M 436 a-t-elle eu lieu ? Si non, pourquoi ?
- 2 L'analyse de l'égalité salariale prévue par la révision de la LEg a-t-elle été réalisée ? A-t-elle été vérifiée par un organisme indépendant ?
- 3 Le Conseil municipal aimerait avoir connaissance du résultat de cette étude.
- 4 Quelles mesures le Conseil administratif entend-il prendre maintenant au regard de la LEg et des demandes de la motion M 436 ?

RÉPONSE

À l'automne 2019, le Conseil municipal invitait, dans le cadre de la motion M 436 A - 19.10, le Conseil administratif à procéder à une consultation de l'ensemble du personnel de l'administration visant à déterminer si l'égalité de chance et de traitement, y compris pour des personnes LGBTIQ, était établie au sein de l'administration.

En préambule, il est essentiel de rappeler que la Ville de Vernier a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes une thématique centrale de sa politique RH depuis longtemps. Cela s'est notamment traduit par la mise en place ces dernières années :

- d'un concept de politique RH dans lequel s'inscrivent de manière formelle les principes d'égalité, d'équité et de respect des personnes ;
- d'une directive en matière de protection de la personnalité traitant des situations d'atteinte à la personnalité, notamment à caractère sexuel ou psychologique, ainsi que l'adhésion au groupe de confiance de l'État de Genève (première commune à rejoindre le dispositif) ;
- de mesures favorisant l'équilibre des vies :
 - accès facilité au temps partiel dans tous les secteurs, y compris pour les cadres ;
 - télétravail (proposé depuis 2016) ;
 - horaires flexibles ;
 - congés maternité et paternité étendus ;
 - droit au congé éducatif jusqu'à 12 mois ;
 - places en structures d'accueil pour les enfants du personnel ;
- de la signature de la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public ;
- de processus de recrutement multirecruteurs évitant les biais de genre, visant l'équilibre et la complémentarité au sein des équipes et favorisant les candidatures des personnes dont le sexe est le moins représenté ;
- d'une communication mettant en valeur l'intégration des principes d'égalité sur nos supports d'information, mais également une meilleure présentation, auprès des jeunes, des métiers dont le sexe est sous-représenté selon les secteurs d'activité.

⁵ Source : <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/themes/travail/egalite-salariale/analyse-LEg.html>

L'analyse de ces mesures permet d'affirmer que celles-ci portent leurs fruits. En effet, depuis la mise en place de la nouvelle organisation, les femmes cadres (chefes de service) sont désormais majoritaires, puisqu'elles sont 7 à la tête d'un service communal (13 services). Il est d'ailleurs intéressant de relever qu'une de ces femmes dirige le service des bâtiments, domaine où les hommes sont généralement fortement représentés. L'arrivée de femmes à différents échelons de l'administration et à des fonctions où elles n'étaient pas du tout représentées sont autant d'exemples concrets de notre politique incitative.

Ces actions démontrent, s'il le fallait encore, que la Ville de Vernier a toujours eu la volonté d'assurer l'égalité entre femmes et hommes au sein de son administration. Il faut cependant reconnaître que le développement de cette thématique a quelque peu été freinée par les événements survenus ces deux dernières années. La mise en place de la nouvelle organisation de l'administration en janvier 2020 a engendré un travail conséquent pour le Service des ressources humaines (transfert de collaborateurs, mise à jour d'une centaine de descriptifs de fonction, etc.), et bien évidemment la pandémie de COVID-19.

- 1 *En raison des événements évoqués précédemment, la consultation prévue par la motion M 436 n'a pas encore été réalisée. Certains ajustements structurels ont également été nécessaires à la suite de la mise en place d'ORGA 2020.*

En effet, notre souhait pour cette consultation était de pouvoir travailler de concert avec la Commission du personnel, organe représentant l'ensemble du personnel. La nouvelle organisation de l'administration a nécessité de réadapter la composition de la Commission du personnel fixée par le statut du personnel et de soumettre une nouvelle disposition idoine à votre Conseil, qui l'a adoptée en mars 2021.

À leur prise de mandat, à l'automne 2021, les membres de la Commission du personnel ont été sollicités sur la révision du statut du personnel, qui sera soumise à votre Conseil dans le courant de l'année 2023. Cependant, il faut préciser que, dans le cadre de ces travaux, chacun a travaillé dans le but de renforcer les principes d'égalité, tout en rendant la réglementation la plus favorable possible pour les femmes et leur intégration dans le monde du travail, plus particulièrement à des postes de cadres (congrés pour soins, etc.).

À l'issue de ces travaux, les membres de la Commission du personnel seront sollicités dans le cadre de la consultation plus spécifique, telle que prévu par la motion.

- 2 *L'analyse de l'égalité salariale prévue par la révision de la LEg sera réalisée dans le cadre de l'exercice 2022 par les ressources humaines au moyen de l'outil Logib. Les résultats feront ensuite l'objet d'une analyse et d'une vérification par notre contrôle interne.*
- 3 *Conformément à la loi sur l'égalité, les résultats de notre analyse seront présentés aux membres du personnel. Naturellement, le Conseil municipal sera informé de la consultation, ainsi que des résultats dans les délais prévus par la législation, soit au plus tard à la fin du semestre 2023.*
- 4 *Comme indiqué précédemment, la thématique de l'égalité fait partie intégrante de notre politique RH et l'objet d'une attention quotidienne dans notre pratique.*

Une formation spécifique sur les questions LGBTIQ, dont l'objectif est d'acquérir des connaissances de base sur la transidentité, la diversité, l'égalité et les compétences de genre, a déjà été suivie par certains membres du personnel communal et sera proposée à l'ensemble du personnel au cours de l'année 2023.

Le Service des ressources humaines poursuivra par ailleurs sa politique de recrutement en proposant, lorsque cela est possible, des postes avec des taux d'activité flexibles permettant de mieux concilier les vies.

Rappelons encore que le télétravail, déployé à large échelle, est dorénavant proposé à l'ensemble des personnes occupant des postes éligibles.

La question écrite QE 199 – 22.09 est ainsi close.

Gian-Reto AGRAMUNT
Maire

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 199 – 22.10, Où en est la mise en œuvre de la motion pour l'égalité réelle au sein de l'Administration communale et la révision de la LEG.

18.C) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 200 – 22.09 « INCITER NOS ENTREPRISES À DEVENIR DES AMBASSADRICES DE LA SOBRIÉTÉ ÉCOLOGIQUE AFIN D'ACCÉLÉRER NOTRE TRANSFORMATION ÉNERGÉTIQUE » (QE 200 A – 22.10)

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 200 – 22.09

déposée par Monsieur Wahba GHALY, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

INCITER NOS ENTREPRISES À DEVENIR DES AMBASSADRICES DE LA SOBRIÉTÉ ÉCOLOGIQUE AFIN D'ACCÉLÉRER NOTRE TRANSFORMATION ÉNERGÉTIQUE

QUESTION

Actuellement, la Suisse s'adapte lentement à un climat qui change rapidement et à des conséquences socio-économiques et énergétiques dévastatrices à la suite de deux crises majeures, le Covid19 et la guerre dans l'Est de l'Europe.

En conséquence, le Conseil Fédéral – qui a pris le risque de se sanctionner lui-même en sanctionnant l'autre - n'impose, pour l'instant, aucune mesure contraignante aux entreprises, mais il n'exclut pas un rationnement énergétique ou des mesures contraignantes si les mesures d'économies mises en œuvre se révélaient insuffisantes.

Si l'action qui se mettra en place dans notre Commune ne touche que le secteur public, cela risque de ne pas être à la hauteur et pourrait ne pas être suffisant pour passer cet hiver. Si le gouvernement devait en arriver au rationnement, les entreprises seraient les premières touchées ! Si chacun ne prend pas sa part, des coupures brutales de gaz et d'électricité pourraient avoir lieu, du jour au lendemain, avec de graves conséquences socio-économiques.

Pour éviter ce scénario, j'aimerais lancer l'idée « d'entreprises ambassadrices de la sobriété ».

Selon Suisse Energie, l'industrie et les métiers consomment 30% de l'électricité, soit un peu moins que les ménages, et vu qu'on est dans une course contre la montre pour préserver notre capital énergie, des efforts concertés devraient être aussi demandés aux entreprises qui seront les « premières touchées » en cas de « rationnement » énergétique.

Actuellement, le but volontaire du Conseil Fédéral est de réduire de 15% la consommation énergétique en cas de pénurie, et de préférer les économies choisies plutôt que les coupures subies ! Chaque kilowattheure épargné aujourd'hui est un kilowattheure qui ne manquera peut-être pas en hiver, et je suis sûr que les entreprises feront leur part afin de relever ce défi !

Mes questions sont :

- 1 *Comment le CA pense-t-il enjoindre les sociétés à tout faire pour éviter "des coupures subies" ?*
- 2 *Comment peut-on inciter les entreprises à établir des plans de sobriété énergétique pour arrêter dès maintenant- toutes les consommations d'énergie qui ne sont pas indispensables ?*
- 3 *Est-ce que le CA peut fixer à l'avance pour les entreprises des règles — qui sont à la hauteur de ce que l'on vit ?*
- 4 *Finalement, comment encourager les chefs d'entreprises à devenir des ambassadeurs de la sobriété ?*

RÉPONSE

Le Conseil administratif est convaincu de la nécessité de concevoir des réponses locales aux enjeux environnementaux actuels, qui effectivement soulèvent aujourd'hui un climat d'urgence.

Toute réponse locale gagne en impact et en sens si elle parvient à mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs de l'échelle communale, habitants, administration, associations, mais aussi entreprises. C'est ce que la Ville de Vernier ambitionne de faire, entre autres, et sur différents sujets, à travers sa politique des relations économiques. Si cette volonté est assez affirmée, les moyens de mobilisation du tissu économique sont très limités : quand il ne s'agit pas d'organiser l'accès à des ressources publiques, qui peut être régulé, il ne reste à l'autorité municipale, comme levier, que celui de la sensibilisation (et dans quelques rares cas celui de l'incitation).

La consommation énergétique reste pour l'heure de la responsabilité de chacun ; l'État ne dispose à ce jour d'aucun pouvoir contraignant en la matière. Mais les services cantonaux développent de nombreux programmes d'encouragement à la réduction des dépenses, des initiatives que nous pensons importantes de relayer auprès des entreprises du territoire quand cela les concerne.

Parmi les exemples récents, nous pouvons évoquer les mesures suivantes :

- *Relai auprès des sociétés de Vernier de la nouvelle mesure cantonale de soutien aux entreprises pour leurs premiers pas dans la durabilité, mesure pour laquelle il était possible de candidater entre le 17 mai et le 15 juin 2022.*
- *Bilan et diagnostic énergétique personnalisé et gratuit proposés aux PME, du 3 au 28 octobre 2022, dans les quartiers de Châtelaine et des Avanchets, opération menée par SIG-éco21 et soutenue par la Ville de Vernier (information communiquée dans la newsletter des relations économiques du 5 septembre 2022).*
- *Appel à participation à « La nuit est belle ! » 2022 et rappel des obligations concernant l'extinction des enseignes lumineuses ainsi que tout éclairage visible de l'extérieur entre 1h et 6h du matin, et si possible dès cessation de l'activité (via la newsletter des relations économiques du 5 septembre dernier ainsi qu'un courrier individuel à toutes les entreprises verniolanes).*

Ces actions pourront être répétées et complétées par d'autres, au gré des besoins et des opportunités.

La question écrite QE 200 – 20.09 est ainsi close.

Martin STAUB
Conseiller administratif

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 200 – 20.09, Inciter nos entreprises à devenir des ambassadrices de la sobriété écologique afin d'accélérer notre transformation énergétique.

Nous pouvons passer au point 19) de l'ordre du jour.

19. QUESTIONS ORALES

Mme BUNTSCHU, Présidente : Mme BOBILLIER, vous avez la parole.

Mme BOBILLIER : je vous remercie.

J'ai été interpellée sur le projet d'incinération des déchets de la station d'épuration d'Aïre et sur la question des particules fines. Je voulais savoir quels étaient les filtres qui seront prévus et de quelle manière ils protégeront la population ?

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : on ne parle pas d'incinération de déchets. On parle de boues d'épuration ; je tiens à le préciser. Ce sera effectivement la centrale de production de chaleur avec les boues d'épuration qui est prévue dans le cadre de la rénovation de la STEP d'Aïre.

Je n'ai pas le modèle, mais nous avons des garanties sur le fait que les normes en matière d'émissions de particules seront totalement respectées.

Si vous souhaitez davantage de précisions, je pourrai vous répondre en commission.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BUSCHBECK.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : merci Mme la Présidente.

J'ai appris que la Commission des mesures d'accompagnement à la libre circulation a une position sur le salaire minimum pour les petits jobs qui irait à l'encontre de ce qui se fait actuellement dans certaines communes, et notamment pour les TSHM, voire certaines maisons de quartier.

Mes deux questions sont simples. Est-ce que le Conseil administratif a déjà analysé les conséquences de cette position sur les diverses mesures de notre Service de la cohésion sociale ? Est-il prévu une information aux partenaires dudit service ?

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : M. BRON, parfois il s'agit de laisser faire les négociations. Le Conseil administratif est au courant. Il est en train de négocier cela. Et je ne vous répondrai pas plus que cela.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. STAUB.

Je passe la parole à Mme GRABER.

Mme GRABER : merci Mme la Présidente.

J'aimerais savoir si le Conseil administratif a prévu des mesures face aux risques de pénurie d'énergie à venir.

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : je vous remercie Mme la Conseillère municipale.

Effectivement, nous avons eu l'occasion d'en parler lors de la dernière séance plénière, et nous sommes revenus, dans le cadre des communications du Conseil administratif, en début de séance, sur les différentes mesures que nous comptons prendre.

Je n'ai pas le document sous les yeux, mais nous avons pris de nombreuses mesures en termes d'économies à faire et envisagé des solutions si des problèmes survenaient en cas de manque d'approvisionnement. Tout ceci est piloté par une task force au niveau communal.

Donc, la réponse est, oui.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BUSCHBECK.

Je donne la parole à M. GOMES DE ALMEIDA.

M. GOMES DE ALMEIDA : merci Mme la Présidente.

Sachant que les abris antiatomiques sont sous l'autorité communale, et suite à la distribution de pastille d'iode à la population polonaise, l'UDC voudrait connaître l'état des lieux de ces abris sur notre Commune, ainsi que le nombre de places prévues pour la population verniolane, et connaître aussi l'étendue ses stocks de pastilles d'iode qui pourraient être nécessaire.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci. Je donne la parole à M. STAUB.

M. STAUB, Conseiller administratif : la question des pastilles d'iode est de politique fédérale, donc je serais bien incapable de répondre, même si vous avez lu, comme nous, dans la presse, qu'il y a des discussions sur cette question, et que la task force fédérale s'est activée pour se poser ces questions.

Sur la question des abris PC, cela est coordonné par le Canton, qui avait donné des informations il y a quelques mois.

Nous vous répondrons donc de manière plus complète sur cette question.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. STAUB.

Je donne la parole à M. AUBERT.

M. AUBERT : merci Mme la Présidente.

J'ai trois questions. Les deux premières sont couplées autour de la problématique des déchets.

Au Lignon, à la suite de la nouvelle organisation mise en place pour la récolte d'objets encombrants sur un seul point, évidemment il y a une accumulation parallèle de déchets ailleurs sur la Commune. On m'a rapporté que de nombreux déchets traînaient dans les parkings et qui empêcheraient même de rouler, notamment à hauteur du 29-30, de l'avenue du Lignon.

À Châtelaine, devant la nouvelle COOP, l'accumulation ou le type de déchets a attiré de petits animaux, des rats. J'en ai moi-même vus, alors que nous récoltions des signatures pour notre référendum.

Ma troisième question concerne la décision prise par rapport à la mise en zone 30 du chemin des Murailles, et pour empêcher les voitures de rouler sur le trottoir. Quel est le planning pour la réalisation de cette décision ? Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci. Je donne la parole à M. BUSCHBECK.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : je vous remercie pour vos questions.

La première concerne la déchetterie du Lignon. Comme nous l'avions annoncé, il y a une phase de test de plusieurs mois qui va permettre d'évaluer si cette mesure est la bonne ou s'il faut la faire évoluer. Un des écueils auxquels nous avons pensé, et qui manifestement se vérifie, selon votre témoignage, est celui du déplacement d'un certain nombre d'objets encombrants dans le quartier de Gordon-Bennett. J'ai plus de peine à croire qu'il y ait un déplacement de déchets dans d'autres quartiers. Peut-être qu'à Gordon-Bennett, c'est possible, et ceci est suivi par nos équipes, qui peuvent se rendre compte de cette augmentation de volume.

Quant à la présence d'encombrants et des problèmes de nuisances constatés, je vous rappelle que la mise en place de la déchetterie au Lignon est à l'essai. Nos équipes restent attentives aux tas qui s'accumulent à cet endroit, non seulement d'objets encombrants, mais aussi d'ordures ménagères, de déchets toxiques ou dangereux que des personnes mal intentionnées y déposent.

C'est pour cela que nous sommes en train de réfléchir à une autre façon de lever ces encombrants, pour éviter ces tas d'encombrants, qui deviennent davantage des décharges publiques que des lieux de récupération.

Quant à votre dernière question, la motion a été votée et une réponse vous sera apportée prochainement.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BUSCHBECK.

Normalement, nous avons fait le tour. Nous ne faisons habituellement qu'un seul tour de parole. Si vous aviez une autre question, il fallait la poser au moment voulu, car vous n'avez pas le droit de répliquer au point des questions orales.

M. BUSCHBECK, nous vous écoutons pour les réponses.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : je vous remercie.

J'avais deux questions, une première de Mme ROCH – je vous remercie de lui faire suivre –, qui souhaitait savoir combien de places de parking avaient été supprimées, depuis ARCenter jusqu'à Satigny, dans le cadre du réaménagement de la route de Peney.

Comme je vous l'avais dit, c'est un projet qui est piloté par le Canton. La partie dont nous nous occupons à Vernier est uniquement la création de la piste cyclable à l'arrière de l'école des Ranches jusqu'à son embranchement sur la route de Peney.

Nous avons donc pris des renseignements auprès de l'Office cantonal du génie civil qui pilote ce projet.

Le projet prévoit de supprimer soixante places de stationnement en zone bleue macaron. Neuf places deux-roues seront également supprimées. Aucune solution de compensation n'est proposée étant donné que nous sommes en dehors du périmètre de compensation obligatoire. Cette suppression concerne

à la fois la route de Vernier communale, neuf places en zone macaron, et la route de Peney, cinquante-trois places en zone macaron, et sept places 2RM.

J'avais une autre question de Mme COMPAGNON KAUFMANN concernant la taille des arbres et la technique de taille des arbres qui est choisie pour essayer d'augmenter les taux de canopée au niveau de la Ville de Vernier.

Les critères de taille des arbres sont principalement sanitaires, esthétiques et sécuritaires. Pour le côté sanitaire et esthétique, une taille de formation est nécessaire les cinq premières années après la plantation pour permettre à l'arbre de se développer harmonieusement et d'éviter que des branches ne se croisent et ne se touchent, ce qui provoquerait, sur le long terme, des blessures et donc des risques de maladies et de rupture. En principe, si ce suivi est fait correctement, il n'y a quasiment plus besoin d'intervenir par la suite.

Pour le critère de la sécurité, les interventions suivantes sont pratiquées tout au long de l'année quand cela nous est signalé ou alors quand nous le remarquons : taille des bois morts pour éviter la chute de branches, contrôle sanitaire général de l'arbre, élagage afin de remonter les couronnes pour respecter les gabarits routiers, élagage quand un arbre est trop proche d'un bâtiment ou d'une installation.

Nous effectuons également la taille dite en tête de chat. Cela consiste à maintenir les arbres dans un certain gabarit. Nous rabattons chaque année ou tous les deux ans les pousses de l'année. Nous utilisons souvent ce type de taille pour effectuer les alignements dans les endroits où la place est limitée.

Il faut savoir que le but est de toucher le moins possible aux arbres et que l'expérience a montré que moins nous les taillons, mieux ils se portent.

Pour ce qui est d'augmenter le taux de canopée, nous étudions actuellement tous les lieux où nous pourrions planter de nouveaux arbres. De plus, la possibilité de laisser partir en port libre certains platanes au lieu de les tailler en tête de chat fait aussi partie de nos réflexions.

Voilà, je vous remercie.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BUSCHBECK.

Y a-t-il d'autres réponses de la part du Conseil administratif ? Cela ne semble pas être le cas.

Il est 22h39. Je lève la séance et vous souhaite une très bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22h39.

Claude ANGELOZ
Secrétaire

Mélina BUNTSCHU
Présidente